LA REF

Mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation

DU 1ER AU 7 AVRIL

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 18

NOUVEAUX CIRCUITS

FFE EVENTING TOUR FFE DRESS'TOUR 32

CLUB FFE

19 ET 20 MARS SAUMUR

Congrès Fédéral des Clubs

N° 132

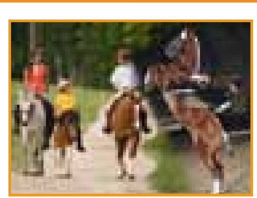
FÉVRIER MARS 2012



LeMemoClub

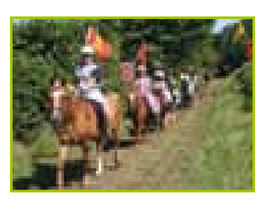
A consulter régulièrement sur* www.ffe.com/club/leMemoClub *- Décembre 2011

CONGRÈS FFE



La FFE organise les 19 et 20 mars à Saumur un Congrès Fédéral sur le thème *Mon club, ses atouts, les mots pour en parler, deux jours pour les trouver ensemble*. Conférences, tables rondes, forums et une exposition sur les clubs de France permettront de favoriser le développement des activités équestres en facilitant l'identification de tous les atouts de nos centres équestres. Les inscriptions sont ouvertes. Elles sont limitées à 400 places environ. Voir page 6.

EQUIRANDOS



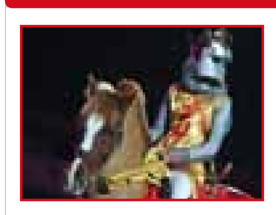
En 2012 l'Equirando se décline au pluriel avec Equirando junior du 10 au 15 juillet à Treigny-Perreuse sur un thème médiéval, voir page 32, et l'Equirando classique du 27 au 29 juillet au Haras du Pin, voir page 34. Dès ce numéro, La Ref vous donne l'essentiel des informations pour préparer votre propre projet Equirandos dans votre club.

GRAND TOURNOI



L'édition 2012 du Grand Tournoi, grand rendez-vous des sports équestres collectifs, horse-ball, pony-games et polo club, aura lieu du 26 au 28 mai au Parc Equestre Fédéral. Nouveauté 2012, le championnat de France de polo universitaire. Clôture des engagements pour les différents championnats du Grand Tournoi le 7 mai. Préparez vos équipes. Voir page 35.

PAGE SPECTACLES



Nouveau sur *www.ffe.com* ! Une page est entièrement dédiée au spectacle équestre. Accessible en cliquant sur Vous êtes club depuis la page d'accueil et mise à jour régulièrement, elle vous donne toutes les clés en textes, photos et vidéos pour proposer une activité spectacle à vos cavaliers. Vous y trouverez notamment les comptes-rendus des différents congrès FFE des spectacles équestres.

LICENCES ET CM TOUT INTERNET



Vous pouvez opter pour une version internet des licences, sans envoi de la version papier. Vos cavaliers imprimeront eux-mêmes leur licence en allant sur leur page cavalier FFE. Vous pouvez aussi déposer les certificats médicaux en ligne. Voir page 14.

LABELS QUALITÉ



La FFE communique sur 3 listes d'adhérents, les clubs labellisés, les autres clubs et les organisateurs d'activités équestres. Si ce n'est déjà fait, engagez-vous dans la démarche qualité. Vous serez dans la 1e liste. Demandez le cahier des charges du label qui correspond à l'activité que vous proposez. Il existe des labels pour les principales activités. Voir p 22. *Contact qualite@ffe.com*

GENERALI OPEN DE FRANCE



Le Generali Open de France aura lieu du 7 au 15 juillet pour la semaine poney et du 21 au 29 juillet pour la semaine clubs. En 2012, l'accent est mis sur les épreuves par équipe et la pluridisciplinarité dans les niveaux d'accès pour une pratique sportive formatrice.
Règlement et conditions de participation Ref 130 p 35.

VOTRE SITE CLUB



Vous n'avez pas de site internet ? Créez en un facilement avec l'outil site club FFE. Vous en avez un ? Mettez le à jour régulièrement pour qu'il donne vos tarifs, vos horaires, présente vos activités…
Le site *www.developpement.ffe.com* vous explique tous les modes d'emploi, albums photos, pdf, modules… Voir p 28.




©©FFE-DL

Le printemps arrive !

Cet hiver rigoureux nous donne une occasion inespérée pour préparer ou peaufiner le programme des activités du club au cours des prochains mois.
Comme chaque année, de nombreuses manifestations initiées par le CNTE permettront au plus grand nombre de découvrir l'équitation à travers la pleine nature et les activités qui s'y rapportent, dans tous les clubs de la Fédération.
La Semaine du Développement Durable, du 1er au 7 avril, sera l'occasion pour chaque établissement de mettre en valeur les actions quotidiennes menées dans ce domaine, mais aussi de faire partager à l'ensemble des clubs une initiative particulièrement innovante.
La Journée Nationale de l'Attelage de Loisir, le 15 avril, permettra à tous les professionnels et passionnés de la discipline de faire (re)découvrir cette pratique dans l'air du temps au travers de nombreux défilés, démonstrations, compétitions…
Puis, avec la période estivale, rendez-vous sont donnés à Treigny, 89, pour l'Equirando Junior du 10 au 15 juillet, et au Haras National du Pin, 61, les 27, 28 et 29 juillet pour la 48ème édition de l'Equirando.
Au-delà de ces événements emblématiques, ce sont des centaines de manifestations, rallyes, randonnées, qui se déroulent chaque année sur notre territoire, à la découverte des régions françaises et de leur patrimoine.
L'équitation d'extérieur est un véritable atout pour tous les clubs et nous vous invitons à vous associer à ces actions pour nous permettre ensemble de développer cette dimension.
Bonne saison. Cheval, naturellement.

Bernard Pavie
Président du CNTE

©FFE-PSV

René Pasquier est décédé le 16 février à l'âge de 71 ans des suites d'un accident vasculaire cérébral survenu pendant le Jumping de Bordeaux.

Amoureux de la vie, vendéen de cœur, rarement sans sa célèbre pipe, René Pasquier a été l'âme du Jumping de la Baule pendant 25 ans.

Très engagé dans la vie fédérale, il a été administrateur de la Fédération et président de son CDE de Vendée.

Chacun garde en mémoire son sourire débonnaire et son enthousiasme pour défendre son Officiel de France et le faire accéder au cercle très fermé des 8 plus beaux CSIO5* d'Europe.

Tous les gens de cheval ont une pensée pour son épouse Catherine et pour ses enfants.

VISITE DE DAVID DOUILLET

David Douillet, Ministre des Sports, est venu au Parc Equestre Fédéral le mercredi 8 février pour découvrir le siège de la FFE et remettre la médaille de la Jeunesse et des Sports à Claude Bourdin, président du Judo-Club de Lamotte.

Serge Lecomte et Pascal Bioulac lui ont fait visiter le site et lui ont présenté les bureaux de la Fédération.
A l'heure des discours, Patrice Martin-Lalande, député du Loir-et-Cher, a souligné à quel point l'initiative de Serge Lecomte d'implanter le Parc Equestre à Lamotte est un atout essentiel pour toute la région Centre et combien le développement du site est important sur le plan économique.

David Douillet a salué le dynamisme de la FFE et les points de force de l'équitation. Serge Lecomte a rappelé en conclusion les trois missions principales de la Fédération, éducative, sportive et économique.


©FFE-PSV

Serge Lecomte, Patrice Martin-Lalande et David Douillet





L'essentiel de vos Rendez-vous

LE 1ER MARS À PARIS.

38ÈME JOURNÉE DE LA RECHERCHE ÉQUINE.

Le thème 2012 sera le sport de haut niveau avec des interventions de spécialistes sur les dernières recherches scientifiques concernant le couple cavalier-cheval.

www.jre-cheval.fr

DU 24 AU 26 FÉVRIER À VIDAUBAN.

CDI 3*.

1ère étape du FFE Dress Tour. Lancement du Groupe JO/JEM dressage avec remise des packs aux propriétaires.

DU 2 AU 4 MARS À TARTAS.

PRO ELITE GRAND PRIX.

1ère étape du Grand National de concours complet. Lancement du Groupe JO/JEM concours complet avec remise des packs aux propriétaires.

DU 16 AU 18 MARS À AUVERS.

PRO ELITE GRAND PRIX.

1ère étape du Grand National de saut d'obstacles.

DU 16 AU 18 MARS À PARIS.

3ÈME SAUT HERMÈS AU GRAND PALAIS. CSI 5*.

Le vendredi 16, journée invités licenciés FFE. Retrait e.tickets sur *www.ffe.com*. Grand Prix Hermès le dimanche 18. Saut Hermès, épreuve par couple de cavaliers, un homme et une femme, le samedi 17. Et aussi les talents Hermès, épreuves réservées aux cavaliers de moins de 25 ans.

www.sauthermes.org

DU 19 AU 20 MARS À SAUMUR..

CONGRÈS FÉDÉRAL DES CLUBS.

Sur le thème ***Mon club, ses atouts, les mots pour en parler, deux jours pour les trouver ensemble***. Conférences, tables rondes, forums et une exposition sur les clubs de France permettront de booster les activités équestres en facilitant l'identification de tous les atouts des centres équestres. Les inscriptions sont ouvertes. Elles sont limitées à 400 places environ. Voir page 6.

DU 22 AU 25 MARS À FONTAINEBLEAU.

9ÈME COMPLET INTERNATIONAL DE FONTAINEBLEAU.

CICO 3*, 1ère étape du FFE Eventing Tour. CIC et CCI 1*.

DU 24 AU 25 MARS AU MANS.

PRO ELITE GRAND PRIX.

1ère étape du Grand National dressage.

Dates à retenir

15 AVRIL
Journée Nationale de l'Attelage de Loisir

DU 20 AU 22 AVRIL
Master Pro CCE à Pompadour

DU 26 AU 28 MAI
Grand Tournoi à Lamotte

DU 7 AU 29 JUILLET
Generali Open de France 2012 à Lamotte
Semaine Poney : du 7 au 15 Juillet, clôture des engagements le lundi 11 juin
Semaine Club : du 21 au 29 Juillet, clôture des engagements le lundi 25 juin

DU 10 AU 15 JUILLET
Equirando Junior à Treigny-Perreuse

DU 27 AU 29 JUILLET
Equirando au Haras du Pin

DU 30 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE
Meeting des Propriétaires à Lamotte

DU 20 AU 23 SEPTEMBRE
Master Pro dressage à Saumur

LE 23 SEPTEMBRE
Journée du Cheval

DU 27 AU 30 SEPTEMBRE
Master Pro CSO à Fontainebleau

DU 8 AU 9 OCTOBRE
National Enseignants à Lamotte



LA REF

Parc Equestre
41600 LAMOTTE
T 02 54 94 46 72
F 02 54 94 46 77
Mel : laref@ffe.com

RÉDACTRICE EN CHEF
Danielle Lambert

RÉDACTION
Frédérique Monnier

ICONOGRAPHIE
Elodie Brunaud

PHOTO COUVERTURE
F Chehu et IFCE-ENE

PHOTOS
FFE/PSV/Maindru, AL/EB/GR/XL, FEI, E Garcia, Haras de Hus, L'Image du Jour, JL Legoux, RB Presse, A Trisson, 3 Rivières Equitation.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
FFE Club, FFE Ressources, FFE Tourisme, FFE Formation, Milène Creusot, Hervé Delambre, Elise Gapaillard, Pascal Marry

ABONNEMENT
1 an : 50 €
1 an adhérent : 25 €
Chèque à l'ordre de FFE

MAQUETTE
Charte Graphique :
Force Motrice

Mise en page :
Pauline Napoly

IMPRESSION
Imprimerie de Champagne
Z.I. Les Franchises
52200 Langres

COMMISSION PARITAIRE
0313G80336

ISSN 2115-4686

TIRAGE
6220 exemplaires

PIÈCES JOINTES
Formulaire d'inscription au congrès FFE des clubs
Affiche Equirando
Catalogue Spring

EDITEUR
Fédération Française d'Equitation
Parc Equestre
41600 Lamotte

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Serge Lecomte

Officiel

FORCE RÉGLEMENTAIRE
Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation. Les informations portant la mention « Officiel » ont force réglementaire.

SOMMAIRE



©Pengo

©CE les 3 rivières



©FFE-PSV



©FFE-PSV



©FFE-Maindru

VIE ÉQUESTRE

CLUBS

SPORT

FORMATION

TOURISME

RÉFÉRENCES

Optimiser les atouts de nos clubs

Le Congrès Fédéral organisé par la FFE à Saumur les 19 et 20 mars a pour objet de favoriser le développement des activités équestres en facilitant l'identification de tous les atouts de nos centres équestres.

Le titre du Congrès est : *Mon club, ses atouts, les mots pour en parler, deux jours pour les trouver ensemble*. Les inscriptions sont ouvertes. Elles sont limitées à 400 places environ. Présentation des deux jours de débats, sous forme de réponses à vos questions.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Congrès Fédéral associe conférences, débats, tables rondes, forums et une exposition sur les clubs de France. Les experts interviennent pour apporter les informations utiles de leur domaine de compétence. Les participants font partager leur expérience pour la mutualiser. L'exposition permet de visualiser la réalité des clubs.

QUEL EST LE SUJET DES DÉBATS ?

Le but est d'élaborer ensemble les mots pour promouvoir les atouts de nos centres équestres auprès des différents publics : cavaliers, parents, environnement institutionnel, presse, éducateurs, etc. Des permanents FFE feront le rapport des interventions et des débats. L'ensemble des contributions sera publié dans un hors-série de ***La Ref*** et mis à disposition sur le site *ffe.com*.


©Chambry

QUEL EST LE PROGRAMME ?

Le programme comporte une première conférence débat avec intervention du sociologue Alain Degenne, directeur de recherche au CNRS, sur les attentes des familles dans le domaine des loisirs, une présentation de la rénovation des Galops par la Direction Technique Nationale et un parallèle entre Fédérations de motocyclisme et équitation. Ensuite, les participants se répartissent en petits groupes pour le forum sur les Galops et trois Tables Rondes destinées à mieux cerner « ***Mon club, ses atouts, les mots pour en parler, deux jours pour les trouver ensemble*** », sur les thèmes suivants :

- Les atouts de l'action éducative, moteur du projet du club
- Les atouts du centre équestre, acteur de son environnement
- Les atouts de l'équitation plurielle, se diversifier, se spécialiser ?

Le congrès se conclut par une conférence débat sur les questions d'actualité et un gros plan sur les atouts des actions collectives dans un esprit coopératif. Voir programme détaillé.

QUEL EST LE THÈME DE L'EXPOSITION DES CLUBS ?

L'exposition a pour objectif de mettre en valeur la richesse et à la diversité des établissements de France. Il s'agit de présenter les réussites des équipes de club et de placer les congressistes dans un environnement le plus large possible d'infrastructures équestres. Pendant les pauses, chacun pourra en quelque sorte visiter sur place le plus grand nombre possible de clubs de France. L'exposition fera l'objet d'une animation. Toutes les informations pratiques pour que votre club soit dans l'exposition vous sont données dans la page Congrès FFE de l'espace club ou par mail à *expoclubs2012@ffe.com*.

OÙ ET QUAND ?

A Saumur. Selon les groupes et les sessions, les travaux se tiendront, soit à l'ENE, soit dans les halls et salles de réunion de Bouvet-Ladubay qui sont à la sortie de Saumur, direction l'ENE.

Les 19 et 20 mars. Le Congrès débute le lundi matin et se termine le mardi après-midi, après le déjeuner. Un pré-accueil le dimanche soir permet d'accréditer ceux qui viennent la veille. Le parking se fait à l'ENE et des navettes en autobus sont prévues pour les transferts.

EN SAVOIR PLUS

Tous les documents du congrès et tous les liens vers les pages internet utiles sont en ligne dans la page Congrès Fédéral de l'espace club. Page d'accueil de *www.ffe.com*, cliquer sur Vous êtes Club.

Des navettes en bus sont prévues pour relier gare – Hôtels – ENE – Espace Bouvet-Ladubay.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le Congrès est destiné aux équipes des clubs, dirigeants, enseignants, animateurs. L'inscription est ouverte à tous ceux qui sont intéressés par le parcours d'apprentissage du cavalier et la mise en œuvre des facteurs de progrès du club.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'inscription comporte la participation aux travaux, les 3 repas du lundi midi, du lundi soir et du mardi midi, ainsi que les 3 pauses café, rafraîchissements, viennoiseries du lundi et du mardi. Les inscriptions se font par club, avec prélèvement sur le compte adhérent FFE ou chèque à l'ordre de la FFE. Le tarif est de 100€ pour le premier inscrit, 80€ pour le 2e et 60€ pour le 3e. L'hébergement est à la charge de chaque participant.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions se font au moyen du formulaire joint à ***La Ref*** de février et disponible sur le site internet *www.ffe.com* dans l'espace club. A réception de l'inscription par FFE Développement, les participants reçoivent une confirmation avec toutes les précisions sur les options choisies. A la clôture des inscriptions le 2 mars, les participants reçoivent la liste des inscrits avec le nom du club et le téléphone pour faciliter le co-voiturage. Nombre de places limité par la capacité des salles. ■

Programme prévisionnel

Mon club, ses atouts :
les mots pour en parler, deux jours pour les trouver ensemble

DIMANCHE

18H 20H
PRE-ACCUEIL
Les participants qui arrivent la veille sont conviés à venir retirer leur pack congressiste dès le dimanche soir. Cela leur permet d'arriver peu avant 10H le lundi.

LUNDI

9H 10H
ACCUEIL
Les participants retirent leur pack congressiste. Café et viennoiseries à disposition.

10 H
CONFERENCE DEBAT
Ouverture du congrès
Thème N° 1 :
Les attentes des familles dans le domaine des loisirs. Le point de vue du sociologue.
Thème N°2 :
Le parcours de formation de nos cavaliers. Une approche rénovée. La DTN présente les axes directeurs dont découle la rénovation des Galops de cavalier.
Thème N°3 :
Parallèle motocyclisme / équitation par Philippe Thiébaut

12H30
DEJEUNER

14 H À 15 H 30
1E SESSION DU FORUM ET DES TABLES RONDES
3 tables rondes et un forum se déroulent en parallèle. Les congressistes se répartissent en une dizaine de petits groupes. Il y a 3 sessions identiques pendant le congrès.
Les 4 thèmes sont les suivants
- Forum Rénovation des Galops : programme et règlement suivi d'un débat avec les participants
- Table Ronde : Les atouts de l'action éducative, moteur du projet du club
- Table Ronde : Les atouts du centre équestre, acteur de son environnement
- Table Ronde : Les atouts de l'équitation plurielle, se diversifier, se spécialiser ?

Après la pause, chaque congressiste aborde un nouveau thème.

15H30
PAUSE

16 H À 17 H30
2E SESSION DU FORUM ET DES TABLES RONDES

18H30
SOIREE CADRE NOIR
Les congressistes sont spécialement invités par le Cadre Noir à assister à l'avant-première du nouveau spectacle du Cadre, 4 jours avant la première représentation publique.

20H30
DINER
Soirée conviviale

MARDI

9H À 10H30
3E SESSION DU FORUM ET DES TABLES RONDES
Même programme que le lundi après-midi. Chaque congressiste change de thème.

10H 30 :
PAUSE

11H-13H :
CONFERENCE DEBAT
Thème N° 1 : Les atouts des actions collectives dans un esprit coopératif.
Thème N° 2 : Questions d'actualité : TVA, Préparation des équipes de France pour les Jeux Olympiques de Londres, etc.

13 H :
DEJEUNER - BUFFET

15 H
CLOTURE

Pas de préjudice, aucune victime

Au terme de plus de 10 ans de procédures, l'instruction du dossier Serge Lecomte est terminée. Aucun des plaignants n'est admis à se constituer partie civile, n'ayant subi aucun préjudice, ni en tant que club, ni en tant que licencié.

Serge Lecomte : l'homme à abattre ?

Le Cheval

Le réquisitoire définitif rendu le 18 novembre 2011 conclut au non-lieu sur la multitude de chefs de mise en examen, à l'exception d'un seul. Le procureur retient en effet l'éventualité d'une « prise illégale d'intérêts » sans enrichissement personnel. Il appartiendra, le cas échéant, au tribunal correctionnel d'en décider ultérieurement. L'essentiel en résumé.

LES PLAINTES

Depuis 2000, un groupe de personnes souhaitant en vain être reconnues comme syndicat représentatif des établissements équestres a multiplié les plaintes contre Serge Lecomte.
Ces personnes sont actuellement sous enquête judiciaire pour détournement de fonds sociaux. Leurs plaintes envers la FFE et ses dirigeants ne semblent avoir d'autre objectif que d'essayer de masquer leurs propres turpitudes.
En 2001, 2004, 2005 et 2007, ils ont déposé des plaintes pour : Abus d'autorité, Atteinte à la liberté individuelle, Entrave à l'exercice d'une activité économique, Abus de confiance, Fraude au système informatisé des données, Infraction à la législation du travail, Travail clandestin ou dissimulé, Tromperie, Prise illégale d'intérêts, Atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics, etc.

LES CONTRÔLES

Cela a valu à la fédération et à ses administrateurs une multitude de contrôles dans tous les secteurs : Cour des Comptes, Contrôle fiscal, Inspections Générales de Jeunesse et Sports, et de l'Agriculture, Brigade Financière, URSSAF, Inspection du Travail, Enquêtes de la Gendarmerie et de la Police Judiciaire, contrôles de Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Expertise judiciaire, enquête de la CNIL, etc.

LES CONCLUSIONS

Les contrôles effectués par les différents services de l'Etat ont permis de constater le bon fonctionnement de la FFE et le caractère abusif des multiples plaintes.
L'enquête menée par les autorités policières a démontré la fausseté des accusations portées contre Serge Lecomte.
L'instruction a, en revanche, démontré que Serge Lecomte n'avait ni recherché ni obtenu un quelconque gain ou tout autre avantage personnel, et qu'il était, au contraire, l'un des plus importants contributeurs de la fédération.

LES RÉQUISITIONS

Dans ses réquisitions, le Procureur de la République a conclu au non-lieu pour tous les motifs, à l'exception d'un seul, qui est parfaitement connu, à savoir que Serge Lecomte a été simultanément de 2001 à 2006, président du GHN et vice-président de la FFE.

Les prestations facturées à la FFE par le GHN, conformément à la convention FFE-GHN, régulièrement renouvelée, l'ont été sur demande de chaque établissement équestre et représentent, pour 4 200 clubs pendant 5 ans, les 2,56 millions d'euros mentionnés par le Procureur de la République.

LA SUITE

Il appartiendra le cas échéant au tribunal correctionnel, si le juge d'instruction devait ordonner sa saisine, de décider si cela constitue ou non le délit de « prise illégale d'intérêts.»

Rappelons que Serge Lecomte a participé en 2000 à la fusion des délégations qui a repris la convention GHN/DNEP initiée par les services de l'Etat et que cette convention a permis à l'ensemble des établissements équestres professionnels ou associatifs de bénéficier d'un service juridique, fiscal et social, afin d'améliorer leur gestion quotidienne, au vu et au su de tous, avec l'approbation répétée des différentes assemblées générales qui ont eu à en délibérer. ■

L'origine des procédures

Vous avez été mis en examen en 2009 suite à des plaintes multiples qui remontent à 2000. Quelle est l'origine de ce litige ?
En août 2000, alors que tout le monde était en vacances, un groupe de personnes de la Commission paritaire des centres équestres a détourné les fonds sociaux de la CPNEE provenant des prélèvements de la MSA sur les établissements équestres. Le GHN, que je présidais, a porté plainte. Aujourd'hui, ces personnes sont sous enquête judiciaire ou mises en examen pour ces faits. Depuis, elles n'ont eu de cesse d'allumer des contre-feux pour masquer leurs propres turpitudes.

Que représente ce groupe qui se revendique comme syndicat professionnel ?
Ce groupe a tenté de réunir quelques établissements équestres en syndicat pour permettre à ses dirigeants d'exister, mais il n'a jamais été reconnu comme tel. Sa seule action a été de multiplier les attaques, en particulier contre le GHN, comme étant la cause de son impuissante représentativité. Il n'a jamais produit aucun travail en faveur des entreprises de la filière cheval à l'exception d'arroser le monde médiatique et politique d'invectives à l'encontre des institutions existantes : FFE, GHN, ENE, HN, etc.

Sont-elles les seules personnes qui ont pris part à leurs actions ?



Parmi les protagonistes qui ont initié ces procédures, on retrouve quelques artisans du chaos fédéral de 2004-2006 qui avait conduit la FFE sous administration judiciaire.
On peut aussi constater l'excitation permanente des dossiers par un avocat qui mène des procédures contre la FFE depuis l'administration judicaire en 2005, jusqu'aux contentieux sportifs récents.

De quels avantages vous a t-on reproché d'avoir bénéficié ?
Mon action était désintéressée et militante au sein des institutions équestres, comme elle l'a toujours été et comme elle le demeure.
L'instruction a démontré que je n'avais ni recherché ni obtenu un quelconque avantage personnel. En tant que président du GHN, je ne percevais aucune indemnité, ne disposais ni de bureau, ni de voiture, ni de téléphone, ni d'aucun remboursement de frais. Par ailleurs, il a été démontré que j'étais l'un des plus importants contributeurs financiers de la fédération.

Qui a signé la convention entre la FFE et le GHN en 2000 ?
La présidente en exercice à l'époque pour la FFE et moi pour le GHN. Bien sûr, en tant que président du GHN, et comme on peut le constater dans les PV de la fédération, je n'ai pas pris part aux délibérations du comité fédéral qui a décidé de signer cette convention en 2000, ni même lors de son renouvellement en 2002.

Qu'est devenue cette convention GHN/FFE ?
Comme celle des Ecoles Françaises d'Equitation, elle a été reconduite en 2006 par Me Monique Legrand, Administrateur provisoire de la FFE.
Suite à cet imbroglio juridique me mettant en cause directement, le comité fédéral a décidé d'internaliser le service juridique, fiscal et social aux adhérents, ainsi que la gestion des labels FFE. C'est l'actuel service FFE Ressources et Qualité.

Pourquoi êtes-vous le seul concerné par ces accusations ?
Je n'ai pas la réponse. Le conseil d'administration du GHN était composé de 12 personnes et celui de la fédération de cette époque de 44 personnes. Tout a été débattu et voté en conseil d'administration. En tant qu'administrateur, puis vice-président de la fédération, je n'ai jamais reçu ni délégation, ni signature pour engager la FFE.

A qui profitent ces accusations ?
Ni à moi-même qui dois faire face au dénigrement systématique depuis 2000, ni au GHN qui a permis aux établissements équestres de progresser, ni à la FFE qui se consacre au développement de toutes les activités équestres.
Elles doivent donner satisfaction aux frustrations de quelques nostalgiques qui rêvent d'être les référents de l'équitation en France au travers de combats judiciaires.
Les clubs de la fédération l'ont bien compris et je les remercie de leur soutien renouvelé qui me permet de conduire des actions en faveur de l'intérêt collectif de tous les acteurs de l'équitation. ■

EN SAVOIR PLUS

La presse spécialisée a publié des articles sur le sujet. Voir notamment le long article de ***Le Cheval*** dans le numéro du 20 janvier 2012 intitulé *Serge Lecomte : l'homme à abattre ?* ou l'article de ***Grand Prix*** intitulé *Affaire Serge Lecomte : non-lieu, sauf sur un point.*

Solutions durables

Les prix de l'eau montent très régulièrement et les épisodes de sécheresse augmentent le risque économique. Des solutions durables peuvent permettre de faire des économies de consommation, donc financières et une participation active à la préservation de cette précieuse ressource. Tour d'horizon.

Economiser

DES GESTES SIMPLES

Des gestes de tous les jours peuvent vous permettre d'économiser de l'eau au quotidien, même sans vous en rendre compte et sans changer profondément vos habitudes. Quelques exemples de mise en œuvre.

Les fuites sont une perte pure et simple. En effet, l'eau qui fuit est une eau que vous payez et que vous n'utilisez même pas. Il est donc primordial d'éviter les robinets qui fuient et encore plus les chasses d'eau qui fuient.

Astuces : pour savoir si vous avez des fuites dont vous ne vous êtes pas aperçu dans vos installations, contrôlez votre compteur d'eau le soir avant de fermer et le matin en arrivant. S'il a bougé alors que vous n'avez pas utilisé d'eau pendant la nuit cela signifie qu'il y a une fuite. Il est difficile d'utiliser cette astuce si vous avez des abreuvoirs automatiques.

Les douches, les abreuvoirs, les toilettes sont des installations qui consomment énormément d'eau au quotidien. Pour limiter la consommation, des dispositifs simples peuvent être installés :

Installation de pomme de douche à débit réduit : 50% d'économie d'eau.

Installation de nouveaux blocs WC (si vos WC ont plus de 15 ans) avec un mécanisme de 3/6 litres au lieu de 10 litres : 50% d'économie d'eau, l'achat du nouveau mécanisme est rapidement amorti.

Si vous ne souhaitez pas changer le mécanisme de votre vieille chasse d'eau, vous pouvez réduire le volume d'eau dans votre chasse, en plaçant des bouteilles remplies d'eau à l'intérieur par exemple, ou encore stopper le mécanisme de la chasse plus rapidement, soit en tordant le flotteur, soit en mettant des poids pour stopper la chasse plus rapidement.

Vous pouvez aussi installer des mousseurs hydro économes sur les robinets. Cet équipement à mettre à la place du filtre permet de réduire le débit d'eau de 30 à 70%.

LE FORAGE

La mise en place d'un forage est soumise à une règlementation stricte. Votre forage peut être soumis à une simple déclaration ou à une autorisation, cela dépend de la quantité d'eau que vous puisez par an et des dimensions de votre forage. En période de sécheresse, l'utilisation de votre forage peut être fortement restreinte.



Les sols fibrés nécessitent moins d'arrosages

L'ARROSAGE

L'arrosage des carrières est souvent la consommation principale d'eau pour un établissement équestre. Il est plus difficile de faire des économies sur cette consommation d'eau, un simple dispositif ne suffit pas, même quand la carrière est protégée des deux vecteurs asséchants du climat, le vent et le soleil.

L'une des possibilités est l'installation, comme vu ci-dessous, d'un récupérateur d'eau qui permet d'arroser sa carrière grâce à cette eau récupérée ou encore grâce à la mise en place d'un forage.

La seconde possibilité est l'investissement dans une carrière qui consomme peu d'eau. Différents concepteurs de sols s'investissent dans la création de sols « *durables* », c'est-à-dire de sols qui consomment très peu d'eau, soit au moyen de dalles stabilisantes qui retiennent l'eau, ou encore des sols fibrés qui nécessitent beaucoup moins d'eau, voire l'assemblage de ces deux procédés.

Récupérer

La récupération d'eau est un moyen de palier à la pénurie d'eau en période de sécheresse. C'est également un moyen durable d'économiser l'eau.

Certaines obligations légales doivent être respectées si vous souhaitez mettre en place un récupérateur d'eau dans votre club, mais surtout si vous souhaitez utiliser l'eau que vous avez récupérée.

MISE EN PLACE D'UN RÉCUPÉRATEUR

La mise en place d'un récupérateur d'eau est encadrée par la loi. En effet, certaines normes techniques sont à respecter quant à l'implantation du récupérateur, la qualité des réservoirs, mais aussi concernant l'utilisation de l'eau récupérée à l'intérieur des bâtiments.

IMPLANTATION

Un récupérateur d'eau peut être installé de diverses façons, enterré ou hors sol. Dans tous les cas, certaines règles doivent être respectées. En voici les principales :
L'eau récupérée doit être totalement séparée de l'eau destinée à la consommation humaine. Il est totalement interdit de raccorder les deux réseaux entre eux.
L'arrivée d'eau de pluie en provenance de la toiture doit être située dans le bas de la cuve de stockage. La section de la canalisation de trop-plein absorbe la totalité du débit maximum d'alimentation du réservoir ; cette canalisation est protégée contre l'entrée des insectes et des petits animaux. Si la canalisation de trop-plein est raccordée au réseau d'eaux usées, elle est munie d'un clapet anti-retour.
A proximité de chaque robinet d'eau en provenance du récupérateur doit être apposée une plaque comportant la mention « *eau non potable* » et un pictogramme explicite.


Les grandes surfaces de toiture permettent une récupération d'eau efficace
©FFE-DL

Les réservoirs, eux-mêmes, doivent également respecter de nombreuses normes techniques comme par exemple :
- Etre à la pression atmosphérique,
- Etre faciles d'accès pour vérifier en tout temps leur étanchéité,
- Etre fermés par un accès sécurisé,
- Pouvoir être vidangés totalement.

DISTRIBUTION À L'INTÉRIEUR

Un certain nombre d'obligations supplémentaires doivent être respectées si le récupérateur permet de distribuer de l'eau de pluie à l'intérieur des bâtiments :
- Un dispositif de filtration inférieure ou égale à 1 millimètre est mis en place en amont de la cuve afin de limiter la formation de dépôts à l'intérieur.
- Les réservoirs sont non translucides et sont protégés contre les élévations importantes de température.
- Les canalisations de distribution d'eau de pluie, à l'intérieur des bâtiments, sont constituées de matériaux non corrodables et repérées de façon explicite par un pictogramme « *eau non potable* », à tous les points suivants : entrée et sortie de vannes et des appareils, aux passages de cloisons et de murs.

Tout système qui permet la distribution d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment raccordé au réseau collectif d'assainissement comporte un système d'évaluation du volume d'eau de pluie utilisé dans le bâtiment.
Dans les bâtiments à usage d'habitation ou assimilés, la présence de robinets de soutirage d'eaux distribuant chacun des eaux de qualité différente est interdite dans la même pièce, à l'exception des caves, sous-sols et autres pièces annexes à l'habitation.
A l'intérieur des bâtiments, les robinets de soutirage, depuis le réseau de distribution d'eau de pluie, sont verrouillables. Leur ouverture se fait à l'aide d'un outil spécifique, non lié en permanence au robinet. Une plaque de signalisation est apposée à proximité de tout robinet de soutirage d'eau de pluie et au-dessus de tout dispositif d'évacuation des excrétas. Elle comporte la mention « *eau non potable* » et un pictogramme explicite.
En cas d'utilisation de colorant, pour différencier les eaux, celui-ci doit être de qualité alimentaire.

UTILISATION

L'eau qui est récupérée à l'aval de toitures inaccessibles, ne peut pas être utilisée n'importe comment. En effet, cette eau peut être utilisée pour :

- l'entretien des terrains, comme l'arrosage des carrières par exemple, le lavage des véhicules et des chevaux, ...
- l'usage domestique lié à l'entretien : les WC et le lavage des sols (pour cette utilisation l'eau ne doit pas être récupérée à l'aval d'une toiture en amiante-ciment ou en plomb).
- abreuver les animaux. Des analyses régulières permettent de s'assurer de la non toxicité de cette eau destinée aux animaux.

Des aides à l'installation peuvent être octroyées par votre mairie, renseignez-vous auprès d'elle. ■

EN SAVOIR PLUS

Pour plus de renseignements sur les normes évoquées dans cet article, rendez-vous sur l'espace Ressources et Qualité, onglet « gestion », « développement durable » ou contactez une juriste au
02 54 94 46 21
ressources@ffe.com

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Article 641 du Code civil
Arrêté du 21 août 2008

Bureau rangé, gestion optimisée

Papiers, factures et autres sont autant de documents qui s'accumulent sur votre bureau et envahissent votre espace de travail. Dirigeants, optimisez le temps passé dans votre bureau et gagnez du temps pour rester sur le terrain !

SÉPAREZ LA GESTION DE L'ACCUEIL

Le bureau du dirigeant ne doit pas devenir une zone de passage sensible. Ceci implique une organisation certaine. En fonction de l'importance et de la confidentialité des documents, votre gestion de bureau doit comprendre 3 zones -voire 3 bureaux- de rangements différents.


Les documents confidentiels ne doivent pas être accessibles au public.

©Jean-Louis Legoux

- Un espace accessible uniquement au dirigeant, fermé ou protégé. Y seront rangés les papiers sensibles et confidentiels.
- Un espace accessible au dirigeant et à ses salariés, également protégé. Y seront classés les dossiers communs concernant la gestion quotidienne de l'établissement.
- Un espace accessible aux licenciés, en libre accès où se retrouvent les documentations et informations générales du fonctionnement du centre équestre.

BANNETTE, CLASSEUR, POUBELLE ?

Tout document, quel qu'il soit, a un cycle de vie rythmé par trois temps cadençant votre rangement.

- **A traiter.** Le document est en cours d'utilisation. Gardez-le sur votre bureau de façon à le retrouver rapidement. Des bannettes étiquetées permettront de mieux classer et prioriser.
- **A garder à portée de main**. L'utilisation du document est fréquente. Rangez-le dans un dossier, sur une étagère proche de votre bureau et facile d'accès, ou sur votre ordinateur. Privilégiez les méthodes de rangement facilitant les manipulations. Conservez uniquement l'exemplaire original et supprimez les exemplaires secondaires -photocopies, documents de travail, etc.
- **A classer ou à jeter.** Si le document n'a aucune valeur historique ou juridique, privilégiez son élimination tout en respectant les durées légales de conservation - voir tableau ci-contre. Lorsque vous supprimez un document papier, veillez également à retirer sa version numérisée si elle existe.

Dès lors que le document n'est plus utilisé, mais doit être conservé, archivez-le.

INFORMATIQUE

Limitez les accès : les mêmes notions de confidentialité et d'accès limité s'appliquent sur vos ordinateurs comme dans vos espaces de rangement physiques

Numérisez ? La numérisation présente un avantage certain, celui de gagner de la place. Toutefois, numériser à outrance peut produire l'effet inverse, à savoir, encombrer vos archives informatiques. Evitez de stocker des documents inutiles.

Sauvegardez : Créez impérativement un dispositif de sauvegarde de vos données externe à votre établissement.

DÉMATÉRIALISATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La FFE est engagée dans l'objectif zéro papier. Voir pages suivantes. A ce titre, elle a mis en place la possibilité pour le dirigeant d'opter pour la dématérialisation des licences. De même, elle a mis en place la possibilité pour le club ou le cavalier de déposer les certificats médicaux en ligne.

Avantage pour le dirigeant : il ne reçoit plus les licences papier et il n'a plus à conserver que le scan des certificats médicaux qu'il peut même faire envoyer par ses cavaliers.

Avantage pour le cavalier : il peut imprimer lui-même sa licence à tout moment et déposer lui-même son certificat médical en ligne.

Créez un plan de classement logique - par ordre soit alphabétique, soit numérique soit thématique - permettant d'organiser votre rangement et d'optimiser les temps de recherche. Pensez à reproduire le plan de classement de votre armoire à l'identique sur votre ordinateur.
Informez et formez vos salariés sur le classement mis en place uniquement pour les documents auxquels vous leur donnez accès.

CONSERVER OU JETER ?

En fonction des types de documents papier ou informatiques que vous êtes amenés à recevoir, les durées de conservation varient. Ces dernières sont fonction des délais d'action en contestation associés à chaque document.
Voici un tableau renseignant les durées de conservation des principaux documents présents dans votre établissement.
Cette liste n'est pas exhaustive. Bien d'autres documents se retrouvent au sein de votre établissement, certains plus importants que d'autres. Leur conservation présente un enjeu majeur, celui de respecter les obligations légales s'appliquant à votre établissement équestre.

EN SAVOIR PLUS

Une fiche explicative, reprenant l'ensemble des documents présents dans vos structures ainsi que leur traitement, est disponible sur *www.ffe.com*, espace *Ressources et qualité*, onglet *gestion*.
Contact 02 54 94 46 21 de 14H à 18H
ressources@ffe.com

DOCUMENTS	DURÉE DE CONSERVATION	RÉFÉRENCE JURIDIQUE
Documents comptables		
Les pièces comptables justificatives Ex : bons de livraison, bons de commande, etc.	10 ans	**L.123-22 du Code du commerce**
Les factures	5 ans	**L.110-4 du Code du commerce**
Les livres et registres comptables	6 ans	**L.102-B du Livre des procédures fiscales**
Documents bancaires		
Les relevés bancaires et talons de chèques	5 ans	**L.110-4 du Code du commerce**
Documents relatifs aux assurances		
Les contrats d'assurance	2 ans 10 ans pour les assurances vie	**L.114-1 du Code des assurances**
Les contrats en responsabilité civile (y compris professionnelle)	Illimitée	**L.1382 et suivants du Code civil L.121-1 à L.121-17 du Code des assurances**
Documents relatifs au logement		
Les factures d'eau	2 ans si le distributeur est un organisme privé 4 ans si le distributeur est une collectivité territoriale	**L.137-2 du Code de la consommation**
Les factures EDF-GDF	2 ans	**L.137-2 du Code de la consommation**
Les factures téléphone	1 an	**L.34-2 du Code des postes et des communications électroniques**
Documents sociaux		
Les contrats de travail	5 ans	**L.2224 du Code civil**
Les bulletins de paie et documents justifiant le versement de toute rémunération	5 ans	**L.3243-4 du Code du travail L.3245-1 du Code du travail**
Les bordereaux de paiement des cotisations sociales	5 ans	**L.244-11 du Code de la sécurité sociale**
Bordereau Récapitulatif de Cotisations : BRC Le registre du personnel	5 ans à compter de la sortie du salarié des effectifs	**R.1221-26 du Code du travail**
Les documents relatifs à l'hygiène, la santé et la sécurité Ex : PV de l'inspection du travail, document unique, etc.	Toute la vie de l'entreprise	**L.4711-2 du Code du travail**
Documents relatifs aux travaux		
Les factures de travaux	10 ans 2 ans en cas de travaux d'aménagement	**L.1792-4-1 du Code civil L.1792-3 du Code civil**
Documents fiscaux		
Les justificatifs d'impôts sur le revenu et d'impôts sur les sociétés Pour le délai de reprise de l'Administration : c'est-à-dire pour le droit de contrôler les déclarations	3 ans à compter de l'année de déclaration des impositions	**L.169 du Livre des procédures fiscales**
Les justificatifs d'impôts Pour le délai de recouvrement de l'Administration fiscale : délai pendant lequel elle peut contraindre le contribuable à payer	4 ans à compter de la mise en recouvrement	**L.274 du Livre des procédures fiscales**
Documents sociétaires		
Les statuts de la société	5 ans à compter de la fin de vie de la société (dissolution, liquidation, etc.)	**L.2224 du Code civil**
Les comptes annuels Ex : bilan, compte de résultat, etc.	10 ans	**L.123-22 du Code de commerce**
Extrait Kbis	3 mois - Durée de validité à compter de la délivrance	**R.123-150 et suivants du Code de commerce**
Document relatif aux équidés		
Le registre d'élevage	5 ans	**Article 11 arrêté du 5 juin 2000, relatif au registre d'élevage, portant application de l'article 234-1 du Code rural**
Le contrat de vente d'un équidé	Illimitée*	**L.2224 et L.1304 du Code civil**
Les documents d'accompagnement d'un équidé	Toute la vie de l'équidé Au-delà, les documents sont remis à l'IFCE	**L.212-9 et D.212-46 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**
Les factures des prestations vétérinaires et de maréchalerie	5 ans	**L.110-4 du Code du commerce**

* La personne qui a acheté un équidé peut, dès lors qu'elle découvre un vice du consentement, exercer une action en justice dans un délai de 5 ans à compter de la découverte de ce vice. C'est pourquoi il est préférable de ne pas jeter les contrats de vente de vos chevaux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'espace Ressources et qualité de ***www.ffe.com***, onglet *équidés*.

Dématérialisez !

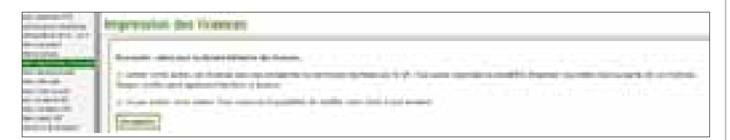


Moins de papier grâce au web. Vous pouvez depuis cette saison opter pour une version tout internet des licences et vous pouvez, depuis février déposer vos certificats médicaux en ligne. Mode d'emploi.

Licences internet

OPTION

Si vous souhaitez opter pour la dématérialisation, identifiez-vous sur la page FFE Club SIF de *www.ffe.com*, puis cliquez sur *Mes impressions licences*, situé dans la colonne de gauche de Mon SIF.
Apparaît la page suivante :

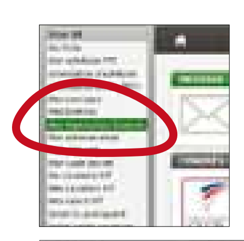


Si vous activez la dématérialisation, les licences que vous enregistrez ne sont pas imprimées par le SIF.

CARTES

Si vous avez choisi l'option dématérialisation, vous recevez des cartes avec le mode d'emploi du bouton page cavalier FFE qui permet de s'identifier, même sans avoir son numéro de licence et qui permet de l'imprimer directement depuis le site *www.ffe.com*. Il vous suffit de les donner à vos cavaliers quand ils prennent leur licence pour qu'ils puissent l'imprimer. Cela leur donne, au passage, le chemin pour aller imprimer leurs Galops, leurs duplicata, leurs palmarès, changer leur adresse… Leur page cavalier leur donne en effet une vingtaine de possibilités et de liens.

IMPRESSION



En ayant opté pour la dématérialisation, vous avez la possibilité d'imprimer vous–même les licences de vos cavaliers. Cliquez sur ***Mes impressions licences***. Vous y trouverez la liste de toutes les licences que vous



avez saisies. Cochez les licences que vous souhaitez imprimer. Elles disparaîtront ensuite de cette liste.

Que vous ayez choisi ou non la dématérialisation, vous pouvez à tout moment imprimer la licence d'un de vos cavaliers. Recherchez le cavalier à partir de *Mes licences* sur la colonne de gauche de *Mon SIF*. Une fois sur la page du cavalier sélectionnée, cliquez sur *Un duplicata de licence* situé en colonne de droite de la page.



Colonne de gauche *Colonne de droite*

Dépôt de CM en ligne

Pour améliorer la qualité et la rapidité de transmission du certificat médical et de l'autorisation parentale, les clubs et les cavaliers ont désormais la possibilité de le déposer en ligne sur le site de la FFE rubrique *FFE Club/SIF*, depuis la page du club ou la page cavalier FFE.

RAPPEL

Afin de valider sa licence fédérale de compétition, LFC, chaque cavalier, titulaire d'une licence de pratiquant en cours de validité, doit fournir un certificat médical datant de moins de 4 mois.
Pour les mineurs, la demande de licence de compétition doit être assortie d'une autorisation du représentant légal.

PRÉALABLE

Le cavalier doit être titulaire de la licence pratiquant. Editer



son formulaire de Certificat Médical via sa fiche licence. Le cavalier fait remplir son formulaire par le médecin. Si ce n'est pas sur le formulaire FFE, le certificat doit impérativement porter la mention de « non-contre-indication à la pratique des sports équestres en compétition. » Le titulaire de l'autorité parentale remplit l'autorisation.

SCAN DU FORMULAIRE

Le fichier numérisé doit être lisible. Résolution 300 dpi ou dpp minimum. Formats pdf, png, jpg ou tif. Taille maximum 4 Mo. Nommer le fichier NOMPRENOM du cavalier. Nous vous conseillons de conserver l'original de votre certificat médical, en cas de défaillance lors de la transmission ou de problème de lisibilité.

DÉPÔT DU FICHIER

S'identifier. Aller dans la page FFE Club SIF. Choisir « *Dépôt de CM* » dans le menu de gauche. Suivre la procédure en téléchargeant le fichier correspondant au CM et/ou à l'autorisation parentale.

ANOMALIES

Quel que soit le mode de transmission, le CM fait l'objet de vérifications par la FFE. Un système de correspondance électronique nous permet de signaler aux clubs et cavaliers concernés toute anomalie.

VÉRIFICATIONS

Attention ! Les erreurs de transmission sont courantes. Vérifiez que le CM et/ou l'AP ont pu être traités en contrôlant que la date du CM apparaît bien sur la licence. ■



Avis d'appel public à la concurrence

Conformément à l'article L. 321-5, al. 2, du Code du sport, la FFE procède à un appel à la concurrence, en vue du renouvellement au 1er septembre 2012 des contrats d'assurance passés jusqu'au 31 décembre 2012.

Nom et adresse officiels de l'organisme contractant :
FEDERATION FRANCAISE D'ÉQUITATION - Parc Equestre - 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Service responsable de l'appel à concurrence et adresse à laquelle le dossier de consultation peut être retiré, et où les offres doivent être envoyées :
FFE Direction Générale – Parc Equestre Fédéral 41600 LAMOTTE-BEUVRON.

Type de procédure
Appel préalable à la concurrence, au sens de l'art. L. 321-5, al. 2, du Code du sport.

Objet du contrat principal
Contrat d'assurances visant à garantir la FFE, les organes déconcentrés de la FFE, contrat collectif d'assurances visant à garantir les licenciés à la FFE, de leur responsabilité civile, au sens de l'article L. 321-1 du Code du sport, des dommages des personnes dans les conditions prévues par les articles L. 321-4 et L. 321-6 du même Code, y compris dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives au sens des articles L. 331-9 et suivants du même Code.

Objets des contrats annexes :
-contrat groupe RC propriétaires d'équidés à adhésion facultative.
-contrats types des Centres Equestres adhérents à la FFE : RC professionnelle et Multirisque bâtiments-contenu, en traitement direct avec les intéressés.
-contrats de garanties complémentaires pour les cavaliers et les Centres Equestres, en traitement direct avec les intéressés.
-contrat de protection juridique des mandataires sociaux

Date de prise d'effet des garanties d'assurance :
1er septembre 2012

Durée ferme du contrat : 4 ans.

Conditions de participation à l'appel à concurrence :
Les candidats devront justifier d'une expérience et d'une compétence significatives en matière d'assurance sportive et d'équitation.

Critères d'attribution :
Offre de service la plus intéressante, pour le cavalier, la FFE et ses adhérents, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 20 avril 2012 à 12 heures

Modalités de remise du dossier de consultation (règlement de la consultation) :
Sur demande de communication adressée au service responsable (ci-dessus).

Délai de validité des offres :
90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 février 2012

Esprit poney, esprit préservation de la planète

Fille de pionniers du mouvement poney, Bénédicte Le Guern applique dans son club une pédagogie structurante qui se prolonge par une gestion durable de l'eau.

Bénédicte Le Guern ouvre sa structure en 2008 à Murs Erigné près d'Angers après avoir travaillé au sein du poney-club fondé par ses parents en 1968 devenu ensuite une structure associative, dont elle était salariée. 3 Rivières Equitation est particulièrement bien situé, juste en face d'une zone commerciale et à côté d'une zone de nature propice aux balades, tout en étant visible de la rocade Angers Sud.



3 Rivières Equitation a été construit en 2008.

© Collection 3 Rivières Equitation.

3 RIVIÈRES EQUITATION

Entreprise en nom personnel

CLAG

Dirigeant : Bénédicte Le Guern, BEES 1

2 enseignants salariés : André Polybe, instructeur, beau-père de la dirigeante et Justine Boyer, BPJEPS qui après avoir été en formation travaille à mi temps

243 licences pratiquant en 2011

103 licences compétition en 2011

97 diplômes passés en 2011

Label Ecole Française d'Equitation label Poney Club de France

Agrément Formation Animateur Poney

Cavalerie : 30 shetlands, 28 doubles poneys et 2 chevaux.

1 manège de 800 m²

Une carrière de 4000 m²

19 boxes et 3 stabulations shetlands

Points forts : Utilisation rationnelle de l'eau de pluie. Approche personnalisée de chaque cavalier et utilisation pédagogique de la compétition par équipe pour les plus jeunes cavaliers.

UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

Lorsqu'elle a fait construire ses installations au printemps 2008 pour une ouverture en septembre de la même année, Bénédicte a mis l'accent sur la gestion durable de l'eau. « *Récupérer l'eau pluviale a été dans mes priorités car personnellement cela me dérangeait de ne pas utiliser toute cette eau. Au-delà de l'aspect économique proprement dit, j'ai fait ce choix pour la planète dans un esprit de développement durable* », explique-t-elle.

L'eau de pluie est utilisée afin d'alimenter les abreuvoirs automatiques des boxes et stabulations ainsi que pour l'arrosage du manège, c'est-à-dire les 2 postes consommant le plus d'eau dans un club.

Le système a été conçu et installé par l'entreprise ID d'Eau. L'eau coulant de la toiture du bâtiment qui abrite le manège, le club house et les boxes est acheminée via les gouttières dans des cuves souterraines, reliées les unes aux autres, dont la contenance globale est de 20 000 m³. Une pompe immergée dans l'une des cuves renvoie l'eau vers une station de relevage qui occasionne un enclenchement automatique afin qu'il y ait toujours de la pression dans les abreuvoirs automatiques et l'arroseur du manège. Les cuves sont accessibles par une trappe pour l'entretien.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas suffisamment d'eau dans les cuves, une sonde de réglage renvoie vers l'alimentation en eau de ville pour faire le relais en cas de sécheresse. « *Depuis l'ouverture du club en septembre 2008, j'ai eu besoin seulement une fois lors d'un été très sec, de passer en installation eau de ville.* », se réjouit Bénédicte.

ECONOMIE RÉELLE ET DURABLE

Cette installation a coûté 16 000 €. La consommation annuelle d'eau, de l'ordre de


Les cuves de récupération d'eau sont reliées entre elles.

© Collection 3 Rivières Equitation

10 000 m^3 pour abreuver 60 équidés et arroser 200 jours par an un manège de 40 par 20 mètres, revient à moins de 4000 euros. Si l'alimentation était faite avec l'eau de la ville, elle reviendrait à plus de 20 000 euros par an.
« *Au delà de cette économie non négligeable*, précise Bénédicte, *cette installation a permis de faire prendre conscience à mes cavaliers de l'importance de la bonne gestion de l'eau* ».
Cette initiative s'inscrit effectivement dans une action de développement durable : économique, environnemental et sociale.

ESPRIT CLUB

La récupération de l'eau fait partie de la philosophie adoptée par Bénédicte dans son club où elle met en avant la qualité de vie de tous, cavaliers, équipe et équidés, dans le cadre d'un club à taille humaine, dans la limite de 250 cavaliers environ. Bénédicte planifie les cours afin que les poneys ne fassent que 2-3 heures maximum par jour et qu'il n'y ait pas trop de monde au club en même temps.
« *Je privilégie tous les cavaliers, qu'ils fassent ou non de la compétition. Il me paraît essentiel de faire progresser chacun d'entre eux au moyen d'une bonne pédagogie sans faire de sélection sur les plus doués ou les plus fortunés.* »
Même si 3 Rivières Equitation a une activité essentiellement poney-club, accueillant les enfants à partir de 3 ans et demi, son esprit familial attire aussi les adultes notamment ceux qui cherchent une remise en confiance après une mauvaise expérience équestre.
La cavalerie est essentiellement composée de poneys, la plupart appartenant au club. « *Nous avons quelques poneys de propriétaire en pension, mais je demande aux enfants de prêter régulièrement leur poney à d'autres cavaliers et de monter un autre poney. C'est formateur aussi bien pour le poney que pour son cavalier et cela apprend à ce dernier à partager.* »
Bénédicte fait aussi un peu d'élevage afin d'assurer le renouvellement de la cavalerie shetland avec des poneys dont le modèle et le caractère correspondent aux attentes du club.


Bénédicte à la reconnaissance au milieu de ses cavaliers

© Collection 3 Rivières Equitation

SHETLANDS EN ÉQUIPE

La spécialité des 3 Rivières est la compétition par équipe sur poneys A en concours complet et pony-games. Ces derniers sont aussi pratiqués jusqu'au plus haut niveau, des cavaliers des 3 Rivières faisant partie des équipes de France pour les championnats d'Europe et du monde.
Chaque année, le club envoie avec succès des équipes aux championnats de France, tout en prévoyant une relève de plus jeunes afin de me pas se retrouver une saison sans équipe.
« *J'ai grandi parmi les shetlands. J'ai participé aux championnats de France de complet shetland à Fontainebleau en 1980 et l'année d'après, atteinte par la limite d'âge, je coachais mes camarades plus jeunes*, se souvient Bénédicte. *La compétition par équipe sur poneys A est une bonne école pour acquérir les bases. Elle tire les enfants vers le haut, les enrichit et les rend combatifs tout en leur inculquant un bon esprit sportif d'équipe C'est autant d'atouts pour la vie. Ceux qui réussissent bien à shet continuent sur cette lancée à double poney et à cheval.* »
Pourquoi le concours complet et les pony-games ? « *Les deux disciplines sont à mon avis complémentaires sur le plan pédagogique. Nous sommes dans une région imprégnée de la culture du concours complet avec Saumur et le Lion d'Angers… Par ailleurs, les pony-games, sont excellents pour démarrer les enfants en compétition, les faire bouger, leur donner du « mordant », dans un bon esprit sportif et d'entraide. Bref, que ce soit en complet ou pony–games, celui qui n'a pas fait de compétition à shetland est passé à côté de beaucoup de choses* », conclut avec humour Bénédicte. C'est d'ailleurs peut-être pour cette raison que les cavaliers des premières équipes des 3 Rivières y font monter leurs enfants, comme Charles Maindru dont les premiers complets shetland ont donné l'idée à son père Michel d'assurer la couverture photographique des championnats de France poneys. ■

Frédérique Monnier

BÉNÉDICTE LE GUERN

Bénédicte a toujours baigné dans le milieu de l'équitation, ses parents ayant créé un poney-club à Corzé l'année de sa naissance en 1968, poney club qui est l'ancêtre de sa structure qui porte le même nom. En 1984, le poney-club des 3 Rivières s'installe aux Ponts de Cé dans le but de se rapprocher d'Angers, la propriété familiale de Corzé accueillant les cavaliers en stage pendant les vacances

Elle obtient son BEES 1 en 1990 et est salariée du poney-club des 3 Rivières exploité sous la forme associative.

En septembre 2008, elle ouvre sa structure « 3 Rivières Equitation » sous la forme d'une EURL.

Bénédicte est aussi trésorière du CRE Pays de la Loire après s'être longtemps investie au sein de la DREP.

A vos événements !

Pour la troisième année consécutive, le CNTE et la FFE s'associent au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) lors de la Semaine du Développement Durable.

PETIT RAPPEL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept très large s'appuyant sur trois piliers qui sont :

- **L'économie,**
- **Le social,**
- **L'environnement**.

Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement.

Le principe du développement durable consiste à développer les activités en tenant compte de leurs impacts à court, moyen et long termes sur l'environnement, les conditions sociales et l'éthique, au niveau mondial.

Il s'agit, en s'appuyant sur de nouvelles valeurs universelles d'affirmer une approche double :

Dans le temps : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures,

Dans l'espace : chaque humain a le même droit aux ressources de la Terre.

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les Français aux enjeux du développement durable et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables. Cette année, la Semaine du Développement Durable fête ses 10 ans et, pour l'occasion, le thème retenu est l'information aux citoyens... et aux cavaliers et meneurs !

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER...

Cette année, c'est décidé, vous vous engagez pour le « DD ». Réfléchissez... vous agissez probablement déjà en faveur du développement durable sans vraiment vous en rendre compte. Il suffit alors de promouvoir vos actions. Sinon, vous pouvez commencer, dès à présent, en mettant en place des projets pour la préservation de l'environnement, le progrès économique et l'intégration sociale. Pour participer à la Semaine du Développement Durable, il vous suffit :

- **d'organiser** un ou plusieurs événements entre le 1er et le 7 avril ;
- **dont l'objectif** est la promotion des principes du développement durable dans les domaines de : la consommation, l'emploi vert, la formation développement durable, l'urbanisme durable, l'énergie, les déchets, l'habitat, les transports, la biodiversité, l'alimentation, l'eau, le tourisme, les loisirs...
- et à **but non lucratif**.



L'occasion d'apprendre à gérer ses déchets

©FFE-AL

INSCRIPTION EN LIGNE

Vous devez ensuite inscrire votre projet sur le site du MEDDTL. *www.agissons.developpement-durable.gouv.fr/-Semaine-du-developpement-durable*, puis :

1/ Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

2/ Vous recevrez confirmation par mail de l'inscription de votre projet sous 15 jours.

3/ Votre projet labellisé sera inscrit au programme des manifestations dès février sur ce site.

4/ Un kit de communication sera disponible en téléchargement sur ce site en mars.

5/ Vous recevrez par voie postale début mars, à l'adresse de votre structure, un kit d'affiches La semaine du développement durable, pour annoncer votre ou vos événements.

Le CNTE et la FFE mettent également à votre disposition un ensemble d'outils destinés à vous accompagner dans vos projets.

... MAIS VOUS MANQUEZ D'IDÉES

Suite à la Semaine du Développement Durable 2011, 14 clubs ont participé au Trophée des clubs mention développement durable. Retrouvez quelques-unes des actions qu'ils mènent au quotidien et découvrez certains projets plus spécifiques qu'ils ont conduits pour l'occasion. Beaucoup de bonnes idées à prendre et adapter à votre structure pour un événement réussi et durable !

DES BONS GESTES AU QUOTIDIEN

Tous nos clubs durables mettent en place, tous les jours, une multitude de petits gestes utiles. Le tri sélectif des déchets est proposé, parfois accompagné de panneaux descriptifs imagés. Certains recyclent

même les piles usagées et les bouchons de bouteilles. Des récupérateurs d'eau de pluie sont fréquemment installés. L'eau ainsi économisée sert ensuite pour l'arrosage du manège, le nettoyage des vans et des mors des poneys et chevaux… Certains clubs utilisent l'énergie solaire pour s'éclairer et d'autres ont installé des toilettes sèches qui semblent remporter l'unanimité chez les cavaliers. Les clubs n'ont pas oublié l'aspect administratif et proposent d'utiliser du papier et des enveloppes recyclés, de privilégier les courriels, d'imprimer les supports de communication en recto verso… Voir aussi REF 131, page 20

DES ACTIVITÉS DURABLES AU CLUB

La plupart des clubs ont également développé des projets particuliers pour la Semaine du Développement Durable. Ainsi, de nombreuses ballades de ramassage des déchets et/ou d'observation de la faune et de la flore, montées ou attelées, ont été organisées. Des rallyes et autres courses écolo ont permis aux cavaliers et parfois aux parents d'en savoir plus sur le développement durable, grâce notamment à des ateliers à poney ou à pied et des questionnaires remis aux participants. Certaines structures ont été à l'origine d'expositions, alors que d'autres ont préféré proposer une action de recyclage de matériaux non biodégradables, aboutissant à la création de longes, d'obstacles de cross ou « d'œuvres d'art » développement durable. Enfin, le projet pédagogique de plusieurs clubs a été adapté pour l'occasion. Ces derniers ont offert à leurs cavaliers des cours basés sur un des thèmes du développement durable ou ont organisé une session d'examen pour les Galops de pleine nature.

DES CAVALIERS RESPONSABLES

Mais les cavaliers ne sont pas en reste. Eux aussi ont participé directement à cet événement. Ils ont été mis à contribution et ont pu « troquer » leur matériel lors de brocantes équestres. Ils ont également été particulièrement sensibilisés sur les habitudes durables à prendre. Ainsi, des goûters collectifs et de saison sont mis en place. Avec l'aide des panneaux affichés au club, les cavaliers prennent l'habitude d'organiser du covoiturage pour se rendre au club ou sur les concours.



Quand les bouchons servent à sensibiliser les enfants au développement durable.

© Amélie Trisson

LES OUTILS DU CNTE-FFE À DISPOSITION DES CLUBS

À l'occasion de la Semaine du Développement Durable, le CNTE-FFE met à votre disposition un ensemble de documents et supports pour vous aider à préparer vos animations :

- **Panneaux développement durable à afficher au club**
- **Fiches « Trucs et astuces »**
- **Charte des « 10 engagements du cavalier responsable »**
- **Attestation « cavalier responsable »**
- **Idées pour un rallye développement durable**
- **Jeux questions/réponses développement durable**
- **Guide d'aide à la réalisation d'événements équestres durables**

Certains de ces documents vous seront envoyés lors de votre inscription. Vous avez la possibilité de télécharger les autres sur le site de la fédération *www.ffe.com*, rubrique « *tourisme équestre* » en cliquant sur « *événements* » puis « *semaine du développement durable* ».

DES IDÉES DE PARTENARIATS

Il ne faut pas oublier le volet social du développement durable, trop souvent laissé de côté. Les clubs des Trophées 2011 y ont pensé et ont instauré des partenariats riches et très diversifiés, que ce soit avec des associations d'animation de quartiers, des producteurs locaux, des établissements scolaires ou des Instituts Médico-Educatifs.

CLUBS PARTICIPANTS 2011

Merci donc, aux 14 clubs qui ont participé au Trophée des clubs mention développement durable :
Poney Club de Monticello (20), Ecole d'Equitation La Championnerie (76), Haras des Ouches (86), Relais Equestre des Récolets (08), CE de la Bonde (27), CE le Chêne Vert (71), Poney Club de Brimborion (92), Le Pied à l'étrier (88), Ecuries de la Fenière (32), Poney Club de Saint Sauveur (24), Association des cavaliers et meneurs des 3 baies (80), Ferme Equestre du Chozal (73), Association des cavaliers randonneurs Grand Etang (97), AVSA Ecuries de Trousseau (91).

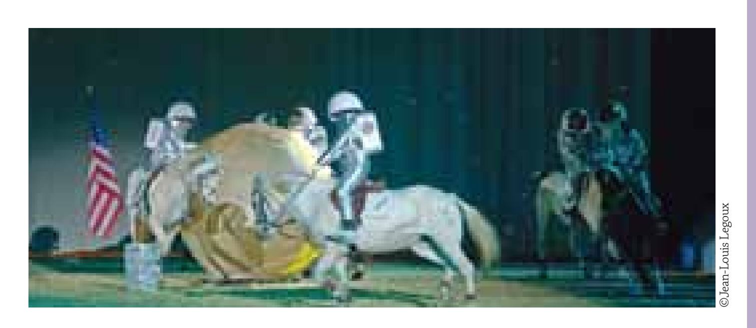
TROPHÉE DES CLUBS MENTION DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012

Les clubs qui auront inscrit une ou plusieurs actions auprès du MEDDTL dans le cadre de la semaine du développement durable pourront, s'ils le souhaitent participer au Trophée des clubs mention développement durable. Chaque action devra faire l'objet d'un descriptif et d'illustrations. Attention, en 2012, seuls les clubs labellisés auprès de la FFE auront accès au Trophée. La meilleure initiative sera récompensée lors du Salon du Cheval 2012. ■

Congrès FFE des Spectacles Equestres 18-20 janvier

Clubs en scène

Spectacles, rencontres, projets de développement dans les régions ont mobilisé 116 personnes issues de 18 régions qui se sont retrouvées en Avignon pour le 5e Congrès FFE des spectacles équestres de club. Compte-rendu.


©Jean-Louis Legoux

FORMATIONS

Le nouveau dispositif fédéral pour les spectacles a été présenté le jeudi matin. Les premiers experts fédéraux spectacles, issus de la commission, se sont présentés en soulignant chacun un aspect des possibilités de formations en région. Le nouveau Guide des Spectacles et le nouveau Brevet Fédéral des Spectacles Equestres de Club ont été présentés. L'objectif premier est que les clubs motivés par l'activité se regroupent en régions, à la fois pour organiser des festivals ou des concours de spectacles et pour mettre en place des formations.

SPECTACLES

L'édition 2012 de Poney Passion a fait l'unanimité. Le perfectionnisme des créations des clubs, le punch des cavaliers et le caractère spectaculaire des costumes ont enthousiasmé. Le MISEC 2012 a aussi beaucoup séduit. Les Crinières d'Or ont eu le succès habituel et les présentations dans le cadre du cabaret équestre ont révélé quelques talents.

ARTISTES

La rencontre des artistes sur la piste à l'issue des Crinières d'Or, le dialogue avec les responsables et les élèves de la Cité du Cheval de Tarascon ou les ateliers avec les spécialistes de choréologie et de décors ont apporté la touche technique.

SOLEIL

Le rendez-vous provençal a rallié 50 % d'habitués et 50% de néophytes pour qui ces 3 jours au soleil autour des pistes ont d'abord été un grand moment de mutualisation d'expériences et de convivialité. ■

Carnet d'adresses



©FFE-DL

COORDONNÉES FFE

STANDARD PUBLIC
✆ 02 54 94 46 00 de 14h à 18h

STANDARD CLUB
✆ 02 54 94 46 46

SITE DE LAMOTTE
Parc Equestre 41600 Lamotte

FFE CLUB
✆ 02 54 94 46 21 - Fax 02 54 94 46 20
club@ffe.com

FFE COMMUNICATION & DÉVELOPPEMENT
✆ 02 54 94 46 71 - Fax 02 54 94 46 77
comdev@ffe.com

FFE COMPÉTITION
✆ 02 54 94 46 31 - Fax 02 54 94 46 30
competition@ffe.com

FFE FORMATION
✆ 02 54 94 46 52 - Fax 02 54 94 46 50
formation@ffe.com

FFE PARC
✆ 02 54 94 46 11 - Fax 02 54 94 46 10
parc@ffe.com

FFE QUALITÉ
✆ 02 54 94 46 21 - Fax 02 54 94 46 18
qualite@ffe.com

FFE RESSOURCES
✆ 02 54 94 46 21 - Fax 02 54 94 46 18
ressource@ffe.com

FFE TOURISME/CNTE
✆ 02 54 94 46 80 - Fax 02 54 94 46 81
tourisme@ffe.com

SITE DE BOULOGNE
81 avenue E. Vaillant
92517 Boulogne Cedex

FFE AFFAIRES GÉNÉRALES
Fax 01 58 17 58 00
direction@ffe.com

SITE DE LA VILLETTE
9 boulevard Macdonald 75019 Paris

FFE COMPET
✆ 01 44 65 28 80 - Fax 01 44 65 28 92
ffecompet@ffe.com

ADRESSES UTILES

FEI
FEI HM King Hussein I Building Chemin des Délices 9 1006 Lausanne Suisse
✆ 00 41 21 310 47 47
Fax 00 42 21 310 47 60
www.fei.org

GENERALI CABINET PEZANT
BP 3032 - 14017 Caen Cedex 2
✆ 02 31 06 11 60 - Fax 02 31 94 24 74
caen@agence.generali.fr

GHN
12 avenue de la République
41600 Lamotte
✆ 02 54 83 02 02 - Fax 02 54 83 02 03
infos@ghn.com.fr

IFCE - ENE
Terrefort Saint Hilaire-Saint Florent
BP 207 - 49400 Saumur
✆ 02 41 53 50 50
Fax 02 41 67 63 08
stages-ene@cadrenoir.fr

IFCE - SIRE
BP 3 / 19231 Arnac- Pompadour Cedex
✆ 08 11 90 21 31
Fax 05 55 73 94 83
www.haras-nationaux.fr

SIF
14490 Litteau (Fax réservé pour les formulaires de validation de licence compétition)
✆ 02 31 51 21 10 - Fax 02 31 51 21 15
www.telemat.org

2ème trophée international de tri de bétail

Le deuxième trophée international de tri de bétail d'équitation de travail, s'est déroulé dans le cadre privilégié de Cheval Passion à Avignon, les 21 et 22 janvier.

ORGANISATION

Ces épreuves sont organisées, sous l'égide de la FITE par l'Association Française d'Equitation Camargue, présidée par Philippe Maurel, par ailleurs Président de la Commission d'Equitation de travail et de traditions de la FFE.
Les confrontations se déroulaient en deux manches sur deux jours de tri de bétail domestique, avec un troupeau de 15 bêtes, et non domestique avec un troupeau de 33 bêtes de taureaux Camargue, troupeaux appartenant tous deux à l'élevage de Frédéric et Sébastien Lescot.
23 équipes de 3 étaient engagées : 6 équipes italiennes et 17 françaises dont 3 corses, soit au total une cinquantaine de cavalières et cavaliers, autant de chevaux, les femmes représentées en nombre appréciable.

CULTURES

Quatre cultures d'équitation de travail étaient présentes : Camargue, « Gaucho », Maremmana et Western.
La présence d'une équipe « gaucho », enrichissement notoire, mérite un petit commentaire. Il s'agit de ce que les Argentins appellent l'équitation « Criolla », prononcer Criotcha. Ces nouveaux adeptes sont conseillés, sur tous les plans, par Gino Colanesi, un Français qui a vécu en Argentine et pratique la discipline.



Cheval Passion accueille trieurs et bétail de toutes les équitation de travail

© Elisabeth Garcia

NOUVEAUTÉ 2012

La nouveauté 2012 résidait dans la création d'une épreuve nationale individuelle open en tri domestique, le National Tri Individuel – cattle sorting - qui a rassemblé 30 engagés, épreuve remportée par le corse, Fabien Cointrel, devant l'italien, Damiano Avigni et le provençal Benoît Colombet.
Le trophée international par équipe a, quant à lui, vu la victoire de la France en équitation Camargue, Gérard Pensenti, Jean Clopes, Renaud Vinuesa, devant une autre équipe française Camargue, William Pellat, Charlotte Gronchi, Jean-Bernard Rabet. En Western, les italiens Andréa Fioravanti, Damiano Avigni et Andréa Sanfelici prennent la troisième place, à un tout petit point des deuxièmes.

PROGRÈS TECHNIQUE

Sous un vrai soleil printanier et par une température exceptionnelle, un premier constat s'impose, l'activité a encore progressé sur le plan technique et le public, nombreux, ne s'y est pas trompé. Il est, de plus, localement informé, et à même d'en apprécier les subtilités. On pourrait dire, aussi, pour s'en amuser, que le bétail même s'est pris au jeu et a posé de nombreux problèmes aux concurrents, notamment le troupeau domestique composé de bovins d'un an, très remuants. L'instinct grégaire de ces jeunes bêtes les pousse à rejoindre illico le troupeau dès qu'ils en sont séparés et il est très difficile de maintenir le premier trié dans l'espace prévu, ce qui en fait tout l'intérêt.

AMBIANCE CHALEUREUSE

Deux jours pleins ont été vécus à Avignon, dans une ambiance sérieuse mais bon enfant et le meilleur esprit, avec Thierry Maurouard, Président de jury et commentateur. Toute l'équipe d'organisation a été au diapason, sans la moindre contestation des concurrents, ce qui en soi est un compliment.
Une belle et chaleureuse remise des prix a eu lieu en présence du Président de la FITE, d'Elisa Moya, administratrice FFE, référente de la discipline, et de Pierre-Toussaint Gaffory, Président du CRE de Corse, également concurrent. ■

Hervé Delambre

Objectif insertion

Les activités équestres, et plus généralement le cheval, sont de formidables atouts éducatifs pour favoriser l'insertion.
La FFE met en place un stage sur ce thème les 22 et 23 mars afin de permettre aux enseignants d'appréhender au mieux l'accueil et l'encadrement de ce public. Focus sur cette nouveauté.

MÉDIATION IDÉALE

Accueillir des jeunes en difficulté d'insertion, au sein de votre club peut les aider à renouer des liens avec leur environnement social, car le cheval est un formidable médiateur.

Outil très efficace de travail autour de la relation, la communication et la socialisation, le cheval permet à ces jeunes d'appréhender, dans un contexte bien différent de leur quotidien, le respect, la rigueur, le sens des responsabilités, la maîtrise de leurs émotions et de leur comportement, ainsi que de redécouvrir, avec un être vivant, une forme de dialogue et le plaisir de la communication.

NOUVELLE THÉMATIQUE

Cette nouvelle formation mise en place par la FFE a pour but d'aider les enseignants et animateurs à appréhender les enjeux particuliers liés à cette « différence » et de développer des activités et une pédagogie adaptées, autour d'un objectif d'aide à l'insertion de ces jeunes.



©FFE/EB

TEMPS FORTS

Animée par deux spécialistes de ces publics, Christophe Haxaire et Anne Mahieu, de l'association Cheval Insertion (78), ce stage permettra d'échanger autour des thématiques clés de la réussite de projets de ce type : la définition des objectifs, le rôle du moniteur, le choix des activités et la pédagogie adaptée, la cavalerie, les problèmes que l'on peut rencontrer et comment on peut les gérer et les anticiper, les objectifs de pré professionnalisation ou de professionnalisation, la conception d'un projet d'action en ayant connaissance des institutions et organismes associés, des partenariats et la recherche de financements.
Emmanuel Ygout, qui a assuré plusieurs années la fonction de référent sport de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, apportera son témoignage et l'éclairage d'une institution.
Ce stage sera aussi l'occasion d'échanger et de partager avec d'autres enseignants sur le vécu, le ressenti et les expériences de chacun.

FORMATIONS FINANCÉES, BUDGET ALLÉGÉ

Des prises en charge totales ou partielles des frais de formation sont possibles par les fonds VIVEA (exploitants agricoles) et FAFSEA (salariés cotisants MSA). ■

STAGE DE FORMATION UNSS

L'UNSS, en collaboration avec la FFE, organise les vendredi 16 et samedi 17 mars au Parc Equestre Fédéral un stage national de formation des professeurs d'EPS animant une Association Sportive d'équitation ou désireux d'en créer une. L'objectif principal de ce stage est de créer une dynamique autour de l'équitation scolaire en Association Sportive UNSS.

EN SAVOIR PLUS

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site *www.ffe.com* dans la rubrique Vous êtes enseignant.

Attention, inscription urgente : places limitées !

Renseignements :
FFE Formation
T 02 54 94 46 52
formation@ffe.com

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

JPA Route de St Siméon 27500 SELLES

TEL 02 32 41 54 27 FAX 02 32 41 39 14 e-mail : jpadistri@wanadoo.fr

CREATION et FABRICATION FRANCAISE

NOS PROMOTIONS - TOUJOURS SEDUISANTES

2012 NOUVEAUX COLORIS 2012

CHOIX-QUALITE-PRIX REACTIVITE !! COMPAREZ

Réalisez vos maquettes sur notre site: www.jpa-distribution.com

La "MOUSTIQUE"

FLOT C4
PASTILLE 5,5cm
COROLLE 8cm
HAUTEUR 24,5cm

30 PLAQUES
60 FLOTS
€121.90

P13 103x103

103x103 P23

P14 103x103

P1 BIS 101x145

P1 145x101

POUR CES 2 PROMOS AUX CHOIX ORANGE ROUGE BLEU VERT BORDEAUX BLEU CIEL

La "BENJAMINE"

FLOT C8
PASTILLE 6,5cm
COROLLE 11cm
HAUTEUR 29cm

NOUVELLE FORME

P25 145X101

PLAQUES PVC BLANC

P18 101x133

P19 101x137

NOUVELLE FORME

P24 100x140

50 PLAQUES 100 FLOTS
€162.90

P22 145X101

P20 120X105

P15 160x110

La "POUSSIN"

€159.80
36 PLAQUES
72 FLOTS

P16 146X86

FLOT C9
PASTILLE 6,5cm
COROLLE 11,5cm
HAUTEUR 28,5cm

P20 120X105

P15 160x110

P16 146X86

P12 D127

Pour ces 4 promotions
PRIX FRANCO DE PORT TTC

LE PRESTIGE DE NOS PROMOTIONS

La "JUNIOR"

AVEC CHOIX PARMI LES 33 COLORIS VOIR PAGE 2 DU CATALOGUE

96 FLOTS C5
OU 84 FLOTS C3
+ 50 PLAQUES
€244.99

P4 135x150

CHOCOLAT

FLOT C5
PASTILLE 7,5cm
COROLLE 12,5cm
HAUTEUR 46cm

MARRON

P1 145x101

P18 101x133

P2 BIS 115x190

VIOLET

P20 120X105

P22 145X101

P25 BIS 145X101

NOUVELLE FORME

PLAQUES FOND BLANC OU FOND COULEUR

FLOT C3
PASTILLE 55cm
COROLLE 11,5cm
HAUTEUR 27,5cm

P7 BIS 128 x 148

ROSE

P7 148x128

P1 145x101

MENTHE

P1 BIS 101x145

FUSHIA

P19 101x137

P2 190x115

DELAIS 10 JOURS OUVRABLES SINON TARIF EXPRESS

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com



ATTENTION AUX DELAIS EN AVRIL ET MAI

47 | 2 ECRU | 23 | 14 | 41

TOUS NOS FLOTS ONT LE CORPS, L'ATTACHE ET LA PASTILLE PVC

MADE IN FRANCE

2/6

34 COLORIS + 7 TISSUS FANTAISIS AU CHOIX

C4
1 COROLLE DE 9cm
HAUTEUR 24,5cm
PASTILLE PVC DE 5,5cm

C9
1 COROLLE DE 11,5cm
HAUTEUR 36,5cm
PASTILLE PVC DE 6,5cm

€6.05

C1
4 COROLLES DE 16cm
5 PANS DE 60cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
HAUTEUR 72cm

2e PRIX

1er PRIX

3e PRIX

PRIX

C9 BIS
POUR UNE BELLE RECOMPENSE!!!

Vos flots pour Halloween

C3
2 COROLLES DE 11,5cm
HAUTEUR 27,5cm
PASTILLE PVC DE 5.5cm

CHAMPION DE FRANCE

C2
3 COROLLES DE 14cm
3 ou 4 PANS DE 50cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
HAUTEUR 61cm

SUPPLEMENT MARQUAGE SUR PAN: €0.60 PAR PAN

attache velcro

COLLIER
4 COROLLES DE 16cm
5 PANS DE 60cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
ENCOLURE 1,20m
FIXATION VELCRO

€11.75

C6
2 COROLLES DE 12,5cm
HAUTEUR 46cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm

C5
1 COROLLE de 12,5cm
HAUTEUR 46CM
PASTILLE PVC DE 7,5cm

FLOT TISSUS FANTAISI OU ECOSSAIS DANS TOUTES REFERENCES
SUPPLEMENT PAR FLOT: €0.21

1 €1.14 D7.5cm 2pans 5cm
2 €0.95 D5cm
VIP
3 €0.86 D5cm

Badges avec épingle au dos

TARIF- PRIX UNITAIRES H.T. - PORTS EN SUPPLEMENT

FLOTS	30 à 99	100 à 299	300 et +
C2	€3.10	€2.85	€2.75
C3	€1.50	€1.25	€1.21
C4	€1.18	€1.03	€0.98

FLOTS	30 à 99	100 à 299	300 et +
C5	€1.33	€1.14	€1.08
C6	€1.85	€1.59	€1.48
C9	€1.28	€1.11	€1.05

Left color strip: 22, 6, 1, 33, 51, 5, 32, 31, 4, 30
Right color strip: 29, 40, 35, 46, 49, 24 VERT BOUTEILLE, 8, 39, 27, 54, 38
Bottom color strip: 15, 20, 45, 44 LANGUE, 10 TURQUOISE, 34 BEIGE, 43, 21

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

P13 - P14 - P23

30 à 99 €1.20
€1.15 PAR 100

P13 103x103 | P14 103x103 | P23 103x103

UNIQUEMENT EN PVC BLANC
MINIMUM 30 PLAQUES

P15 160x110 | P16 86x146 | P12 D127

P12 P15 P16 30 à 99 €1.37
€1.32 PAR 100

Supplément 0.26€ par couleur supplémentaire

PLAQUES METAL

DU PRESTIGE A PRIX RAISONNABLE

10à30 €2.72 | 31à50 €2.57 | 51 et + €2.44

M7 98x138 | M8 97x135

ARGENT ou DORÉ

PLAQUES METAL - PLAQUES TROPHEE

Un aspect ultra brillant avec effet miroir finition superbe

ORIGINALES et SEDUISANTES

DORE et ARGENT
Satiné

M1 BIS 110x170 | M5 150x140 | M9 137x142 | M1 170X110 | M9 137x142 | M5 150x140

M4 175x120 | M1 170X110 | M4 175x120



PLAQUES METAL ASPECT ULTRA BRILLANT	10 à 30	31 à 50	51 et +
PLAQUES METAL M1 M4 M5 M9	€3.59	€3.45	€3.28

repiquage du 1er PRIX au 5e PRIX : GRATUIT
2 couleurs, repiquage sponsors, repiquage épreuves, repiquage 6e à 8e PRIX + €0.26
film sponsors ou sigle personnalisé : €14.00

PLAQUES PVC



TEXTE IDENTIQUE	10 à 49	50 à 99	100 et +
PLAQUES PVC BLANC P1 à P9 + P17+P18+P19+P20+P21+P22+P24+P25	€2.30	€1.99	€1.75
PLAQUES PVC COULEUR P1 à P9 + P17+ P18+P19+P20+P21+P22+P24+P25	€2.45	€2.16	€1.92
PLAQUES PVC GRAND FORMAT P10 P11	€4.90	€4.49	€3.87

repiquage du 1er PRIX au 5e PRIX: GRATUIT
couleur supplémentaire,repiquage sponsors, repiquage épreuves,repiquage à partir du 6e PRIX €0.26
film sponsors ou sigle personnalisé : €14.00

TARIF - PRIX UNITAIRES H.T. - PORTS EN SUPPLEMENT

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com



Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

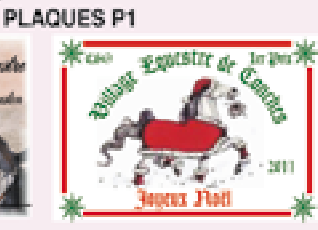
IMPRESSION NUMERIQUE QUADRI

IMPRESSION DE VOTRE LOGO SUR TOUS LES MODELES DE PLAQUES PVC ET METAL


PLAQUES P13 103X103


PLAQUES P22

101X145 PLAQUES P1




PLAQUES M1

QUELQUES EXEMPLES

SUPPLEMENT 0,60 EUROS HT PAR PLAQUE

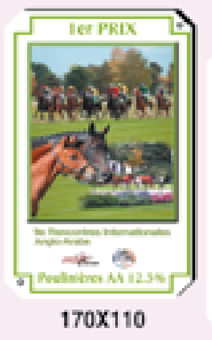
PLAQUES P15 160X110

Impression de votre logo quadri ou de vos photos





PLAQUES M1


170X110

PLAQUES M7 98X138

PLAQUES M4 175X120







SIGNALITIQUE





BALISAGE
20X10 cm
PVC 1 mm
1.20 Euros ht

ATTENTION CHEVAUX

Autocollant
50x20 cm
1.90 Euros ht



30X20 cm
PVC 2 mm
6.00 Euros ht
la paire

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE

40X40 cm
PVC 2 mm
8.50 Euros ht

Lettres et Chiffres de Manège PVC 30 X 20 CM
36.00 Euros HT les 12
PVC Epaisseur 2mm



TETIERE AVEC ATTACHE POUR LICOL ET PASTILLE PVC
Diamètre 65 mm 1.10 HT
LE JEU DE 100 0.98 HT

FLECHAGE
30X10 cm
PVC 2 mm
2.40 Euros ht



CENTRE HIPPIQUE



CENTRE EQUESTRE



LOT L01

12 COUPES PAR LOT
LOT 21 - 18 à 21 cm - €40,70
LOT 22 - 21 à 25 cm - €52,40
LOT 24 - 27 à 32 cm - €74,95

LOT L02

LOT L04

TR78 A €2.41 12cm
TR78 S 11cm €2.41
TR78 W 13cm €2.41 Western

AVEC MEDAILLON €7.21 €6.56 €4.92
16 cm 21 cm 25 cm
TP211/1 TP211/2 TP211/3

OR AR BZ 31 à 36 cm €68.90
LOT 9 COUPES JPA L014

TR52T €3.56 13.5 cm

CHIEN Ht 12 cm €2.50

C44/1 €5.76
C44/2 €7.27
C44/3 €9.90
C44/4 €11.62 24cm
AVEC MEDAILLON
14cm 17cm 21cm

T663/1 €3.99 20.5cm
T663/2 €3.40 15.5cm
T663 €2.39 12.5cm

€6.20 28cm
€7.22 30cm
€8.60 33cm

FG730 FG731 FG732 €3.25

C243/3 €4.17 17cm
C243/4 €4.90 19cm
C243/5 €5.42 21cm
C243/6 €6.94 25cm
AVEC MEDAILLON

C40 C41 C42 13cm €2.50

RESINES

R46/3 €31.10 28cm
R46/2 €25.00 23cm
R46/1 €15.68 18cm

RESINES

JP1/1 €4.90
JP1/2 €7.95
JP1/3 €10.01

R45/3 €28.30 23cm
R45/2 €13.36 20cm
R45/1 13cm

RESINES

AVEC MEDAILLON
TP243/1 €3.75 19 cm
TP243/2 €4.95 26 cm
TP243/3 €5.40 31 cm

TP240/1 €9.93 VERRE Ht 15 cm

€9.90 17cm FER A CHEVAL

tête en résine
T 2 16 cm €7.39
T 3 21cm €12.90

12cm TR53/1 €3.14 TR53/2 €3.14 TR53/3 €3.14 TR53/T €3.14

COUPE PRESTIGE

C 60/3 €23.97 26cm
C 59/3 €21.26 33cm
C 62/2 €23.90 35cm
C 50/4 €20.40 34cm
C 55/5 €26.00 41cm

20cm 15cm 10cm

23cm 20cm 18cm

BRONZE
ARGENT
COLLIER M2 86cm - €0.25
or
MEDAILLON M76-5 cm € 0.79

TP 33 Argent OR AVEC CENTRE HOLOGRAPHIQUE €1.99

MEDAILLON D28H-5 cm €0.79

or ARGENT BRONZE

JPAM €9.90
TROPHEE METAL ASPECT BROSSE ET IMPRESSION NUMERIQUE
131X175

RESINES FLOTS
JP5/1 €3.56
JP5/2 €6.10

22cm 18cm 14cm

TR52/3 €3.25 12.5cm
TR52/1 €3.45 13.5cm
TR52/2 €3.35 15cm

Plaques personnalisées adhésives pour coupes et trophées : €0.46

PRIX HT PORT ET EMBALLAGES EN SUS
PHOTOS NON CONTRACTUELLES

12 cm TR52M €3.90

PERSONNALISEES
Médailles M8C or argent bronze -7 cm- € 2.49

ECRIN SEUL E22 €1.00

M4-7 cm STANDARD €1.20

RETROUVEZ TOUS NOS LOGOS SUR NOTRE SITE: www.jpa-distribution.com

QUELQUES LOGOS

CSO-CCE

DRESSAGE

TREC ENDURANCE

POUR CHANGER LA DECORATION DE VOS PLAQUES

PONY GAMES CARROUSEL

RETROUVEZ TOUS NOS LOGOS DANS TOUTES LES DISCIPLINES SUR NOTRE SITE www.jpa-distribution.com

TARIF - PRIX UNITAIRES H.T. - PORTS EN SUPPLEMENT

PLAQUES FONTE

D'AUTRES LOGOS ET FORMES SONT DISPONIBLES DEMANDEZ NOUS....



F7 148x128 · F5 140x190 · F1 100x145 · F11 175X175 · A4 130x160 · F3 ϕ155 · F9 D 10 · A3 ϕ140 · F2 145x178 · F8 140x160 · F6 120x140 · F4 125x195

texte identique - 1er PRIX au 8e PRIX : GRATUIT		10 à 30	31 à 50	51 e
LAQUES FONTE	A3 A4	€6.04	€5.62	€5.20
LAQUES FONTE	F4 F5 F7 F8 F1	€6.02	€5.60	€5.23
LAQUES FONTE	F6 F9	€4.92	€4.35	€4.13
LAQUES FONTE	F2 F3 F11	€7.94	€6.70	€6.25

ouleurs : supplément €0.59 epreuves,sponsors,séries :supplément €0.60 Film logo ou autre création : € 29.00

POUR DES MODELES DIFFERENTS OU PERSONNALISES, NOUS CONSULTER

CONFIGUREZ VOS PLAQUES ET FLOTS SUR NOTRE SITE: www.jpa-distribution.com





Nouveau ce mois-ci

Vous trouverez désormais tous les mois dans la REF une rubrique vous informant des nouveautés sur *www.ffe.com*.

CONGRÈS FFE DES CLUBS

Cliquez sur la bannière Congrès Fédéral en page d'accueil pour trouver toutes les informations concernant ce grand événement des clubs qui aura lieu les 19 et 20 mars prochains à Saumur, notamment le programme prévisionnel et les bulletins d'inscription au Congrès et à l'exposition des clubs.

ZOOM SUR LES STATISTIQUES

L'espace Statistiques de *www.ffe.com* accessible dans l'onglet horizontal de la page d'accueil vous donne une vision d'ensemble des principaux chiffres de l'équitation : licences, clubs adhérents, Galops, compétition. A noter que c'est le seul endroit où on trouve le cumul des statistiques concours SIF et FFEcompet que l'on peut trier par département, région, discipline… Très pratique, cette rubrique *Concours tous Niveaux* permet par exemple de visualiser l'évolution d'une discipline en compétition dans un département ou une région. On y découvre entre autres que le ski joëring en compétition a commencé en Rhône Alpes. Logique !

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Via la rubrique *Disciplines équestres*, vous trouverez le calendrier des championnats de France ainsi que leurs règlements. Ont été dernièrement mis en ligne :

- Generali Open de France
- Meeting des Propriétaires
- Championnat des As de concours complet
- Championnat Amateur équipe
- Championnat du Cheval de Chasse
- Aptitude Sport et Loisir

Ainsi qu'un mémo pratique relatif aux engagements en concours international poney.

PROMOTION

Un recto-verso, L'Equitation en France, présentant la FFE et les atouts de l'équitation est téléchargeable sur *www.ffe.com*, rubrique *publications*. Il est particulièrement destiné à promouvoir l'équitation auprès des élus, des médias et des écoles.

PAGE SPECTACLE

Une page entièrement dédiée au spectacle équestre a été mise en ligne dans l'espace club. Elle rassemble toutes les ressources disponibles sur ce thème pour vous aider à proposer une activité spectacle à vos cavaliers. Vous y trouverez notamment les comptes-rendus des différents congrès FFE des spectacles équestres.

VISUELS FFE

Vous trouverez, dans l'espace *club/Promotion*, de nouveaux pictos libres de droit à télécharger :

Disciplines : dressage, aptitude sport et loisir.
Circuits : FFE Dress Tour et FFE Eventing Tour.

Voir Ref 131 p 26.

SITES CLUBS : RÉPONSES À VOS QUESTIONS

J'ai oublié mon adresse url, comment faire pour aller sur mon site ?
Chaque site club est accessible via son identifiant : http://codeclub.ffe.com
Ex : http://4160024.ffe.com

Je ne me souviens plus de mes codes d'accès, comment faire pour les retrouver ?
L'identifiant est le code adhérent, code postal suivi de 2 chiffres. Le mot de passe est le code secret SIF, les mêmes identifiants que pour saisir des licences.

J'ai inséré une photo mais elle ne s'affiche pas une fois l'article publié.
Veillez à toujours faire Actualiser la page ou F5 après avoir publié un article.

Je n'arrive pas à charger une photo sur mon serveur, comment faire ?
Vérifier que le poids est inférieur à 1000 ko et que le nom du fichier ne comporte ni espace, ni parenthèse ni caractère spécial.

Comment réduire la taille de mes photos/images ?
Si vous avez Microsoft Office : clic droit sur l'image > ouvrir avec > Picture Manager, dans image cliquer sur redimensionner et sélectionner une taille d'image plus petite (pour le web)
Si vous avez Outlook : clic droit sur l'image > envoyer vers > destinataire > réduire la taille de l'image. Vous vous l'envoyez et vous récupérez la photo réduite dans votre boîte mail.

Comment supprimer les images chargées sur mon serveur ?
Rubrique Accueil > Mes fichiers téléversés. Dans la liste des images qui s'affiche, cliquez sur les croix rouges pour les supprimer.

Talents et élégance

La 3e édition du Saut Hermès se tiendra du 16 au 18 mars au Grand Palais. Présentation de ce rendez vous prestigieux du calendrier international.

TALENTS

Les meilleurs cavaliers mondiaux se retrouveront sous la nef du Grand Palais pour disputer les 9 épreuves du Saut Hermès organisé par la célèbre maison du Faubourg Saint-Honoré avec l'appui logistique de GL Events.

Dès sa création en avril 2010, le Saut Hermès s'est imposé comme un must du circuit international. Les gagnants du Grand Prix Hermès, Marcus Ehning en 2010 et Christian Ahlmann en 2011 se sont illustrés en remportant l'année de leur victoire au Grand Palais, la finale de la Coupe du Monde...
Le Grand Prix Hermès 2012 aura lieu le dimanche 18. Le Saut Hermès, épreuve par couple de cavaliers, un homme et une femme, se tiendra le samedi 17.
Cette année, comme en 2011, des épreuves seront réservées aux cavaliers de moins de 25 ans, les Talents Hermès.
Chaque journée se terminera par Le Temps devant soi, spectacle équestre créé et présenté spécialement pour la Saut Hermès par l'Académie du Spectacle Equestre, dirigée par Bartabas.


©FFE/PSV

JOURNÉE FFE

Pour la 3e année consécutive, Hermès et la FFE inviteront les clubs et les licenciés FFE à assister à la session d'ouverture le vendredi 16 mars. Les invitations, sous forme d'e-tickets, sont à retirer via le site *www.ffe.com*. Dans l'espace Vous êtes cavalier, aller sur Saut Hermès, puis cliquer sur Réserver vos places. L'inscription se fait via le n° de licence et le code SIF pour les licenciés et via les identifiants FFE pour les clubs.
Chaque licencié de 16 ans et moins aura la possibilité de télécharger un second e-ticket valable pour un accompagnant de son choix. Dans la limite des places disponibles.

GRAND PALAIS

Haut lieu de la scène artistique et culturelle, le Grand Palais par son emplacement exceptionnel au cœur de Paris et sa nef de 13 500 mètres carrés sous sa verrière majestueuse, s'est naturellement imposé en 2010 pour accueillir le Saut Hermès. Le lien qui unit le Grand Palais aux chevaux remonte à la conception même du bâtiment né pour l'exposition universelle de 1900. Œuvre de quatre architectes, Henri Deglane, Albert Louvet, Albert Thomas et Charles Grault, le bâtiment associe la pierre, le fer et le verre, et sa piste centrale en sable sans piliers a accueilli de 1901 à 1957 de nombreux événements équestres, concours hippiques et d'attelage, épreuves de vitesse et carrousels. Mi-mars, les chevaux s'envoleront de nouveau sous la verrière. ■
www.sauthermes.org/


©FFE-EB

Programme

VENDREDI 16 MARS

Journée spéciale licenciés FFE

13h-14h30 : CSI 5* Prix du Grand Palais

15h-16h : CSI 25-A Les Talents Hermès

16h30- 18h : CSI 5* A la suite : Spectacle équestre Le temps devant soi par l'Académie du spectacle équestre de Versailles

SAMEDI 17 MARS

11h-12h : CSI 25-A Les Talents Hermès

13h-15h : CSI 5* Prix GL Events

15h45 -17h45 : CSI 5* Le Saut Hermès. A la suite, spectacle Le temps devant soi

DIMANCHE 18 MARS

10h15 – 12h15 : CSI 5*

12h45 – 14h15 : CSI25-A Les Talents Hermès

15h30 – 17h30 : CSI 5* Grand Prix Hermès. A la suite, spectacle Le temps devant soi

HERMÈS
PARIS

SAUT HERMÈS

AU GRAND PALAIS PARIS

JUMPING INTERNATIONAL CSI 5*

16 - 17 - 18 MARS 2012

www.sauthermes.com

Réservation : Fnac, Virgin et points de vente habituels







Nouveaux circuits internationaux

La FFE lance 2 nouveaux circuits d'excellence en dressage et en concours complet, concrétisant les projets d'excellence partagée.

La politique sportive de la FFE a pour objectif d'accompagner les cavaliers français internationaux, en vue des échéances des JO et des JEM, tout en valorisant les concours internationaux français et en mettant à l'honneur les propriétaires des chevaux participant à ces circuits ainsi que de ceux faisant partie du groupe JO/JEM.

Dans cet esprit, la FFE met en place pour le concours complet et le dressage, un circuit sportif labellisé qui s'appuie sur le savoir-faire des organisateurs. Ainsi, dans les 3 disciplines olympiques, un projet d'excellence est partagé entre tous les acteurs de la compétition de haut niveau dans un cadre où chacun est reconnu.





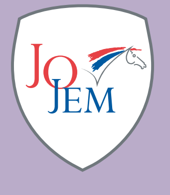
FFE DRESS'TOUR

Le FFE Dress'Tour réunit 6 CDI 3 * français, Vidauban du 24 au 26 février, Saumur du 26 au 29 avril, Compiègne du 31 mai au 3 juin, Vierzon du 5 au 8 juillet, Deauville du 19 au 22 juillet et Biarritz du 18 au 21 octobre. Sur chacune des étapes de ce circuit, la FFE récompense par une dotation spéciale les 3 meilleurs cavaliers français de l'étape, à condition qu'ils aient obtenu une moyenne minimum de 65% sur le Grand Prix.

FFE EVENTING'TOUR

Le FFE Eventing'Tour comprend les 6 complets internationaux français les plus importants : le CICO 3* de Fontainebleau du 22 au 25 mars, le CIC 3* de Jardy du 3 au 6 mai, le CCI 3* de Saumur du 17 au 20 mai, le CIC 3* du Pin du 22 au 26 août, le Mondial du Lion du 19 au 21 octobre et le CCI 4* de Pau du 24 au 28 octobre. Sur chacune des étapes, la FFE récompense par une dotation spéciale les 3 meilleurs français de l'étape, s'ils ont une moyenne minimum de 65 % en dressage, s'ils ont effectué un cross sans pénalité aux obstacles et ont été pénalisés de 4 points maximum sur le saut d'obstacles. ■

LANCEMENT DU GROUPE JO/JEM CSO



A Bordeaux, Christian Paillot, vice-président de la FFE et coordinateur du French Tour EADS, et Jacques Robert, vice-président de la FFE, ont remis aux propriétaires des chevaux de saut d'obstacles du Groupe JO/JEM leur tout nouveau pack propriétaire qui contient leur carte de propriétaire, le logo, la plaque, les écussons, les fiches... de leur cheval et leur écharpe de membre du Groupe JO/JEM. Cette remise est le symbole de l'appartenance des propriétaires au Groupe France dans l'objectif des Jeux Olympiques de Londres et des Jeux Mondiaux de Normandie 2014.


©FFE-PSV

JO : soyez supporters

La FFE, en partenariat avec Plein Ciel Voyages, propose des voyages supporters pour aller encourager les équipes de France sur place aux Jeux Olympiques de Londres.

Seul, le « pack » une journée du samedi 4 août pour aller voir le saut d'obstacles ne comporte pas de nuit d'hôtel obligatoire. Tous les autres packs incluent la chambre avec le billet et le voyage. Voir le détail sur le site internet.

LISTE DES PACKS

- 1 journée : samedi 4 août : saut d'obstacles 1ère qualificative individuel & équipe
- 3 jours/ 2 nuits : du 1 au 3 août : dressage Grand Prix individuel et équipe
- 3 jours/ 2 nuits : du 6 au 8 août : saut d'obstacles 3ème qualificative individuel, 2ème manche et finale équipe, 1ère, 2ème manche et finale individuel et dressage Grand Prix Spécial individuel et finale équipe.
- 3 jours/ 2 nuits : du 6 au 8 août : saut d'obstacles 3ème qualificative individuel, 2ème manche et finale équipe, 1ère, 2ème manche et finale individuel et beach volley demi finale homme & femme
- 4 jours/ 3 nuits : du 28 au 31 juillet : concours complet dressage 2ème jour, cross et CSO individuel et équipe
- 4 jours/ 3 nuits : du 3 au 6 août : Saut d'obstacles 1ère qualificative individuel & équipe, 2ème manche et finale équipe
- 4 jours/ 3 nuits : du 6 au 9 août : dressage Grand Prix Spécial individuel et finale équipe et saut d'obstacles 3ème qualificative individuel, 2ème manche et finale équipe
- 5 jours/ 4 nuits : du 27 au 31 juillet : concours complet concours complet dressage 1er et 2ème jour, cross et CSO individuel et équipe

CLUB FRANCE

Toutes les formules donnent accès au Club France, point de rendez-vous du staff français avec pour certaines d'entre elles, la possibilité de participer à la soirée du Club France. L'hébergement se fait dans un hôtel de catégorie « Standard » offrant un maximum de confort et facile d'accès en transport en commun depuis le site olympique.

Précisions et tarifs sur *www.ffe.com*, rubrique *Haut niveau / Club des supporters / Jeux Olympiques de Londres 2012*. ■

Fontainebleau fait son officiel

Officiel de France, le complet international de France de Fontainebleau revêtira une importance particulière cette année car il sera le 1er grand rendez vous européen en vue de la préparation pour les Jeux de Londres.

COUPE DES NATIONS

Devenu CICO en 2009, le complet international de Fontainebleau franchit encore une étape en 2012 en devenant la 1ère étape du FEI Nations Cup Series 2012, le tout nouveau circuit Coupe des Nations créé par la FEI. A noter que Fontainebleau fait partie du club très fermé des officiels de concours complet organisés en Europe avec Aix-la-Chapelle. Les cavaliers des 15 nations attendues courront à la fois pour un classement individuel et pour un classement par nations. A côté du CICO 3*, auront lieu un CIC 1* et un CCI 1*.

RÉPÉTITION

Fontainebleau sera la 1e étape préparatoire en vue de l'échéance olympique de Londres. Le format de la compétition bellifontaine est semblable à celui des Jeux Olympiques avec un classement individuel et un classement par équipe. Seul le niveau technique fera la différence : 4* à Londres et 3* à Fontainebleau. Les meilleurs couples seront donc au rendez-vous au Grand Parquet.



L'équipe de France 2ème en 2011.

©FFE/PSV

HORSE BALL

Le horse ball sera présent sur le Grand Parquet à côté du concours complet car l'événement accueillera la 5ème étape du championnat de France Pro Elite. Supports de paris en ligne, les matches auront lieu le samedi 24 et le dimanche 25. ■

PROGRAMME DU CICO 3*

22 et 23 mars : dressage
24 mars : cross
25 mars : saut d'obstacles


©Katia stuppia

PROUESSES FRANÇAISES EN SUISSE

La Suisse sourit aux Français qui se sont illustrés à Bâle et à Zurich.
Lors du CSI 5* de Bâle du 12 au 15 janvier, Roger-Yves Bost associé à *Castle Forbes Myrtille Paulois* **remporte le Grand Prix dans lequel Kevin Staut et** *Zeta de Hus* **sont 6es et Patrice Delaveau /** *Orient Express HDC* **7es.**
Patrice Delaveau est aussi sacré meilleur cavalier du concours. 7ème du Grand Prix et 3ème de la 155 du vendredi avec Orient Express HDC, il remporte aussi avec *Ornella Mail HDC* **la 150 du dimanche, et est également 2ème de la 155 du jeudi et du samedi.**
Roger-Yves Bost s'est également fait remarquer avec ses 2 autres premières places : dans les 145 de jeudi et vendredi avec *Castle Forbes Cosma*, **propriété de Lady Forbes et sa 2e place dans la 150 du dimanche. Il est 2ème meilleur cavalier du concours.**
Lors du CSI 5 *W de Zurich, le 29 janvier, Patrice Delaveau, associé à *Ornella Mail*HDC*, **propriété du Haras des Coudrettes, se classe 2e du Grand Prix, 10e étape de la Coupe du Monde FEI. Simon Delestre et** *Napoly de Ry*, **propriété d'Alain Brière, Daniel Pages et Simon Delestre, sont également 4es de ce Grand Prix remporté par l'Allemand Marco Kutscher.**


©Collection Haras de Hus

STAUT 2ÈME À MALINES

Kevin Staut associé à Silvana HDC propriété du Haras des Coudrettes se classe 2ème, derrière le Belge Grégory Wathelet, du Grand Prix du CSI 5* de Malines (BEL) 8ème étape de la Coupe du monde de saut d'obstacles du 26 au 30 décembre 2011, grâce à un barrage sans faute et très rapide

CAMILLE CONDÉ-FERREIRA EN ARGENT

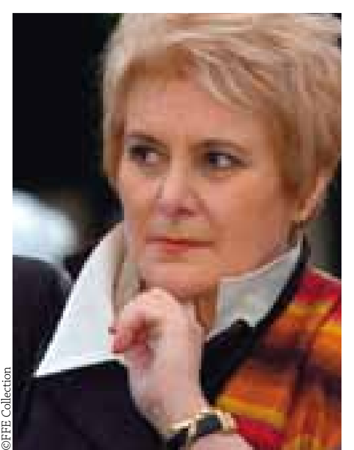
Lors des championnats du monde Children de saut d'obstacles qui se déroulaient à Hong Kong du 10 au 14 janvier, Camille Condé Ferreira associée à *Spare a Dime* a décroché la médaille d'argent avec son équipe multinationale « The Happy Sport » composée du Brésilien Joao Victor Lima, de la Sud-Africaine Cameron Dawson et de la cavalière de Hong Kong Arianna Ladd. Camille est aussi 4ème en individuel.


©FEI

JESSICA MICHEL À PLUS DE 70 %

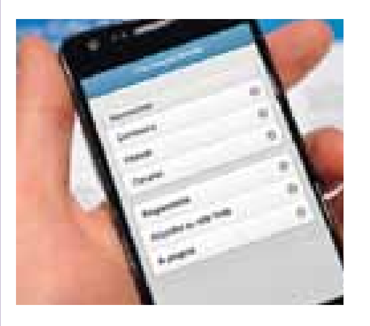
Belles performances pour Jessica Michel et *Riwera de Hus*, propriété de la SARL Haras de Hus, lors des 2 CDI 3* de Vejer de la Frontera, ESP au mois de février, où elles franchissent la barre des 70 %. Lors du premier, le WE du 5 février, le couple se classait 3e du Grand Prix avec une moyenne de 70, 128 % et 2e du Grand Prix Spécial avec une moyenne de 71, 511 %. Le week-end suivant, Jessica et *Riwera* progressent encore dans leurs moyennes en obtenant 72, 383 % dans le Grand Prix et 76, 625 % dans la Libre, étant 2ème pour les 2.

COMMISSION COURSES


©FFE Collection

Martine Della Rocca Fasquelle, très impliquée dans les courses de trot et à l'initiative du circuit Trot Top Tour, a été nommée présidente de la commission Trot Top Tour de la FFE.

FFECOMPET ET FFE CLUB SIF DISPONIBLES SUR VOTRE SMARTPHONE



FFEcompet Mobile permet d'accéder à certains services FFEcompet sur la plupart des Smartphones : programmes de concours, performances cheval/cavalier, réglements.
www.ffecompet.com

L'adresse *mobi.ffe.com* permet d'accéder depuis votre Smartphone aux applications du SIF : recherche de club avec ou sans géolocalisation, BO, résultats, licence dématérialisée, etc.

CVI-W DE BORDEAUX

Pour la 1ère fois, le Jumping de Bordeaux accueillait la finale de la Coupe du monde de voltige. Chez les hommes, Yvan Nousse / Whisper 215 / se classe 2e, derrière le suisse Patric Looser qui remporte aussi la Coupe du Monde, quittant la compétition par la grande porte pour devenir entraîneur. Chez les femmes, Anne-Sophie Musset Agnus se classe 3e. Une belle performance car la Française n'avait pas son cheval habituel, refusé à la visite vétérinaire et concourait avec celui d'Anna Cavallaro. Un beau geste sportif de la part de la voltigeuse italienne qui participait aussi à la compétition.



©FFE-PSV

CVI 2* W DE LEIPZIG

Ivan Nousse se classe 3ème du CVI 2* W de Leipzig remporté par le suisse Patric Looser.

SÉMINAIRE FEI

FEI

La FEI a organisé les 28 et 29 janvier à Warendorf un séminaire sur le management du risque en concours complet. 32 personnes représentant 21 fédérations nationales ont participé aux débats présidés par Giuseppe Della Chiesa, président de la Commission concours Complet de la FEI. Les échanges faisant état des actions pouvant être mises en œuvre afin de rendre le concours complet le plus sûr possible ont tourné autour de 3 axes :

- l'organisation des compétitions avec la formation des officiels de compétition, l'homogénéisation des niveaux techniques des concours internationaux et nationaux et dispositifs d'organisation des épreuves.
- les évolutions réglementaires envisagées en vue de la modification du règlement FEI pour 2013, évolutions qui seront débattues lors du sport forum FEI qui se tiendra du 30 avril au 2 mai
- l'encadrement technique des cavaliers et des chevaux, l'augmentation du niveau technique des couples étant indéniablement le meilleur gage de sécurité.

Les participants ont visité le site de Warendorf, où ils ont pu apprécier la qualité générale des infrastructures, notamment des terrains sportifs – grand manège, carrières avec un sol fibré et enfin un très beau terrain de cross avec beaucoup de profils d'obstacles différents. Siège social de la Fédération allemande, le site de Warendorf, accueille des stages pendant toute la période hivernale dans toutes les disciplines et catégories ainsi que des compétitions. Il héberge également des cavaliers de haut niveau dans les trois disciplines olympiques. ■

CHAMPIONNATS D'EUROPE 2013

La Fédération Equestre Internationale a attribué l'organisation des championnats d'Europe 2013 de dressage Jeunes Cavaliers et Juniors à la France. Ils auront lieu à Compiègne.

KEVIN STAUT REMPORTE LE GP DE BORDEAUX

Kevin Staut associé à *Silvana *HDC*, propriété du Haras des Coudrettes, remporte le Grand Prix Coupe du Monde Rolex FEI du CSI 5* de Bordeaux, au terme d'un barrage à 10. Cette victoire lui permet de remonter à la 2e place du classement général du circuit Coupe du Monde. Pénélope Leprevost et *Maestro de la Loge*, propriété de Didier Emereau, se classent 2es du Grand Prix Land Rover. Ces 2 Grands Prix comptaient pour le Trophée FFE French Tour EADS dont le classement à l'issue de la 1e étape est le suivant :

1. Kevin Staut	13 pts
2. Pénélope Leprevost	11 pts
3. Julien Epaillard	5 pts
4. Roger-Yves Bost	3 pts

Autres performances françaises à signaler : Marc Dilasser remporte avec *Non Coupable*, propriété de Philippe Dif, l'épreuve en hauteur qui faisait son retour à Bordeaux, en franchissant un vertical de 2 m 10. Michel Robert et *Catapulte*, propriété de l'E.U.R.L. Robert Michel remporte le prix France Bleu. La 4e Marseillaise est pour Roger-Yves Bost qui remporte le Prix Casino Théâtre Barrière Bordeaux avec *Castle Forbes Vivaldo vh Costersveld*, propriété de Lady Forbes

En tout 4 victoires et 21 classements dans les 8 premiers au CSI 5* de Bordeaux pour les Français !



©FFE-PSV

Parions cheval !



Lancés en 2011, les paris sportifs se poursuivent en 2012 avec une trentaine d'étapes de saut d'obstacles qui se déroulent chaque week-end de février à novembre et le championnat de France de horse-ball pro élite. Rappel de l'essentiel.

CIRCUIT SUPER 10



Ce circuit labélise des concours choisis pour leur qualité qui bénéficient d'une promotion particulière et d'un barème, le Super 10, qui permet aux opérateurs de paris de créer différentes types de jeux. Il se déroule sur des concours nationaux : les Pro Elite, étapes du Grand National ainsi que des Pro 1 et 2.
Les cavaliers sont répartis en groupes de 10, dits « Simple 10 », ce qui facilite la mise en place, pendant l'épreuve, d'un pari tous les 15 ou 20 minutes. L'épreuve se déroule en 2 manches : la manche qualificative et la manche finale qui réunit tous les sans faute et, la plupart du temps, les 10 meilleurs cavaliers du premier parcours, quand il n'y a pas 10 sans faute.
Le classement final du circuit Super 10 est établi à l'issue de l'ensemble des étapes et pour chaque catégorie Pro Elite, Pro 1 et Pro 2. A l'issue du circuit, la FFE attribue une dotation aux 3 premiers du classement général : 8 000 € en Pro Elite, 6 000 € en Pro 1 et 4 000 € en Pro 2.
De plus, les étapes Grand National bénéficient d'une dotation supplémentaire FFE de 60 000 € pour les 8 premiers du classement final.





© FFE/PSV, FFE/MAindru



HORSE-BALL PRO ÉLITE

Le circuit support de paris en horse-ball est le championnat de France Pro Elite qui se court sur 9 étapes de 2 jours, soit 18 journées. Les 10 meilleures équipes se rencontrent 2 fois chacune pour des matchs aller et retour.
Le classement est fonction du résultat des matchs : une victoire donne 3 points, un match nul 2 points et une défaite 1 point. Les ex-aequo sont départagés par la différence entre les buts marqués : le « goal average. » L'équipe ayant le plus de points à l'issue des 18 journées remporte le titre de Champion de France.
Les paris se font lors de chaque étape. On peut parier soit sur la victoire d'une équipe, soit sur le match nul, comme en football.

ATOUTS

Les paris donnent du piquant aux compétitions. Ils suscitent une plus grande implication du public dans la réussite des cavaliers et procurent davantage de visibilité médiatique, notamment grâce à l'intérêt de la presse pour les pronostics. Rappelons que les disciplines appréciées ne sont pas éligibles aux paris sportifs.

COMMENT PARIER ?

Les paris se font uniquement par internet. Les paris sportifs ne sont pas ouverts sur le terrain. Les organisateurs ont même interdiction de mettre des ordinateurs à disposition des parieurs. Ceux-ci peuvent par contre parier avec leurs propres moyens s'ils sont connectés. Les paris sont fermés quelques minutes avant le début de l'épreuve.
L'espace Parions Cheval de *www.ffe.com* dirige vers les opérateurs de paris qui ont inclus les sports équestres dans leur bouquet de paris sportifs. Vous y trouverez toutes les informations sur les concours et les cavaliers pour faire vos pronostics. Cliquez ensuite sur les sites des opérateurs qui proposent différents paris.

TYPES DE PARIS

Certains sites proposent des paris mutuels : la cote change en fonction des paris, plus il y a de parieurs sur un cavalier, plus sa cote diminue. Les gagnants se partagent les mises.
D'autres sites proposent des paris à cote fixe : les parieurs savent à l'avance combien ils vont gagner, si leur favori l'emporte.
Dans les 2 cas, si un cavalier est coté à 5 contre 1, celui qui a parié 10€ sur lui, en gagne 50 quand il est vainqueur. ■

TOUT SAVOIR

L'espace Parions Cheval affiche les résultats en ligne de toutes les épreuves à paris, dès validation par les commissaires sportifs dans l'espace Parions Cheval de *www.ffe.com*.



Les sports équestres collectifs à l'honneur

Le week-end de la Pentecôte sera sous le signe des équipes avec les rencontres nationales de horse ball jeunes et club, de pony games, de polo club et universitaire.

EQUIPES

Le Grand Tournoi s'impose en grand événement des sports équestres collectifs avec trois disciplines à l'honneur : horse ball, polo club et pony games dans une ambiance très sports collectifs : banderoles, pom-pom girls, supporters enthousiastes...
Le succès grandissant du Grand Tournoi d'année en année s'explique par le goût des jeunes cavaliers pour les sports collectifs qui correspondent à leurs attentes.
Pratiquées en équipes, toutes 3 valorisent la qualité de vie en club, tout en attirant le public masculin.

ACCESSIBLES ET FORMATRICES

Les disciplines représentées au Grand Tournoi s'inscrivent dans le projet sportif des clubs, tout étant faciles à mettre en place et accessibles à tous.
Pour jouer au horse-ball, une carrière ou un manège, une cavalerie de club et un ballon suffisent. L'organisation de compétitions ne demande pas plus de matériel, si ce n'est les buts à installer.
Le polo club est praticable à tout âge. Pas besoin de qualités physiques particulières, car l'habileté l'emporte sur l'engagement physique.
Les pony games permettent d'aborder, sous une forme ludique, l'apprentissage de multiples techniques équestres, développant l'habileté motrice et l'aisance à poney.



Nouveau : le Championnat de France de polo universitaire

©Maindru

POLO UNIVERSITAIRE

Nouveauté 2012, le 1er championnat de France de Polo Universitaire aura lieu pendant le Grand Tournoi. Sur 3 jours, les 4 meilleures équipes, suite aux différentes rencontres dans toute la France, s'affronteront dans la tradition des championnats universitaires où les étudiants monteront des chevaux qu'ils découvriront sur place après tirage au sort.

PONY GAMES AMATEUR

En 2012, les championnats de France de pony games en paire amateur auront lieu au Mans pendant les championnats du Monde de voltige du 13 au 19 août. Quant au championnat de France en équipe, il aura lieu pendant le Grand Tournoi. Ainsi les cavaliers de la division amateur n'auront pas à choisir entre faire un championnat de France en paire et un en équipe.

GRAND TOURNOI INTERNATIONAL

Cette année encore, quatre des plus grandes équipes européennes de horse ball, dont la France, assureront le show samedi et dimanche, mêlant technique et spectacle. Les jeunes cavaliers participant au Grand Tournoi pourront ainsi admirer leurs aînés, se projeter et pourquoi pas ? envisager une carrière sportive.
L'annonce des sélections en équipe de France en vue des championnats d'Europe poney de horse ball aura lieu aussi lors du Grand Tournoi. Cette année, les championnats revêtent une importance particulière pour la France car ils se déroulent à Fontainebleau.

POULES

Comme l'année dernière, en horse ball, la répartition des équipes dans les différents niveaux de poules nationales se fait lors d'une réunion des correspondants régionaux après la clôture des engagements ce qui permet harmonisation et respect de l'égalité des chances entre les équipes.

CLÔTURE

La clôture des engagements pour le Grand Tournoi est le 7 mai. Par conséquent, les concours organisés le 8 mai ne comptent pas pour la qualification 2012.
Prenez-y vous à l'avance et... à vos équipes ! ■

RÈGLEMENT

Consultez le règlement du Grand Tournoi sur *www.ffe.com*, rubrique disciplines équestres, championnats de France.

Bienvenue aux nouveaux adhérents



EGN désigne les Ecuries du Grand National

ÉTRANGER

CLAF, Section Equestre Csa Dakar, Larroquette Alban, Quartier Geille Bp 3024 Dakar, 99341, Senegal, 13 38 39 63 90

ALSACE

CLAF, Au Pas Du Cheval, Bourcart Magali, Lieu Dit Les Allagouttes, 68370, Orbey, 03 89 71 20 83

Orag, Equitation Ethologique Alsace, Erhard Stephanie, 8 A Rue De Goxwiller, 67210, Bernardswiller, 06 07 88 78 74

ORAG, Ecurie Du Climont, Daude Frederic, 1 Bis Route Des Cretes Ld Mourel Pres Le Climont, 67220, Urbeis, 06 88 56 59 22

ORAG, Scea Ecurie Du Chalet, Pische Aurelie, 70 Avenue De Wissembourg, 67500, Haguenau, 06 26 26 36 56

AQUITAINE

CLAF, G E R 33, Jesupret Josyane, Maison Des Sports Cdteg 153 Rue David Johnston, 33000, Bordeaux, 05 56 00 99 28

CLAF, Asso L Escurial, Ipas Elodie, Metarie De Bordeneuve, 47550, Boe, 06 41 89 04 45

CLAG, Ecurie De Lignan, Grimbert Stephanie, Le Balastrein, 33430, Lignan De Bazas, 05 56 65 15 83

CLAG, Ecuries D Omisse, Dabadie Marlene, 1 Lieu Dit Hiourere, 33430, Cudos, 06 50 70 21 42

CLAG, Ecurie Des Chateaux, Carralot Sebastien, Chateau D'Angludet, 33460, Cantenac, 06 11 18 04 41

Clag, Club Hippique De Lavigne, Taris Clement, Airial De Lavigne, 40410, Moustey, 05 58 07 75 60

CLAG, Ferme Equestre Hantayo, Recoussine Sylvie, Lieu Dit Lamouroux, 47340, St Robert, 06 07 21 34 44

ORAF, Les Ecuries Des Vayllaux, Labout Marie, La Roque, 24520, St Nexans, 06 80 65 72 26

ORAF, Asso Les Cavaliers D'Arcachon, Boucher Christine, 25 Avenue Pierre Frondaie Centre Equestre D'Arcachon, 33120, Arcachon, 05 56 54 65 47

ORAF, Durance Endurance, Franchet Francoise, Mairie Le Bourg, 47420, Durance, 06 03 06 76 69

ORAF, Asso Pau Assat Sports Equestres, Gerard Veronique, 7 Rue Cesar Franck C/O Mme Gerard Veronique, 64000, Pau, 06 74 03 28 68

ORAF, Les Ecuries D'Hippocrene, Chapothin Maeva, 399 Chemin Laqueche, 64230, Beyrie En Bearn, 06 18 40 14 30

ORAF, Equid Aspe, Bernard Anne, Chemin D Arbeillat, 64490, Accous, 06 87 02 22 70

ORAG, Ferme Equestre Des Parcs, Bullocke Gillian, Les Parcs, 24450, Mialet, 05 53 62 58 11

ORAG, Poney Club Les Eymaries, Backhaus Dorte, Ferme Les Eymaries, 24620, Les Eyzies De Tayac Sireu, 05 53 07 63 48

ORAG, Haras Du Dolmen, Manikowsky Nina, Vialezin, 24800, St Jory De Chalais, 05 53 52 25 58

ORAG, Ecuries Du Domaine De Caillavet, Pruede Veronique, Domaine De Caillavet Rte De Lacanau, 33160, St Aubin De Medoc, 06 74 68 68 08

ORAG, Bernard Piazza, Piazza Bernard, 221 Avenue Leon Blum, 33200, Bordeaux, 05 56 55 06 22

ORAG, Ecuries Le Chalet, Michon Marina, 123 Avenue Du Port Du Roy, 33290, Blanquefort, 06 26 08 34 30

ORAG, Y D Horses Pensions, Descoubes Yohan, 30 Rue Jean Sabourain, 33440, St Louis De Montferrand, 06 47 67 38 57

ORAG, Espoir Du Fieu, Capelle Jean Guillaume, Route De Laville Chateau Quentin, 33450, St Sulpice Et Cameyrac, 06 89 90 54 16

ORAG, Ecurie Des Lagunes, Bentejac Dominique, Lieu Dit Jean De Petit, 33840, Escaudes, 05 56 65 59 50

ORAG, Ecuries Cap Horse, Lucchini Max, Chemin Des Deux Pins, 40130, Capbreton, 07 86 24 10 14

ORAG, Ecurie La Rose D'Or, Ruellot Nathalie, 2220 Chemin De Sablaret, 40230, Benesse Maremne, 06 82 58 65 38

ORAG, Elevage De Laure, Millet Laurene, Grange Neuve, 47250, Samazan, 06 72 40 86 71

AUVERGNE

CLAG, Country Pony Ranch, Tiator Christelle, Lieu Dit Le Petit Charriere, 03160, Ygrande, 06 75 49 49 84

CLAG, Le Jas De Lalong, Jallier Emmanuelle, Lalong, 63460, Teilhede, 04 73 63 59 70

CLAG, Poney Club De Terre Rouge, Le Berre Youna, Terre Rouge, 63600, Ambert, 06 61 53 13 02

ORAG, Ranch O Palles, Groslier Alain, Les Palles, 63410, Charbonnieres Les Vieille, 06 75 27 90 02

BOURGOGNE

ORAF, Union Poneys De Bourgogne, Stroh Stephanie, Creps De Dijon 15 Rue Pierre De Coubertin, 21000, Dijon, 03 80 67 24 49

ORAF, Equivolte, Birsens Legros Maryse, Domaine Des Lacs Rue De La Chaume, 21320, Civry En Montagne, 09 60 39 32 20

ORAF, Anes Aniers Amis, Ronchi Jean Claude, Mairie 6 Rue De L'Hotel De Ville, 89270, Vermenton, 06 08 03 04 30

ORAF, C O De L Equirando Junior 2012 2013, Goury Ludovic, Mairie Place De La Mairie, 89520, Treigny, 03 86 74 72 99

ORAG, C E Des Vignes Des Bruyeres, Baujard Ophelie, Les Vignes Des Bruyeres Lieu Dit Les Juliens, 71160, St Agnan, 06 62 05 04 56

ORAG, Monot Benoit, Monot Benoit, 3 Chemin De La Ruee, 71390, Bissey Sous Cruchaud, 06 15 09 69 63

BRETAGNE

ORAF, Asso Equestre De Lothea, Auxirre Janine, Maison Forestiere De Lothea, 29300, Quimperle, 02 98 96 07 54

ORAF, Asso Marc H Aven, Le Gall Elisabeth, Lieu Dit Coat Luzuenn Nizon, 29930, Pont Aven, 02 98 06 00 03

ORAF, Western Horse Association De L'Ouest, Ferchat Francoise, La Station Route De Lalleu, 35134, Thourie, 06 81 17 02 95

ORAF, Celtik Jump, Clivio Thomas, La Croix Rouge, 56310, Bubry, 06 70 34 82 47

ORAF, Jumping Libellule, Cilote Pomme, Lieu Dit Kerhern Brenelo, 56660, St Jean Brevelay, 02 97 60 11 99

ORAG, Equi Nature, Prat Siffre Marie, Chemin Du Conte, 22560, Pleumeur Bodou, 06 34 68 02 36

ORAG, Ecurie De Bel Orme, Le Moal Tanguy, 14 Bis Za De Bel Orme, 22970, Ploumagoar, 06 45 63 67 13

ORAG, Attelage Et Elevage Ar Maner, Bodet Alice, Maneguegan, 29300, Redene, 06 23 48 42 98

ORAG, Ecuries Jacques Vogler, Vogler Jacques, L'Epine, 35133, Lecousse, 09 61 50 37 80

ORAG, Zephir Equitation Claudine Leray, Leray Claudine, Route De La Lande, 35460, Tremblay, 06 83 26 62 57

ORAG, Ecurie De La Cherbonnais, Bardin Caroline, La Cherbonnais, 35580, Guichen, 02 99 52 07 36

ORAG, Club Hippique De La Plage, Le Maitre Eddy, Kerpondic Sainte Barbe, 56340, Plouharnel, 06 26 25 28 21

ORAG, Ecurie Pont Quellec, Laffly Sarah, Pont Quellec, 56390, Colpo, 06 81 74 61 80

ORAG, Instant Complice, Gory Audrey, 2 Rue Pierre Lofficial, 56410, Etel, 06 66 92 16 63

ORAG, Ecuries De Lezevry, Lestrohan Jean Jacques, Lezevry, 56680, Plouhinec, 02 97 02 67 09

CENTRE VAL DE LOIRE

CLAG, Ecuries De La Picotiere, Gilles Marie, La Picotiere 10 Rue Croix Rouge, 28170, Thimert Gatelles, 06 76 76 21 67

CLAG, Eden Horses, Quintric Jean Michel, La Villeneuve, 28250, La Puisaye, 02 37 37 59 43

CLAG, Ecuries Du Bois Migne, De Ferrier Etienne, Bois Migne, 37190, Druye, 06 61 78 77 63

ORAF, Asso Des Cavaliers De Maillant, Guionniere Nadege, Route De Charenton, 18200, Meillant, 02 48 74 69 58

ORAF, Asso Sportive Vendome Le Cadre Vert, Breteau Denis, 470 Rue De Bigoteries, 41100, Vendome, 06 89 96 70 74

ORAG, Ecuries De La Galliniere, Garnier Sebastien Nans, 4 Route Du Briou, 18330, Vouzeron, 06 11 67 98 57

ORAG, Elevage De La Louviere, Nadjahi Veronique, 3 Chemin Des Garennes, 28210, St Lucien, 06 11 82 89 83

ORAG, Ecurie Papillon, Papillon Johann, 23 Route De Cherisy, 28500, Ste Gemme Moronval, 06 37 21 08 22

ORAG, Ecuries Du Loir, Degaille Aude, Les Ouches, 28800, St Maur Sur Le Loir, 06 25 05 28 23

CHAMPAGNE ARDENNES

CLAG, Complexe Equestre De La Noxe, Gatellier Tania, 49 Rue Du Bois, 10220, Brevonnes, 06 83 35 75 33

CLAG, Tb Stable Quarter Horse, Barbier Sylvain, 22 Rue Du Chauffry, 51320, Sommesous, 03 26 66 04 03

ORAF, Enselle Team, Rouxel Jean Claude, 5 Rue Jouy, 51390, Ville Dommange, 06 50 50 14 61

ORAG, Les Ecuries Pelam, Pelamatti Francois, 6 Rue De La Croisette, 08300, Bertoncourt, 06 07 68 63 34

ORAG, Scea Leclere Jacques Et Christiane, Leclere Thomas, 10 Grande Rue, 51510, Coolus, 06 07 16 30 58

ORAG, Ecurie De Marault, Sichler Didier, 4 Rue Saint Simeon Commune Essey Les Ponts, 52120, Chateauvillain, 03 25 01 49 85

CORSE

CLAF, Asso Horse Park Competition, Lorscheider Pierre, 10 Rue Prosper Merimee, 20000, Ajaccio, 06 26 87 15 92

CLAG, Ecurie A Pignata, Papi Jessica, Route Du Pianu, 20170, Levie, 06 27 73 28 28

COTE D AZUR

CLAG, Les Sabots De L'Abbaye, Durand Elodie, Dom De L'Abbaye De St Hilaire Route De Rians, 83470, Ollieres, 06 09 15 79 51

CLAG, Ecurie Chal, Leyret Alexandra, Quartier Triomphe Chemin Du Jas, 83910, Pourrieres, 06 07 98 82 14

ORAF, Ecurie De Caline Et Sa Petite Ferme, Espinosa Martine, Clos De Robert, 83310, Grimaud, 06 18 15 61 46

ORAF, Equi Vivre, Tessier Sylviane, 372 Chemin Du Cassivet, 83720, Trans En Provence, 06 85 07 30 64

FRANCHE COMTE

CLAF, Association La Serre A Cheval, Debaize Christophe, Mairie 34 Rue Principale, 39290, Dammartin Marpain, 03 84 70 26 19

ORAG, Domaine Belhorse, Bergdoll Frederic, Rue Sous La Cote, 90200, Giromagny, 06 74 79 36 62

GUYANE

ORAF, Ecuries De L'Arlesienne, Bertrand Elisabeth, Pk 6 3 Rue Du Galion Les Cascades, 97356, Montsinery Tonnegrande, 06 94 21 93 75

ILE DE FRANCE

CLAG, Ecurie Ma Boheme, Derrien Annabelle, 62 Ancienne Voie Romaine, 77480, Mouy Sur Seine, 06 73 18 87 19

CLAG, Haras De L'Aubetin, Fasquel Xavier, 7 Rue De La Foret, 77515, St Augustin, 06 13 82 63 41

CLAG, Ecurie Des Allois, Debreuil Yann, Route De Chaumes Chatres, 77610, Chatres, 06 88 44 83 05

CLAG, Le Domaine Equestre De Christal, Legros Jessica, La Californie Rd 988, 78120, Sonchamp, 06 67 00 46 31

CLAG, Centre Equestre De Draveil, Sourie Emmanuel, Rue Waldeck Rousseau Bp33, 91211, Draveil Cedex, 01 69 03 79 64

CLAG, C E Du Bois Moret, Poche Marion, Le Bois Moret, 91580, Auvers St Georges, 06 23 53 08 44

ORAF, Asso Equi Loisirs 77, Deau Sandrine, 1 Rue Du 8 Mai 1945, 77111, Solers, 06 25 89 00 16

ORAF, Asso Podium S M, Moreau Philippe, 8 Chemin Du Rocher D Argout, 77123, Noisy Sur Ecole, 01 60 71 80 31

ORAF, Asso Les Attelages Du Gatinais, David Jean Louis, 33 Rue Des Pres, 91490, Dannemois, 06 72 71 87 97

ORAF, Entente Sportive Renault E S R, Malet Jean Pierre, 119 Rue Du Point Du Jour, 92100, Boulogne Billancourt, 01 76 83 26 26

ORAF, Equitapleinenature, Haddouche Sandra, 37 Rue Jean Racine, 95400, Villiers Le Bel, 06 82 20 35 60

ORAG, Haras De La Roche, Lafages Franck, Villers, 77120, Aulnoy, 06 85 31 27 95

ORAG, Haras Des Ambres, Briffaut Loup, 14 La Chenee, 77510, Sablonnieres, 01 64 04 95 25

ORAG, Ecurie Alexandra Bartoli, Bartoli Alexandra, 18 Rue De La Berthiere, 78125, Hermeray, 06 85 53 83 58

ORAG, Haras D Eloge, Fruchon Fanny, Rue De La Croix Blanche, 78350, Les Loges En Josas, 06 98 99 28 18

ORAG, Ecurie De Style, Poirel Elodie, 42 Route De La Brosse, 78460, Chevreuse, 06 17 87 05 63

ORAG, Haras Des Artis, Groene Gaetan, 34 Bis De La Surie, 78490, Grosrouvre, 06 89 79 74 90

ORAG, Ecuries Centre Equestre De Briis, De Cuyper Thomas, 210 Chemin De Fontenay, 91640, Briis Sous Forges, 06 89 15 19 58

ORAG, Nan Events, De Mendez Anne Sophie, 126 Rue Perronet, 92200, Neuilly Sur Seine, 06 61 88 15 53

ORAG, Eurl Charrot Fabien, Charrot Fabien, 1 Bis Rue Du Bel Air, 95370, Montigny Les Cormeilles, 06 35 54 64 91

LANGUEDOC ROUSSILLON

CLAG, Ecuries De Terrugasse, De Giorgio Peggy, Lieu Dit Les Terrugasse, 11510, Feuilla, 04 68 45 66 39

CLAG, Ecurie Del Aube, Aube Nathalie, Route De Puechabon, 34150, Aniane, 06 66 80 92 98

ORAF, Cevennes Horses Country, Denneval Mickael, Mairie, 30530, Chamborigaud, 06 99 19 63 06

ORAF, Asso Les Ecuries De Codognan, Chazal Evodie, Domaine De La Licorne Route Du Cailar, 30920, Codognan, 06 63 81 54 55

ORAF, Asso La Nature En Cavale, Deremience Nicolas, 9 Rue De La Fontaine, 34720, Caux, 06 16 99 63 28

ORAG, Ecurie Equicathare, Barreda Myriam, Lieu Dit La Folie Las Roques, 11140, Puilaurens, 06 74 99 77 70

ORAG, Abrivado Ranch, Marciot Claude, 1655 Route De L'Espiguette, 30240, Le Grau Du Roi, 06 83 84 60 67

ORAG, Les Ecuries Du Soleil, Guerrero Michel, 728 Chemin Des Vignes, 30380, St Christol Les Ales, 06 46 36 19 39

ORAG, Ecurie De La Licorne, Souchon Rachel, Chemin D'Aigues Vives, 30470, Aimargues, 06 28 64 43 04

ORAG, Ecurie Martin Lapp, Martin Lapp Emilie, Chemin Du Camp De Pierres, 30540, Milhaud, 06 11 12 07 94

ORAG, Ecurie Cedrilhac, Romero Emanuel, Domaine Cedrilhac Chemin Des Cassagnes, 30800, St Gilles, 06 03 33 49 10

ORAG, Carel Valerie, Carel Valerie, 203 Chemin Des Fournels, 34400, Lunel Viel, 06 14 23 76 18

ORAG, Elevage Du Randal, Fages Adeline, Le Duc, 48500, La Tieule, 06 78 13 75 49

ORAG, Elevage Du Riberal, Cloarec Gwendoline, Traverse De Pezilla Le Grand Riberal, 66270, Le Soler, 06 88 52 32 37

ORAG, Ecurie Yannick Riera, Riera Yannick, Domaine Du Bois Pique, 66380, Pia, 06 15 07 41 47

LIMOUSIN

CLAG, Ecuries De Maneix, Riedweg

Aurelie, Fort Maneix, 87590, St Just Le Martel, 06 69 56 22 85

ORAG, Salavert Jean Michel, Salavert Julien, Ecurie Des Vergnes Les Vergnes, 19460, Naves, 05 55 26 05 48

ORAG, Ecurie Du Chardoneret, Rigaut Delphine, Bousselas, 87380, St Germain Les Belles, 06 22 46 56 62

LORRAINE

CLAF, Le Sept, Cejudo Jerome, 1A Avenue Du General De Gaulle, 57230, Bitche, 06 88 47 51 11

CLAG, Centre Equestre Des Islettes, Favier Sabine, 1 Route Des Senades, 55120, Les Islettes, 06 87 27 36 10

CLAG, Beck Bertrand, Beck Bertrand, 89 Rue De Metz, 57130, Rezonville, 06 72 71 39 03

CLAG, Ecurie D'Olgy, Rozaire Josselin, 6 Rue De Metz Olgy, 57640, Argancy, 03 87 77 72 69

CLAG, Ecuries Vittel Montfort, Jeannot Jean, Hippodrome De Vittel, 88800, Vittel, 03 29 08 00 98

ORAF, Asso Pole Hippique De Lorraine, Meng Jean Claude, 1 Rue Leon Bocheron Maison Du Cheval, 54110, Rosieres Aux Salines, 06 14 14 67 39

ORAF, Asso Ecurie De La Charme, Dewerdt Alizee, 15 Route Notre Dame De La Paix, 88310, Cornimont, 06 73 65 53 87

ORAG, Ecurie Du Rougy, Chollot Denis, 54 Rue Saint Martin, 54160, Frolois, 06 85 46 78 59

ORAG, Andalou Reve 54, Gelin Masson Anne, 4 Rue Maurice Barres, 54330, Vaudemont, 03 83 52 59 61

ORAG, Ecurie Du Charme, Francois Emmanuel, Rd 907 Mr Francois Emmanuel, 54385, Rosieres En Haye, 06 81 70 59 39

ORAG, Kesler Niss Anne Laure, Kesler Anne Laure, 12 B Imp Marguerite Cadillon, 57480, Haute Kontz, 06 10 70 65 21

ORAG, Centre Equestre Du Haut Bois, Dreydemy Virginie, 3 Route De Lorquin, 57790, Hattigny, 06 76 64 22 86

MIDI PYRENEES

CLAG, Ecuries De Beders, Labrunie Marc, Al Neple Chemin Du Goutil Les Friques, 31660, Bessieres, 06 03 46 20 03

CLAG, Ecuries Gaillacoise, Bourgeois Bruno, Traverse De La Gorse, 81600, Gaillac, 06 11 22 93 84

ORAF, Equi Nox, Birebent Michel, 7 Avenue De Sibian, 09000, Foix, 06 17 33 06 02

ORAF, Ecuries Du Tissie, Fevrier Floriane, 1 Chemin Du Ruisseau Du Tissie, 31450, Montlaur, 09 50 70 10 95

ORAF, Asso Les Ecuries De La Lande, Duclos Sabrina, 2 Bis Rue Du 8 Mai, 65310, Horgues, 06 82 25 64 57

ORAF, Ferme Des Randonneurs Equestres, Debergues Cecile, Hameau De Cornillas, 82400, Valence D Agen, 06 73 56 56 49

ORAF, Asso Equi Tauge, Arakelian Marie, 2416 Rd 958 Lieu Dit Borde Basse, 82410, St Etienne De Tulmont, 05 63 64 62 20

ORAF, Ecurie Rody Arabian S, Rousseau Didier, 1830 Route De La Foret, 82700, St Porquier, 06 37 20 22 46

ORAG, Haras Alex Hugo, Recurt Carrere Pierre Antoin, Domaine De Bordebasse Quartier Hount Barrade, 31800, St Gaudens, 06 80 05 04 45

ORAG, Ecuries Du Grand Tournan, Betis Virginie, Au St Sernin, 32420, Tournan, 05 62 62 67 16

ORAG, Les Ecuries De La Boheme, Lesnard Marie, Poulzalgues, 46300, Ginouillac, 06 82 45 24 81

ORAG, Ecuries De Condis, Marquet Francois, Lieu Dit Condis, 82100, Lafitte, 09 67 01 75 28

ORAG, Les Ecuries De Combe Dragon, Blanchart Audrey, Ld Combe Dragon, 82110, Cazes Mondenard, 05 63 94 66 03

ORAG, Ecurie Du Nil, Maumy Julie, 1979 Route De La Comtesse, 82200, Moissac, 06 69 35 32 91

NORD PAS DE CALAIS

CLAF, Poney Club L Escale, Degroise Sophie, 84 Rue De Milourd, 59186, Anor, 06 22 85 63 78

CLAG, Claire Duponchelle, Duponchelle Claire, 66 Rue De La Barre Prolongee, 59147, Gondecourt, 06 62 04 42 22

CLAG, Les Ecuries Du Louis D'Or, Sorriaux F Nicolas, 16 Rue Joliot Curie, 59161, Naves, 06 11 65 07 21

CLAG, Ecuries Du Havelt, Vercoutre Benjamin, 3 Rue Du Havelt, 62510, Arques, 06 69 44 85 52

ORAF, Asso Les Ecuries De L'Etoile, Duyck Martinez Amelie, 101 Rue L'Yser, 59122, Hondschoote, 06 24 33 78 65

ORAF, Sancourt Jumping, Mazy Jean Louis, 88 Bis Route Nationale, 59268, Sancourt, 06 86 64 70 00

ORAF, Les Attelages De L'Haeghedoorn, Geertrui Vitse, 1515 Route De L Haeghedoorn, 59270, Godewaersvelde, 06 07 34 12 81

ORAG, Ecuries Degle, Callewaert Gauthier, 24 Rue Fondation Henri Delerue, 59116, Houplines, 06 08 83 25 06

ORAG, Ecurie Le Lange Veld, Traisnel Anne Emmanuelle, 574 Rue De La Brasserie, 59190, Wallon Cappel, 03 28 40 05 26

ORAG, Les Ecuries De La Voie Verte, Verdier Patrick, Rue Emile Zola, 62217, Agny, 06 07 64 28 78

ORAG, Ecuries Des Etangs, Dendien Sylvie, 2 Bis Rue Georges Watissee, 62860, Oisy Le Verger, 06 86 53 42 00

NORMANDIE

CLAF, Asso Les Cavaliers Brayons, Durieu Melanie, 1546 Le Vieux Bled, 76440, Sommery, 02 35 09 97 30

CLAG, Les Chevaux De Marolles, Petiot Sandra, Le Lieu Du Bois, 14100, Marolles, 06 49 83 20 21

CLAG, Centre Equestre De La Durdent, Breton David, 6 Impasse Saint Martin, 76560, Hericourt En Caux, 06 20 31 59 44

ORAF, Comite D'Organisation Equirando 2012, Francoise Jacques, 23 Rue Pasteur, 14120, Mondeville, 02 31 82 77 64

ORAF, Les Cavaliers Du Vievre, Tesniere Frederic, 1286 Route De Lieurey, 27450, St Georges Du Vievre, 06 86 82 08 96

ORAF, Ecurie Du Cap, Chavatte Virginie, Rue Saint Laurent, 50460, Urville Nacqueville, 06 66 98 65 25

ORAF, Les Poneys Du Petit Bonheur, Buffard Anais, 1574 Route Des Auris, 76390, Marques, 02 35 94 48 09

ORAF, Association Equestre De Serqueux, Redersdorff Natacha, 1755 Route De Compainville, 76440, Serqueux, 06 07 34 78 43

ORAG, Domaine D'Art Equestre, Maratrat Lucie, 14500, Maisoncelles La Jourdan, 06 77 17 12 72

ORAG, Equiprest Normandie, Lerbour Dimitri, 8 Hameau De La Guinguette, 14540, Hubert Folie, 06 64 92 81 38

ORAG, Poney Club De La Criquetiere, Ruggiu Jeanne, Rue Du Champ Breton, 14680, Bretteville Sur Laize, 06 61 30 44 71

ORAG, Ecurie Des Tuileries, Defranoux Julien, 841 Route De La Ferte Vidame, 27130, Verneuil Sur Avre, 06 18 48 04 19

ORAG, Ecurie Nicolas Cordobes, Cordobes Nicolas, 1 Route De Paris, 27150, Boisemont, 06 16 13 39 38

ORAG, Earl Ecuries Gilbert Doerr, Joulia Elodie, 11 Route De La Cambe, 27800, St Eloi De Fourques, 06 80 58 46 81

ORAG, Domaine De La Parisiere, Minnens Beatrice, 15 Route De La Parisiere, 50530, Champeaux, 02 33 50 13 16

ORAG, Ecurie First, Bodard Olivier, Les Fontaines, 50810, La Barre De Semilly, 06 87 32 95 90

ORAG, Ecurie Blery, Gillet Fanny, Le Val Richard, 61110, Bretoncelles, 06 16 22 01 31

ORAG, Haras Du Villars, Rieutort Marie Laure, La Grande Sibotiere, 61110, Moutiers Au Perche, 02 33 73 95 85

ORAG, Earl Ecurie La Frenee, Pardanaud Jennifer, La Frenee, 61160, Ommeel, 06 82 93 65 17

ORAG, Helene Pasquier Dressage, Pasquier Helene, 1825 Chemin De La Foret Verte, 76230, Bois Guillaume, 06 26 20 27 86

ORAG, Ecuries Du Marottin, Leblond Julien, 366 Rue Du Chateau D'Eau, 76940, St Nicolas De Bliquetuit, 02 32 70 36 03

ORAG, Ecuries De La Boisette, Guinet Gaelle, 3195 Route De Dieppe, 76950, Les Grandes Ventes, 02 35 04 54 16

NOUVELLE CALEDONIE

ORAG, Des Chiens Des Chevaux Des Hommes, Quesnel Adeline, Lot 1521 Rte Du Mont Mou Bp 1818, 98890, Paita, 0 68 77 66 38

PAYS DE LA LOIRE

CLAF, Ecurie Du Centaure, Guiet Lucile, Le Haut Cervigny, 72310, La Chapelle Huon, 06 79 55 32 74

CLAG, Domaine Equestre De Monnieres, Babu Jacq Stephanie, La Cour Des Mortiers, 44690, Monnieres, 07 62 88 44 00

CLAG, Centre Equestre De Freigne, Reynier Nicolas, Le Fosse, 49440, Freigne, 02 40 97 85 27

CLAG, Ecurie De La Pointe, Jamet Cedric, La Pointe De Fourgas, 72250, Parigne L Eveque, 02 43 85 15 41

ORAF, Asso Equestre Du Clos, Voirpy Nicole, Les Champs De Bougon, 44340, Bouguenais, 02 40 32 09 27

ORAF, Asso Asefem, Renault Floriane, La Basse Contrie, 53100, Parigne Sur Braye, 06 03 12 91 68

ORAF, Association Arocl, Ferrand Philippe, 18 Rue De La Coutanciniere, 85310, Nesmy, 06 11 97 13 87

ORAG, Les Ecuries Du Trapeze, Labayle Couhat Vanessa, 3 Imp Corneteau, 44250, St Brevin Les Pins, 06 84 60 65 38

ORAG, Ecuries Julie Le Guern, Le Guern Julie, La Noe Rouge, 44390, Les Touches, 06 32 55 93 31

ORAG, Ecurie Equitapro, Giannechini Carla, Lieu Dit Bel Air, 49390, Vernantes, 06 60 81 75 34

ORAG, Cervia Catherine, Cervia Catherine, 10 Route De La Coutanciere, 49650, Brain Sur Allonnes, 06 48 63 21 86

ORAG, Ecurie De La Baie, Millerot Delphine, 19 Rue Des Becassines, 85460, L Aiguillon Sur Mer, 06 82 38 82 04

PICARDIE

CLAF, Les Centaures De La Baie De Somme, Cheval Aline, 900 Rue De La Maye Saint Firmin Les Crotoy, 80550, Le Crotoy, 06 81 53 40 24

CLAG, Ecuries Du Jeudi, Gourbail Caroline, 5 Rue De Thiescourt, 60310, Dives, 06 09 33 21 57

CLAG, Le Ranch Pf, Parize Alain, 270 Rue Du Sergent Grevin, 60700, Sacy Le Grand, 06 83 67 38 65

CLAG, West In North Ranch, Francois Veronique, Rue De La Vergne, 80110, Moreuil, 06 26 85 02 17

CLAG, Ecuries D Eos, Dewilde Cindy, Chemin Du Toulay, 80470, Ferrieres, 06 81 24 50 62

CLAG, Centre Equestre D Epehy, Tacquenier Pauline, 14 Rue Du Ronssoy, 80740, Epehy, 06 49 67 98 85

ORAF, Les Ecuries Des Petits Pres, Garcia Annick, 1 Rue Des Petits Pres, 02160, Maizy, 06 73 84 26 76

ORAF, Association Des Carrieres Du Marquet, Lambert Carole, 7 Rue Fournier, 60120, Villers Vicomte, 06 64 77 38 59

ORAG, Ecuries De Saint Agnan, Willot Nevenka, Ferme De Saint Agnan, 02600, Coeuvres Et Valsery, 06 88 48 69 22

ORAG, Ferme Des Basses Perelles, Perrette Caroline, 550 Rue Rene Pasquier, 60140, Liancourt, 06 87 81 29 64

ORAG, Earl Des Platanes, Ruelle Carole, 163 Bis Avenue De Flandres, 60190, Estrees St Denis, 06 32 41 77 69

ORAG, Ecurie F C H, Fresy Caroline, Rue Du Clos Du Roy, 60270, Gouvieux, 06 47 89 35 01

ORAG, Thevenon Patricia, Thevenon Patricia, 127 Rue Saint Leger, 60390, Auneuil, 06 59 32 07 13

POITOU CHARENTES

CLAF, Les Amis Du Cheval D'Asnieres, Court Marion, Chez Gailledrat, 86430, Asnieres Sur Blour, 05 49 48 83 65

ORAG, Club Hippique Argentonnais, Dubois Cindy, 2 Le Vivier, 79150, Genneton, 06 23 95 42 04

ORAG, Lussaudiere Ecurie Nicolas Bittard, Bittard Nicolas, Lieu Dit Lussaudiere, 79370, Prailles, 06 88 42 58 46

ORAG, Ecurie Doare Eric, Douat Juliette, 4 Rue Du Guidoume, 86160, Sommieres Du Clain, 05 49 87 48 80

ORAG, Ecurie Eric Seroude, Seroude Eric, Ecurie De La Tour, 86350, St Secondin, 06 62 40 89 96

PROVENCE

ORAF, Les Cavaliers De Saucette, Barralis Aurelie, 480 Route De Saucette, 13360, Roquevaire, 06 16 79 75 68

ORAF, Le Cheval Et Sa Nature, Esposito Jean Francois, Ch Du Barquiou Audibert Est St Julien Les Martigues, 13500, Martigues, 06 15 13 48 24

ORAF, Aix Meyreuil Sports Equestres, Mariottini Yvanna, Haras De La Buissonne Quartier L'Angesse Rn 7, 13590, Meyreuil, 04 42 27 92 21

ORAF, Association Les Cavaliers De Rollinde, Pezzano Marie Laurence, Mas De Rollinde Route De Noves, 13630, Eyragues, 06 87 30 25 99

ORAF, Haras De Tylali, Laugero Christine, 128 Chemin Des Chenes Blancs, 84400, Apt, 06 63 19 25 72

ORAF, Ecuries Irsea, Pageat Patrick, Le Rieu Neuf Irsea, 84490, St Saturnin Les Apt, 04 90 75 57 00

ORAG, Gaec De Pimayon, D'Arnaud Alexandrine, Route De Vachere Lieu Dit Nanse, 04110, Reillanne, 06 82 23 87 84

ORAG, Les Ecuries Du Riou, Sauze Benoit, Chemin De St Tulle Le Riou, 04860, Pierrevert, 06 71 73 93 24

ORAG, Ecurie De Chateauneuf, Defforges Philippe, Chemin Du Coulet, 13220, Chateauneuf Les Martigues, 04 42 34 48 12

ORAG, Earl Top Notch, Colantuono Gaetan, Set Horse Route De Berre, 13510, Eguilles, 06 07 97 03 14

ORAG, Chauvet Evelyne, Chauvet Evelyne, 10 Rue Des Artisans, 84210, St Didier, 06 36 98 41 65

ORAG, Ecuries Du Mas De La Garde, Souriou Aline, Route De Bedarrides, 84260, Sarrians, 06 21 18 52 89

REUNION

CLAG, Ecurie De La Savane, Armengaud Gael, 4 Avenue Du Generale De Gaulle St Gilles Les Bains, 97434, St Paul, 06 92 63 03 00

RHONE ALPES

CLAF, Vivarais Competitions Equestres, Baudin Seraphin, 2540 Rte De St Laurent Du Pape, 07800, La Voulte Sur Rhone, 04 75 85 33 94

CLAG, Le Clos Du Verger, Michel Perrin Francoise, 414 Ch L Etang Des Benonnieres, 01250, Jasseron, 06 29 50 37 69

CLAG, Ranch Du Vercors, Eymard Adrien, Les Morands, 26420, St Martin En Vercors, 06 19 42 07 64

CLAG, Ecurie Saint Amour, Mourier Sylvie, 3 Chemin Des Tattes, 74140, Messery, 02 02 02 02 02

ORAF, Jumping Vallee De L Eyrieux, Vinson Rene, Quartier Royas, 07800, St Laurent Du Pape, 06 27 28 88 37

ORAF, Equdies De Merindol Les Oliviers, Foulon Marc, Quartier Les Sarrettes, 26170, Merindol Les Oliviers, 06 81 72 95 87

ORAF, Association K Briole, Rascle Christian, Quartier Le Sastre, 26780, Allan, 04 75 00 14 64

ORAF, Asso Les Etriers De Clonas, Jacquot Sophie, 18 Rue Du 19 Mars 1962 C/O Mr Mathieu Christophe, 38550, Clonas Sur Vareze, 06 49 61 22 06

ORAF, Amis Du Cheval De Trait Et De Loisir, Maisonnial Michel, Mairie, 42130, St Etienne Le Molard, 06 23 45 64 45

ORAF, Association Horse Ball Des Iles, Poyet Bastien, 17 Rue Gustave Chamboeuf, 69100, Villeurbanne, 06 81 41 81 53

ORAG, Ecurie Proprietaire Van Baaren Jasper, Van Baaren Jasper, 64 Chemin St Didier Quartier St Martin, 07200, Aubenas, 04 75 93 16 79

ORAG, Pelissier Sophie, Polony Sophie, 100 Rue Des Moulins, 26000, Valence, 06 83 93 62 73

ORAG, Feeling Horse, Pelissier Oriane, 76 Place De La Pierrelle, 26600, Tain L Hermitage, 07 70 98 65 61

ORAG, Steffy Equit, Borg Steffy, 84 Impasse Belledonne, 38110, Dolomieu, 06 12 46 50 94

ORAG, Equit A Commelle, Pini Anne Laure, 648 Chemin Du Chateau, 38260, Commelle, 06 17 42 34 42

ORAG, Les Ecuries D Indica, Munoz Vincent, 88 Chemin De Chelieu, 38490, Le Passage, 06 69 18 32 33

ORAG, Gaec Laye S Farm, Verriere Aurelie, Lieu Dit Laye, 42840, Montagny, 06 67 40 12 23

ORAG, Ecurie De La Picolette, Chantre Virginie, La Picolette, 69510, Thurins, 06 89 95 79 52

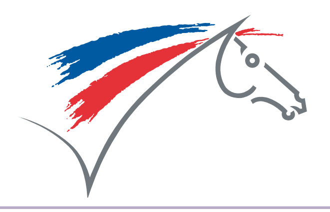
ORAG, Les Ecuries Nicolas Dornier, Dornier Nicolas, 17 Rue Violette Leduc, 69800, St Priest, 06 07 15 58 70

ORAG, Ecurie De Ialis, Vervandier Claire, 68 Route De L Arlandaz, 73200, Gilly Sur Isere, 06 71 19 13 04

ORAG, Ecurie Sebastien Barbier, Barbier Sebastien, 260 Rte Des Arales, 74140, Loisin, 06 24 43 61 91

ORAG, Scea Les Ecuries De Botilly, Chamosset Virginie, Botilly, 74270, Chilly, 06 87 09 11 24 ■

Commission de lutte contre le dopage humain de 1ère instance



Décision du 26 octobre 2011

Composition de la commission : Docteur Agnès KOUBI, Présidente, Maître Gaëlle REYNAUD, Membre et secrétaire de Commission, Docteur Jean BERGRASER, Monsieur Hervé DELAMBRE, membres.

Vu le procès verbal de contrôle antidopage en date du 10 juillet 2011 établi lors du CSO de LURE organisé du 7 au 10 juillet 2011, concernant Madame Nathalie MACK ;

Vu le rapport n°2011.07.105-1 établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 26 août 2011 à la suite du contrôle mentionné ci dessus ;

Vu le Code du Sport, notamment ses articles L 230-1 à L 230-31, R 232-10 à R 232-98 ;

Vu le décret n°2008-35 du 10 janvier 2008 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage adopté par le groupe de suivi lors de sa 26ème réunion le 12 novembre 2007 à Madrid et fixant les substances et méthodes interdites en permanence en et hors compétition ;

Vu les autres pièces au dossier ;

Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Madame Nathalie MACK, régulièrement convoquée devant la commission par lettre recommandée réceptionnée le 8 septembre 2011, était absente ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;

Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et a été joint au dossier ;

Après avoir reçu un courrier de Madame Nathalie MACK le 21 octobre 2011 par lequel elle indiquait ne pas contester les résultats de l'analyse, être consciente de la gravité des faits et de bien vouloir l'excuser de son absence lors de la séance, absence motivée par des raisons professionnelles ;

Après en avoir délibéré :

Considérant qu'aux termes de l'article L 232-9 du Code du Sport : « il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés mentionnés au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention contre le dopage signée à Strasbourg le 16 novembre 1989 ou de tout autre accord ultérieur qui aurait le même objet et s'y substituerait. La liste est publiée au journal officiel de la République française».

Considérant qu'au terme du CSO de LURE (Haute Saône) se déroulant du 7 au 10 juillet 2011, Madame Nathalie MACK a été soumise le 10 juillet 2011 à un contrôle antidopage dont les résultats, établis par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 26 août 2011, ont fait ressortir la présence d'ACIDE-11-NOR-DELTA-3-THC-9 CARBOXYLIQUE (métabolite du THC, principe actif du cannabis).

Que l'ACIDE-11-NOR-DELTA-3-THC-9 CARBOXYLIQUE est une substance interdite appartenant à la classe des cannabinoïdes inscrits sur la liste annexée au décret n°2008-35 du 10 janvier 2008 en son article S8 ;

Considérant que Madame Nathalie MACK n'a pas contesté les résultats de l'analyse effectuée par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 26 août 2011 ;

Qu'elle a présenté par écrit dans son courrier du 17 octobre 2011, réceptionné le 21 octobre suivant par la FFE ;

Considérant que l'infraction est avérée et que ces faits constituent une faute de nature à justifier l'application d'une sanction ;

Que la Commission peut en conséquence prononcer à l'encontre d'une personne ayant utilisé une substance interdite figurant sur la liste ci dessus mentionnée au décret du 10 janvier 2008 au cours d'une compétition ou d'une manifestation organisée ou autorisée par la FFE, une des sanctions prévues aux articles 36 à 39 du règlement disciplinaire relatif à la répression du dopage humain de la FFE du 23 juin 2011 ;

Décide :

Article 1er : il est prononcé à l'encontre de Madame Nathalie MACK, 3 mois d'interdiction temporaire de participer aux compétitions et manifestations organisées ou autorisées par la FFE

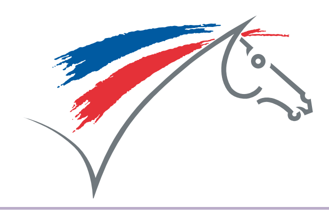
Article 2 : la sanction prendra effet à compter de la notification de la présente décision ;

Article 3 : les résultats de Madame Nathalie MACK lors du CSO de LURE du 7 au 10 juillet 2011 sont invalidés ;

Article 4 : La présente décision sera publiée dans la Revue Equestre Fédérale (REF) ;

Article 5 : Conformément à la loi, la présente décision sera notifiée à Madame Nathalie MACK, au Ministre des Sports et à l'AFLD. Une copie sera également adressée à la Fédération Equestre Internationale et à l'Agence Mondiale Antidopage. ■

Commission de lutte contre le dopage animal de 1ère instance



Décisions du 08 septembre 2011

Composition de la commission : Monsieur Jean Pierre DAVAILLE, Président, Madame Pascale BOUTET et Monsieur Jean Philippe QUERNER, membres.

Cas 02/2011 – X / Z

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi par le Docteur vétérinaire Jean François MESPOULET et son rapport complémentaire établi lors du concours n°201131039, se déroulant à Vacquiers le 2 juillet 2011, concernant Mademoiselle Y licenciée n°1 cavalière de la jument z n° SIRE 2 âgé de 12 ans ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 22 juillet 2011 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation ;

Vu les autres pièces du dossier et notam-



ment les explications écrites communiquées à la FFE par Madame X par courrier reçu le 28 juillet 2011 ;

Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Madame X et Mademoiselle Y, régulièrement convoquées devant la Commission par lettre recommandée n°1A05499314591, n'étaient pas présentes ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;

Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et joint au dossier ;

Après en avoir débattu, la Commission s'est prononcée le jour même.

Faits et Procédure

Le 2 juillet 2011, Mademoiselle Y participe au concours de CSO de Vacquiers dans l'épreuve n°7. Sa jument Z fait l'objet d'un prélèvement urinaire.

L'échantillon n°0161904 est analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et révèle la présence de MELOXICAM, substance interdite.

La FFE adresse à Madame X, représentante légale de Mademoiselle Y une notification et une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 25 juillet 2011.

le 28 juillet 2011, Madame X adresse un courrier à la FFE concernant la présence de MELOXICAM dans l'organisme de Z. Elle ne conteste pas la présence de MELOXICAM dans l'organisme de la jument. En effet, depuis mars 2011, Z souffre d'une arthropathie dégénérative des deux boulets antérieurs.

La vétérinaire a alors réalisé une infiltration en mars 2011 en spécifiant de ne pas réengager Z en compétition avant un délai de 15 jours. Elle a également proposé une cure d'Ekyflex Repair et a conseillé à Madame X de compléter le traitement effectué avec du Metacam si besoin était.

Suite à cela, la jument présente de nouveau une gène mi juin suite à des soins de maréchalerie et à une promenade sur terrain sec et dur. Madame X administre alors à Z du Metacam par voie orale, pendant 5 jours durant la semaine précédent le concours de CSO de Vacquiers.

Elle précise que la vétérinaire ne l'avait pas informée de l'interdiction d'utiliser ce produit avant une compétition et que rien n'était inscrit sur la notice et l'emballage du produit.

Madame X ajoute que sa fille n'est pour rien dans l'administration de Metacam et qu'elle souhaitait simplement assurer le confort de la jument.

Elle joint l'ordonnance du vétérinaire ainsi que la notice et l'emballage du Metacam.

Le 7 septembre, Madame X adresse un mail à la FFE, s'excusant de ne pouvoir être présente à la commission du fait d'obligations professionnelles.

Madame X et Mademoiselle Y sont convoquées devant la Commission de Lutte contre le Dopage par courrier du 16 août 2011.

Discussion

Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport ;

Vu les articles 30, 31, 34 et 35 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage animal de la FFE ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;

Attendu que Madame X et Mademoiselle Y ne se sont pas présentées le jour de l'audience ;

Attendu que l'administration de METACAM explique la présence de MELOXICAM dans l'organisme de Z ;

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme de la jument Z ;

Attendu que Madame X, explique dans son courrier, que la présence de substance prohibée dans l'organisme de la jument Z est due à l'administration de METACAM, dans le but de soulager la jument qui souffre d'une arthropathie dégénérative des deux boulets antérieurs ;

Considérant que le fait que le vétérinaire évoque dans son ordonnance l'administration éventuelle de METACAM dans le futur ne constituait en aucun cas une prescription, et que de ce fait, il n'a pas communiqué de délai de rémanence ;

Considérant qu'il s'agit d'une automédication pouvant modifier la performance de la jument Z durant la compétition ;

Considérant que de ce fait Madame X a fait preuve de négligence en faisant concourir un cheval sous traitement comprenant des substances prohibées ;

Considérant que Mademoiselle Y, du fait de son âge et de sa maturité, ne peut ignorer les conséquences d'un traitement appliqué à la jument Z ;

Par ces motifs :

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

- la suspension de la licence de compétition de Mademoiselle Y pour une durée de 9 mois à compter de la notification de la présente décision.
- la suspension de compétition de la jument Z pour une durée de 9 mois à compter de la notification de la présente décision.

La jument Z ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Cas 03/2011 – U / W

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi par le Docteur vétérinaire BLETHON et son rapport complémentaire établi lors du concours n°201103017, se déroulant à Montluçon le 26 juin 2011, concernant Mademoiselle V cavalière du cheval W âgé de 6 ans ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 27 juillet 2011 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par Monsieur U par courrier reçu le 2 août 2011 ainsi que celles communiquées par Maître T – conseil de Monsieur U – le 5 septembre 2011 ;

Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Monsieur U et Mademoiselle V, régulièrement convoqués devant la Commission par lettre recommandée n°1A05499314584, étaient présents et accompagnés de leur avocate, Maître T. Ainsi que du Docteur vétérinaire R et de Monsieur S, cavalier enseignant ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;

Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et joint au dossier ;

Après en avoir débattu, la Commission s'est prononcée le jour même.

Faits et Procédure

Le 26 juin 2011, Mademoiselle V participe au concours de CSO de Montluçon dans l'épreuve n°13. Son cheval W fait l'objet d'un prélèvement urinaire.

L'échantillon n°0174394 est analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et révèle la présence de BOLDENONE, substance interdite.

La FFE adresse à Monsieur U une notification et une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 28 juillet 2011.

Le 2 août 2011, Philippe U adresse un courrier RAR à la FFE concernant la présence de BOLDENONE dans l'organisme de W. Il conteste formellement l'administration à W de cette substance sous quelle que forme que ce soit. Il demande une analyse de contrôle de l'échantillon B ainsi qu'une recherche de génotype afin de confirmer que l'échantillon prélevé est bien celui de W.

Les résultats de l'analyse de l'échantillon B sont reçus par la FFE le 26 août 2011. Ils confirment la présence de BOLDENONE dans l'échantillon.

Ces résultats sont transmis à Monsieur U par courrier du 1er septembre 2011. Cette correspondance précise également l'impossibilité d'accéder à sa demande de recherche de génotype.

Le lundi 5 septembre, Maître T – conseil de Monsieur U –envoie ses conclusions à la FFE. Elle explique d'abord que Mademoiselle V doit être écartée de toute poursuite en raison du fait qu'elle ne s'occupe pas elle-même des soins de son cheval et préparait son bac au moment des faits (elle n'est pas venue monter à cheval en mai et juin 2011). D'autre part Maître T apporte des éléments relatifs à la bonne moralité de Monsieur U ainsi qu'à son investissement pour l'équitation. Elle ajoute que le produit incriminé n'a d'intérêt que s'il est donné sur une longue durée et à haute dose ; elle apporte une attestation vétérinaire indiquant que « la musculature de W n'a pas été modifiée et qu'elle ne semble pas être un facteur limitant de performance pour ce cheval ». Enfin, Maître T dit que Monsieur U prouve que son cheval a pu être contaminé par un box.



souillé. En effet, Monsieur U a prêté les box qu'il avait loués durant le concours de Montluçon pour la nuit du 25 au 26 juin et les a retrouvé sales le lendemain pour ses chevaux. Enfin, Maître T précise que U sollicite la plus grande indulgence de la part de la commission.

Monsieur U et Mademoiselle V sont convoqués devant la Commission de Lutte contre le Dopage par courrier du 16 août 2011.

Discussion

Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport ;

Vu les articles 30, 31, 34 et 35 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage animal de la FFE ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;

Attendu que Monsieur U et Mademoiselle V étaient présents le jour de l'audience ;

Attendu que Monsieur U demande qu'une analyse de l'échantillon B soit réalisée ;

Attendu que les résultats s'avèrent négatifs.

Attendu les efforts mis en œuvre par Monsieur U pour apporter des éléments d'information au dossier.

Attendu que Monsieur U et Monsieur S considèrent qu'il pourrait s'agir d'une contamination alimentaire mais qu'ils n'ont pu le prouver ;

Considérant qu'ils ont fait preuve de négligence en prêtant leur box d'abord, puis en ne nettoyant pas ce dernier ;

Considérant que Mademoiselle V, du fait de son âge et de sa maturité, ne peut ignorer les précautions à prendre pour éviter tout risque de contamination alimentaire ou sanitaire ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

la suspension de la licence de compétition de Mademoiselle V pour une durée de 3 mois à compter de la notification de la présente décision.

la suspension de compétition du cheval W pour une durée de 3 mois à compter de la notification de la présente décision.

Le cheval W ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande de son responsable et à ses frais, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Cas 04/2011 – A / C

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi par le Docteur vétérinaire G. BONAL et son rapport complémentaire établi lors du concours n°1158103, se déroulant à Lamotte Beuvron le 3 juillet 2011, concernant Mademoiselle B cavalière du poney C âgé de 12 ans ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 2 août 2011 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par Monsieur A par courrier reçu le 11 août 2011 ;

Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Monsieur A, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée n°1A05499314577, était présent, accompagné de Madame D coach de Mademoiselle B et dirigeante des Ecuries E ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel Phillips, chargé de l'instruction ;

Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et joint au dossier ;

Après en avoir débattu, la Commission s'est prononcée le jour même.

Faits et Procédure

Le 3 juillet 2011, Mademoiselle B participe à l'Open de France Poneys à Lamotte Beuvron dans l'épreuve As Poneys. Son poney C fait l'objet d'un prélèvement sanguin.

L'échantillon n°0175856 est analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et révèle la présence de FIROCOXIB, substance interdite.

La FFE adresse à Monsieur A une notification et une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 3 août.

Le 11 août 2011, Monsieur A adresse un courrier à la FFE concernant la présence de FIROCOXIB dans l'organisme de C. Il explique que les deux poneys de sa fille, C et F sont nourris, travaillés et soignés dans les écuries E par Madame D. Il tient à préciser qu'il n'est pas issu d'une famille de cavaliers, ne monte pas à cheval et n'est ni vétérinaire, ni médecin.

Il explique qu'en juin 2011, les deux poneys de sa fille sont souffrants, C présente une fièvre de 39 degrés. Le Docteur vétérinaire G est appelé pour dispenser des soins le 25 juin 2011 ; cette personne avait connaissance de l'échéance proche de la compétition. Monsieur A précise qu'il a demandé à Madame D de prendre les précautions au vu de la compétition proche. Cette dernière a donc appelé le Docteur Olivier LEPAGE qui a préconisé l'usage de METACAM, ce qu'envisageait également le Docteur G. Les deux poneys ont ainsi fait l'objet d'une injection de METACAM le 25 juin 2011.

Le 27 juin 2011, C présente un « enflemment » du boulet. Le Docteur G intervient à nouveau. Selon Monsieur A le Docteur G étant démuni de METACAM, injecta en lieu et place de l'EQUIOXX. Le Docteur G conteste cela, revendique sa liberté dans le choix des produits à administrer et évoque la pharmacocinétique de l'EQUIOXX.

Monsieur A explique ensuite que C est remise en forme mais pas en pleine capacité de ses moyens, sa fille participe au Championnat de France Grand prix As mais est éliminée dans les deux premières manches.

Il précise que jusqu'au 5 juillet 2011, il n'émet aucun doute sur la qualité des soins ni sur le risque de dopage. Suite au contrôle positif, il s'intéresse aux soins administrés à C et apprend de Madame D que la seconde injection subie par le poney était de l'EQUIOXX et non du METACAM. Il apprend également du Docteur LEPAGE que l'EQUIOXX peut être détecté dans le sang plusieurs semaines après l'injection.

Monsieur A décide alors d'envoyer un courrier « incendiaire » au Docteur G le 9 juillet 2011, ce à quoi le Docteur G répond que « la demi vie du produit dans le plasma suite à une injection intra-veineuse est en moyenne de 30à 40h ».

Sachant que du FIROCOXIB contenu dans l'EQUIOXX avait été injecté, Monsieur A estime qu'il ne peut, pour sa défense, qu'exposer le déroulement des faits en toute bonne foi.

Il dit ensuite qu'il est dépité et révolté face à cette situation qui risque d'entraîner la sanction de sa fille et/ou de son poney, et cela par l'incompétence ou tout au moins la négligence d'un vétérinaire.

Il joint à son courrier

- la facture du Docteur G,
- le courrier adressé au Docteur G le 9 juillet 2011 ainsi que la réponse faite par ce dernier le 13 juillet 2011,
- les informations sur l'EQUIOXX ainsi que sa pharmacocinétique.

Le 2 septembre, Madame D, dirigeante des Ecuries E et coach de Mademoiselle B envoie un mail. Elle confirme les explications de Monsieur A, notamment le fait qu'elle pensait que le Docteur G avait administré du METACAM et non de l'EQUIOXX. Elle a appris l'injection d'EQUIOXX lorsqu'elle a appelé le Docteur G suite au contrôle antidopage de C.

La présence de Madame D lors de la commission est sollicitée par la FFE par mail du 5 septembre.

Monsieur A et Mademoiselle B sont convoqués devant la Commission de Lutte contre le Dopage par courrier du 16 août 2011.

Discussion

Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport ;

Vu les articles 30, 31, 34 et 35 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage animal de la FFE ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;

Attendu que Monsieur A et Madame D étaient présents le jour de l'audience ;

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du poney C lors de l'Open de France Poneys de LAMOTTE BEUVRON du 3 juillet 2011 ;

Attendu que C a présenté une forte fièvre en juin 2011 ;

Attendu qu'il a subi un premier traitement au METACAM le 25 juin 2011 ;

Attendu que C présente un « enflemment » du boulet le 27 juin et qu'en conséquence un traitement au METACAM est prévu ce même jour ;

Attendu que le Docteur G administre de l'EQUIOXX en lieu et place du METACAM



sans en informer Monsieur A ni Madame D ;

Considérant que la responsabilité de la présence de la substance interdite dans l'organisme de C incombe au vétérinaire ;

Considérant que la responsabilité du vétérinaire est pleine et entière ;

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

- la relaxe de Mademoiselle B.

La présente sanction entraîne cependant le déclassement du cheval et du cavalier dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.

Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Décision du 21 novembre 2011

Composition de la commission : Docteur Richard CORDE, Président, Madame Pascale BOUTET, Messieurs Jean Pierre DAVAILLE, Marc GOGNY et Jean Philippe QUERNER, membres.

Cas 08/2011 – Liliane BAGATTIN / MISS MARS

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi par le Docteur vétérinaire Jean François TOURREILLES et son rapport complémentaire établi lors du concours n°201179001, se déroulant à Niort du 8 au 11 septembre 2011, concernant Madame Liliane BAGATTIN licenciée n°0006852J cavalière et propriétaire du cheval MISS MARS n° SIRE 00107611F âgé de 11 ans ;

Vu le rapport d'analyse transmis à la FFE par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 4 octobre 2011 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation ;

Vu les autres pièces du dossier et notamment les explications écrites communiquées à la FFE par Madame BAGATTIN par courrier reçu le 11 octobre 2011 ;

Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Madame BAGATTIN, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée n°1A06261292550, était présente ;

Après avoir entendu le rapport de Mademoiselle Elise GAPAILLARD, chargée de l'instruction ;

Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et joint au dossier ;

Madame BAGATTIN a eu la parole en dernier ;

Après en avoir débattu, la Commission s'est prononcée le jour même.

Faits et Procédure

Le 10 septembre 2011, Madame BAGATTIN participe au Championnat major de CSO dans l'épreuve n°13 où elle se classe 73ème sur 91 partants. Sa jument MISS MARS fait l'objet d'un prélèvement urinaire.

L'échantillon n°0168863 est analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques de Verrières le Buisson et révèle la présence de PHENYLBUTAZONE et OXYPHENBUTAZONE, substances interdites.

La FFE adresse à Madame BAGATTIN une notification et une synthèse du rapport d'analyse concernant son cheval le 4 octobre 2011.

Par courrier reçu le 11 octobre 2011 à la FFE, Liliane BAGATTIN explique qu'elle a été stupéfaite lors de la réception du courrier de notification du contrôle positif de sa jument. En effet, elle a 57 ans et ne « court pas après les classements » ; elle monte pour se maintenir en forme et par amour des chevaux.

Madame BAGATTIN précise qu'elle est attachée à sa jument et ne voudrait en aucun cas lui faire prendre des produits dangereux pour sa santé. De plus, les gains en amateur 2 ne pourraient pas la pousser à doper un cheval, Liliane BAGATTIN préfère ne pas sortir en concours si sa jument est malade et ne pas lui faire prendre de risques inutiles.

D'autre part, elle indique qu'elle est professeur et essaie d'inculquer des valeurs à ses élèves, notamment l'honnêteté et le respect des règles. Elle se fait donc un devoir de respecter elle-même ces valeurs.

Le coût d'une analyse de contrôle est trop élevé pour elle mais elle déclare sur l'honneur n'avoir pas administré de produits dopants à sa jument.

Enfin, Madame BAGATTIN explique que lors de ce concours, elle a laissé un seau contenant la ration du matin de sa jument devant son box afin que des personnes présentes sur place la nourrissent. Elle suppose que quelqu'un aurait pu verser un produit dans le seau par mégarde, même si cela lui semble improbable.

Madame BAGATTIN est convoquée devant la Commission de Lutte contre le Dopage par courrier du 28 octobre 2011.

Par courrier reçu le 30 novembre à la FFE, madame BAGATTIN transmet une attestation de son entraîneur, Monsieur Loïc DURAIN, qui confirme recevoir des chevaux de commerce dans l'écurie où se trouve MISS MARS. Madame BAGATTIN avait expliqué lors de l'audience du 21 novembre que des chevaux extérieurs à l'écurie étaient parfois mis dans le box de sa jument pendant que celle-ci était au paddock.

D'autre part, Madame BAGATTIN explique qu'elle a participé à un concours le week-end précédent celui de Niort. Une attestation de Madame Laurence DEVORT affirme qu'un cheval étranger avait été mis dans le box de MISS MARS durant ce concours. Selon Liliane BAGATTIN, cela pourrait apporter une explication aux substances trouvées dans l'organisme de MISS MARS.

Discussion

Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport ;

Vu les articles 30, 31, 34 et 35 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage animal de la FFE ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;

Attendu que Madame BAGATTIN s'est présentée le jour de l'audience ;

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval MISS MARS ;

Attendu que Madame BAGATTIN considère qu'il pourrait s'agir d'une contamination accidentelle mais qu'elle na pu le prouver ;

Considérant que Madame BAGATTIN est de bonne foi ;

Considérant que Monsieur DURAIN a fait preuve d'une mauvaise gestion de son écurie en laissant des chevaux de commerce étrangers à son écurie, et dont il ne connaissait pas nécessairement les traitements, séjourner dans le box de MISS MARS lorsque celle-ci était au paddock ;

Par ces motifs

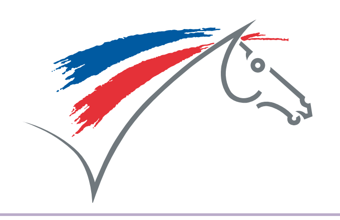
La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance prononce :

- la suspension de la licence de compétition de Madame Liliane BAGATTIN pour une durée de 3 mois à compter de la notification de la présente décision.
- la suspension de compétition de la jument MISS MARS pour une durée de 3 mois à compter de la notification de la présente décision.





Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère instance



Composition de la Commission: Ludovic de VILLELE, président, France LANTUIT, Axel BOURDIN, Loïc de la PORTE du THEIL, Jean-Jacques GUYON, membres

Relevé de décision n°02/09/2011

Affaire N°323-09-2011 : Bernard MICHEL / Annick DAUBAN

Objet : Contestation de résultats officiels

Demandeur : Monsieur Bernard MICHEL, présent,

Défendeur : Madame Annick DAUBAN, présente,

Les parties ont été convoquées pour une audience le 27 septembre 2011.

Saisine de la commission le 9 août 2011

Rappel des faits

Attendu que Monsieur Bernard MICHEL cavalier licencié n° 0978197C a participé au concours de dressage organisé le dimanche 5 juin 2011 par l'association Hippique de Coullons dans l'épreuve n° 27, Dressage Amateur 2 Libre. La Présidente du Jury était Madame Annick DAUBAN.

Attendu que Monsieur MICHEL affirme qu'au cours de sa reprise, il a bien effectué les deux cercles de 10 m au trot mais que ces figures n'ont pas été vues par les deux juges en M et C qui mentionnent tous les deux une note de 0 pour les figures 8 et 9, cercle de 10m à droite et cercle de 10m. à gauche.

Attendu qu'il dispose d'une vidéo amateur qui démontre un tracé correct de sa reprise.

Attendu que Monsieur MICHEL adresse une copie de sa RLM amateur 2 effectuée à COULLONS ainsi que le protocole relatif à cette épreuve qui mentionne une note de 0 pour les figures n°8 et 9 : cercle de 10m. à droite et à gauche.

Attendu qu'il demande de bien vouloir faire rectifier son classement dans cette épreuve.

Attendu qu'Annick DAUBAN, Présidente du Jury, dit n'avoir eu aucun écho du problème le jour même sur le terrain de concours ;

Attendu qu'elle ne présidait pas cette épreuve ;

Attendu qu'elle a depuis interrogé Messieurs Bertrand HARDY et David LAIZEAU qui jugeaient cette épreuve et que ces derniers s'ils se souviennent avoir mis la note zéro pour figures non exécutées ne confirment pas que la proposition de visionner la reprise leur aurait été faite ;

Attendu qu'elle propose de visionner les vidéos qui semblent exister ce qui permettrait de vérifier le bien fondé ou non de la réclamation de Monsieur MICHEL.

Attendu qu'Annick DAUBAN, présente lors de l'audience, a pu visionner la vidéo de la reprise de Monsieur MICHEL.

Attendu que les deux cercles de 10m. à droite et à gauche ont bien été effectués par Monsieur MICHEL.

Par ces motifs

Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le règlement général des compétitions 2010, en particulier les articles 5.4, 5.1 et 7.5,

L'affaire a été mise en délibéré au 30 septembre 2011.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

Vu les explications écrites et orales de Madame DAUBAN et de Monsieur MICHEL,

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Accède à la demande de Monsieur Bernard MICHEL ;

Modifie les notes attribuées lors de cette reprise et lui attribue :

Un 6 pour chaque cercle de 10m, à gauche et à droite,

Un 6,5 pour la chorégraphie.

Ce qui donne une note finale de 64,5%.

Reclasse Monsieur Bernard MICHEL à la 5ème place sur 10 partants.

Relevé de décision n°03/09/2011

Affaire N°324-10-2011 : Sophie RIDRAY / Annick DAUBAN

Objet : Contestation de résultats officiels

Demandeur : Madame Sophie RIDRAY, absente, représentée par Monsieur Bernard MICHEL,

Défendeur : Madame Annick DAUBAN, présente.

Les parties ont été convoquées pour une audience le 27 septembre 2011.

Saisine de la commission le 9 août 2011

Rappels des faits

Attendu que Madame Sophie RIDRAY, cavalière licenciée n° 1502329Y a participé au concours de dressage organisé le dimanche 5 juin 2011 par l'association Hippique de Coullons (45200) dans l'épreuve n° 27, Dressage Amateur 2 Libre. La Présidente du Jury était Madame Annick DAUBAN.

Attendu que Madame RIDRAY affirme qu'au cours de sa reprise elle a bien effectué le cercle de 10 m à droite au trot mais que cette figure n'a pas été vue par les deux juges.

Attendu que, Grâce à une caméra présente sur le terrain, Madame RIDRAY a pu vérifier par le visionnage de sa reprise, que cette figure avait bien été effectuée ; elle s'est alors présentée au jury afin de lui signifier sa contestation mais le jury n'a pas fait droit à sa demande.

Attendu que Madame RIDRAY a adressé une copie de sa RLM amateur 2 effectuée à COULLONS ainsi que le protocole relatif à cette épreuve qui mentionne une note de 0 pour la figure n°8 : cercle de 10 m à droite.

Attendu qu'elle demande de bien vouloir faire rectifier sa note et son classement de cette épreuve.

Attendu qu'Annick DAUBAN, Présidente du Jury, dit n'avoir eu aucun écho du problème le jour même sur le terrain de concours ;

Attendu qu'elle ne présidait pas cette épreuve ;

Attendu qu'elle a depuis interrogé Messieurs Bertrand HARDY et David LAIZEAU qui jugeaient cette épreuve et que ces derniers se souviennent avoir mis la note zéro pour figures non exécutées mais contestent avoir été sollicités pour visionner le film de la reprise;

Attendu que Madame RIDRAY propose de visionner les vidéos qui semblent exister ce qui permettra de vérifier ses allégations.

Attendu qu'Annick DAUBAN, présente lors de l'audience, a pu visionner la vidéo de la reprise de Madame RIDRAY.

Attendu que le cercle de 10m. à droite a bien été effectué par Madame RIDRAY.

Par ces motifs

Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le règlement général des compétitions 2010, en particulier les articles 5.4, 5.1 et 7.5,

L'affaire a été mise en délibéré au 30 septembre 2011.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

Vu les explications écrites et orales de Madame DAUBAN et de Monsieur MICHEL,

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Accède à la demande de Madame Sophie RIDRAY ;

Modifie les notes attribuées lors de cette reprise et lui attribue :

Un 7 pour le cercle de 10m à droite,

Un 7 pour la chorégraphie.

Ce qui donne une note finale de 66,875%.

Reclasse Madame Sophie RIDRAY à la 3ème place sur 10 partants.

Relevé de décision n°01/07/2011

Affaire N°315-01-2011 : SARL du Domaine de la Perrière représentée par Aurore TULEU et Aurore TULEU,



licenciée dirigeante n°0833505Z / FFE.

Objet : Substitution de chevaux lors du concours CSO club et poney n°1145524 et n°1145523 du 27 mars 2011 à Troyes Saint Germain.

Demandeur : Fédération Française d'Equitation,

Défendeur : Aurore TULEU, absente,

Témoin : Dominique HENNION, présente.

Les parties ont été convoquées pour une audience le 5 juillet 2011.

Saisine de la commission le 20 mai 2011.

Rappels des faits

Attendu que Madame Aurore TULEU est licenciée à la Fédération Française d'Equitation ;

Attendu que la réclamation de la FFE est du ressort d'une commission disciplinaire ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère Instance de la Fédération Française d'Equitation s'est déclarée compétente pour statuer.

Attendu que la Fédération Française d'Equitation a saisi la commission pour une substitution de chevaux et demande une sanction pour tricherie évidente.

Attendu que par lettre du 9 avril 2011, Madame Dominique HENNION, Juge national de CSO a informé la FFE qu'au cours des CSO Club et Poneys organisés le 27 mars à Troyes Saint Germain, deux cavalières Marion CARETTE et Salomé ATANE du Domaine de la Perrière ont participé aux épreuves du concours avec le même cheval Galopin d'Aulnes.

Attendu qu'à la fin d'une des épreuves, la responsable du club Domaine de la Perrière, Aurore TULEU, interrogée par la Présidente du jury, reconnaissait qu'il ne s'agissait pas de Galopin d'Aulnes mais de Sombrero de Rouasive, prétextant qu'elle n'avait pas eu le temps de faire le changement de nom de l'équidé.

Attendu que les deux cavalières, Marion CARETTE née le 10 novembre 1996, titulaire de la licence 2011 n° 3137713Q et Salomé ATANE née le 23 novembre 1990 licence n° 2408413G ont été éliminées de l'épreuve par la Présidente du Jury

Attendu qu'une attestation de Marie-Sophie BARRE, jointe au dossier, ancienne cavalière du Domaine de la Perrière, précise qu'au cours des concours de Saint Germain (oct 2009), Lagesse (nov 2009), Romilly sur Seine (avril 2010), Romilly sur Seine (sept 2010), Menois (oct 2010), et Lagesse (nov 2010), Aurore TULEU demandait de mentir sur l'identité du cheval qui participait aux compétitions.

Attendu que Monsieur Julien POUPIER, dirigeant des écuries des Rêv's situées dans l'Aube, confirme également la substitution de chevaux lors des concours de Lagesse (mars 2011) et Saint Germain (mars 2011).

Par ces motifs

Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le règlement général des compétitions 2010, en particulier les articles 5.4, 5.1 et 7.5,

L'affaire a été mise en délibéré au 5 août 2011.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

Vu les explications écrites et orales de Madame HENNION,

Vu l'absence de Madame TULEU.

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Inflige à la SARL du Domaine de la Perrière représentée par Aurore TULEU une amende de 1500 euros par substitution de cheval, soit 3000 euros d'amende.

Suspend sa décision dans l'attente de la convocation des deux cavalières concernées, Salomé ATANE et Marion CARETTE.

Relevé de décision n°08/09/2011

Affaire N°315-01-2011 : SARL du Domaine de la Perrière représentée par Aurore TULEU et Aurore TULEU, licenciée dirigeante n°0833505Z / FFE

Objet : Substitution de chevaux lors du concours CSO club et poney n°1145524 et n°1145523 du 27 mars 2011 à Troyes Saint Germain.

Demandeur : Fédération Française d'Equitation,

Défenderesses : Mesdemoiselles Marion CARETTE représentée par son père et Salomé ATANE, présents

Témoins : Aurore TULEU, présente

Les parties ont été convoquées pour une audience le 27 septembre 2011.

Saisine de la commission le 20 mai 2011

Rappels des faits

Attendu que Madame Aurore TULEU est licenciée à la Fédération Française d'Equitation ;

Attendu que la réclamation de la FFE est du ressort d'une commission disciplinaire ;

La Commission Juridique et Disciplinaire de 1ère Instance de la Fédération Française d'Equitation s'est déclarée compétente pour statuer.

Attendu que la Fédération Française d'Equitation a saisi la commission pour une substitution de chevaux et demande une sanction pour tricherie évidente.

Attendu que par lettre du 9 avril 2011, Madame Dominique HENNION, Juge national de CSO a informé la FFE qu'au cours des CSO Club et Poneys organisés le 27 mars à Troyes Saint Germain, deux cavalières Marion CARETTE et Salomé ATANE du Domaine de la Perrière ont participé aux épreuves du concours avec le même cheval Galopin d'Aulnes.

Attendu qu'à la fin d'une des épreuves, la responsable du club Domaine de la Perrière, Aurore TULEU, interrogée par la Présidente du jury, reconnaissait qu'il ne s'agissait pas de Galopin d'Aulnes mais de Sombrero de Rouasive, prétextant qu'elle n'avait pas eu le temps de faire le changement de nom de l'équidé.

Attendu que les deux cavalières, Marion CARETTE née le 10 novembre 1996, titulaire de la licence 2011 n° 3137713Q et Salomé ATANE née le 23 novembre 1990 licence n° 2408413G ont été éliminées de l'épreuve par la Présidente du Jury

Attendu qu'une attestation de Marie-Sophie BARRE, jointe au dossier, ancienne cavalière du Domaine de la Perrière, précise qu'au cours des concours de Saint Germain (oct 2009), Lagesse (nov 2009), Romilly sur Seine (avril 2010), Romilly sur Seine (sept 2010), Menois (oct 2010), et Lagesse (nov 2010), Aurore TULEU demandait de mentir sur l'identité du cheval qui participait aux compétitions.

Attendu que Monsieur Julien POUPIER, dirigeant des écuries des Rêv's situées dans l'Aube, confirme également la substitution de chevaux lors des concours de Lagesse (mars 2011) et Saint Germain (mars 2011).

Attendu que lors de son audience du 05 juillet 2011, la commission avait sanctionné Madame Aurore TULEU en infligeant à la SARL du Domaine de la Perrière représentée par Aurore TULEU une amende de 1500 euros par substitution de cheval, soit 3000 euros d'amende et avait suspendu le prononcé de la peine complémentaire dans l'attente de l'audition des deux cavalières concernées, Salomé ATANE et Marion CARETTE.

Attendu qu'à l'audience du 17 septembre 2007, Salomé ATANE et Monsieur CARETTE représentant sa fille ont été entendus, et la Commission Juridique et Disciplinaire a prononcé à leur encontre, les sanctions suivantes :

Pour Mademoiselle Salomé ATANE : 2 ans de suspension de licence de compétition,

Pour Mademoiselle Marion CARETTE : 1 an de suspension de licence de compétition dont 6 mois avec sursis

Attendu que lors de cette audience, Madame Aurore TULEU n'a pas été en mesure d'expliquer ces actes de substitution de chevaux.

Attendu qu'il est apparu que c'est Madame Aurore TULEU qui est l'auteur des actes de tricherie, elle seule pouvant engager les chevaux dans les épreuves et elle seule ayant donné instructions à ces cavalières de déclarer un faux nom de cheval.

Attendu que ce comportement, qui n'est pas isolé, est d'une gravité extrême et qu'il y a lieu de le sanctionner sévèrement.

Par ces motifs

Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le règlement général des compétitions 2010, en particulier les articles 5.4, 5.1 et 7.5,

L'affaire a été mise en délibéré au 5 août 2011.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

Vu les explications écrites de Madame HENNION, écrites et orales de Mademoiselle ATANE et de Monsieur CARETTE,

Vu les observations orales de Madame TULEU.

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Inflige à Madame Aurore TULEU une suspension de licence compétition pour une durée de 2 ans.

Relevé de décision n°05/09/2011

Affaire N°327-13-2011 : FFE / Nancy VINCHELIN

Objet : Utilisation frauduleuse du code examinateur

Demandeur : Fédération Française



d'Equitation,

Défendeur : Madame Nancy VINCHELIN, absente,

Les parties ont été convoquées pour une audience le 27 septembre 2011.

Saisine de la commission le 9 août 2011.

Rappels des faits

Attendu que Monsieur Jérôme LETRIN était en début de saison 2010 titulaire d'une licence Amateur. Compte tenu de ses résultats en compétition, et en application de l'article 4.1 paragraphe C Chapitre IV des dispositions spécifiques des Concours de Saut d'obstacles, Monsieur LETRIN a pris au cours de l'année 2010 une licence Pro et devait reprendre une licence Pro pour 2011 pour les douze mois suivants sa dernière performance en Amateur.

Attendu que le 19 mars 2011, il s'est fait délivrer une nouvelle licence fédérale Amateur par le Haras des Boursons 71990 LA COMELLE sous une autre identité au nom de Jérôme LE TRIN (en deux mots) faisant mention d'un Galop 7 de cavalier SO/CR/DR décerné le 17 mars 2011 par Nancy VINCHELIN, BEES 1er degré du Jumping Club de Fours (58250) alors que la première licence de Monsieur LETRIN faisant mention d'un Galop 7 obtenu en 2000.

Attendu que Madame Nancy VINCHELIN a donc procédé à une utilisation frauduleuse du code examinateur afin de délivrer un faux Galop 7 à Monsieur LETRIN.

Attendu que dans son mémoire en défense adressé à la FFE, Madame Nancy VINCHELIN déclare :

- qu'une mauvaise licence avait été délivrée à Monsieur LETRIN par la secrétaire, en poste à ce moment au Haras des Boursons et que cette personne a utilisé ses codes examinateurs qui se trouvaient dans le bureau du gérant du Haras ;
- qu'elle ne peut être tenue responsable de cette opération puisque ses codes ont été utilisés sans son accord préalable ;
- qu'elle ne pourra pas être présente à la réunion de ce jour compte tenu de ses moyens financiers et de ses obligations professionnelles et qu'elle ne se considère en aucun cas responsable, ni impliquée dans ce dossier.

Attendu que lors de la délivrance du code examinateur, il est précisé que « ce code est confidentiel et personnel, il engage votre responsabilité dans l'usage qui en sera fait ».

Attendu que ce code examinateur a été utilisé pour délivrer un faux Galop 7.

Par ces motifs

Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le règlement général des compétitions 2010, en particulier les articles 5.4, 5.1 et 7.5,

L'affaire a été mise en délibéré au 5 août 2011.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

Vu l'absence de Madame VINCHELIN,

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Inflige à Madame Nancy VINCHELIN une suspension de code examinateur pour une durée de 2 ans.

Relevé de décision n°04/09/2011

Affaire N°326-12-2011 : Joëlle GALAN / Kaled ESSANAA.

Objet : Comportement inacceptable vis-à-vis des équidés.

Demandeur : Madame Joëlle GALAN, présente,

Défendeur : Monsieur Kaled ESSANAA, présent,

Témoins : Mademoiselle Natacha MORARIN, Madame Ghislaine NICOURT, Monsieur Gérard GALAN.

Les parties ont été convoquées pour une audience le 27 septembre 2011.

Saisine de la commission le 9 août 2011.

L'affaire a été mise en délibéré au 29 septembre 2011

Rappels des faits

Attendu qu'au cours du CSO organisé par le Centre Equestre les Noisetiers à MONTBARTIER le 26 juin 2011, Madame GALAN, Présidente du concours, a constaté que deux chevaux étaient dans deux vans stationnés en plein soleil par une température de 37 degrés et étaient très agités.

Attendu qu'après plusieurs appels au micro, personne ne s'étant présenté et constatant qu'un cheval avait chaud et soif elle décida de lui apporter un seau d'eau.

Attendu qu'à ce moment, Madame GALAN indique avoir vu venir vers elle un homme très en colère qui lui aurait renversé un seau d'eau et aurait commencé à l'insulter.

Attendu qu'elle lui aurait alors répondu qu'elle allait voir le président du jury, ce à quoi cette personne lui aurait répondu par d'autres insultes. Il aurait ensuite déclaré: « si ça se trouve tu voulais doper mon cheval, j'en ai marre d'être souvent au contrôle ».

Attendu que des insultes auraient également étaient prononcées à l'égard de la Présidente par une cavalière de Monsieur ESSANAA.

Attendu que Monsieur ESSANAA a participé à deux reprises au concours présidé par Madame GALLAN et il se serait fait remarquer à chaque fois par des comportements inacceptables.

Attendu que Madame GALAN demande de ne plus voir Monsieur Kaled ESSANAA sur ses concours.

Attendu que Monsieur Kaled ESSANAA dit être arrivé sur le concours le matin vers 9h 15 et avoir donné des seaux d'eau à ses deux chevaux ;

Attendu que le concours initialement prévu à 10 h a été reporté à 13h suite à l'organisation d'un concours d'entraînement le matin, vu le peu d'engagés inscrits en officiel, et que personne n'aurait été prévenu de ce changement d'horaire,

Attendu que selon Monsieur Kaled ESSANAA, Madame GALAN, pour faire du zèle et surtout parce qu'elle ne l'apprécierait pas, aurait profité de son absence pour aller voir ses chevaux ; qu'elle se serait permise de prendre ses seaux remplis d'eau pour leur donner à boire.

Attendu que Monsieur Kaled ESSANAA précise craindre que l'on dope ses chevaux ce qui l'obligerait à être très méfiant envers toute personne qui s'approcherait de ces animaux en son absence.

Attendu que si Monsieur Kaled ESSANAA reconnaît s'être emporté vis-à-vis de Madame GALAN, il nie formellement l'avoir insultée et maltraitée.

Attendu que l'intéressé précise avoir déjà participé une première fois à un concours à ce même endroit et qu'il avait déjà eu droit de la part de Madame GALAN à des remarques fort déplacées à son encontre.

Attendu que Madame GALAN indique qu'il ne peut accepter les accusations de Madame GALAN, alors que tous les contrôles anti dopages auxquels ses chevaux auraient été soumis se seraient révélés négatifs.

Attendu que Monsieur ESSANAA fait valoir qu'il a toujours entretenu de bonnes relations avec les organisateurs de concours, les présidents de jury, chefs de piste et commissaires au paddock et qu'il est apprécié pour sa discrétion, la qualité de son travail et sa gentillesse.

Attendu que selon lui, Madame GALAN abuserait de sa situation de présidente de concours, et qu'en tout état de cause, il ne souhaite plus participer aux concours organisés par Madame GALAN.

Attendu que Mademoiselle Natacha MORARIN cavalière de l'écurie de Monsieur ESSANAA dit n'avoir jamais prononcé d'insultes à l'égard de Madame GALAN et confirme les dires de Monsieur ESSANAA.

Attendu qu'il n'y a aucune possibilité de vérifier les propos de chacune des parties.

Attendu que l'article 1.6 du Règlement général des compétitions précise qu' « En cas de faute grave, le Président de concours peut prononcer l'exclusion du concours et/ou infliger une Mise à pied à un ou plusieurs concurrents, un propriétaire ou un responsable de club adhérent ou toute personne les accompagnant pour agissements contraires à la sécurité, non-respect de l'environnement et des plantations, non-respect des consignes de sécurité et des règles de circulation et, plus généralement, tout agissement contraire au bon déroulement du concours ».

Attendu qu'il est pris acte de ce que :

- Madame GALAN demande à ce que Monsieur ESSANAA ne vienne plus concourir sur son terrain,
- Monsieur ESSANAA ne souhaite plus participer aux concours organisés par Madame GALAN.

Par ces motifs

Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008, et notamment son article VII,

Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 26 mai 2008,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.),

Vu le règlement général des compétitions 2010, en particulier les articles 5.4, 5.1 et 7.5,

L'affaire a été mise en délibéré au 5 août 2011.

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,

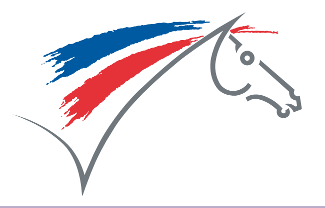
Vu les explications écrites et orales de Madame GALAN, de Monsieur ESSANAA et de leurs témoins,

La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,

Constate qu'il n'y a plus lieu à poursuite. ■



Commission Juridique et Disciplinaire d'appel



Composition de la commission : Monsieur Jean-François CHARY, Président, Messieurs Henry BLANC, Pierre MURRET-LABARTHE, Hervé DELAMBRE, Jean-Marie CHARLOT, Jean Pierre BLACHE, membres.

Arrêt n°11/10/01

Dossiers n° 316/02/2011 et 318/04/2011 confondus

Le 19 octobre 2011, la Commission Juridique et Disciplinaire d'appel de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant:

La Fédération Française d'Equitation, appelante

Monsieur Laurent MACAIRE, licencié n°0565609K, également appelant.

Madame Nicole FLAMBARD, licenciée n°0311382A, intimée.

Saisine du chargé d'instruction en première instance : 27 mai 2011.

Décision préliminaire

La Commission constatant que, dans les deux affaires jugées en première instance:

Madame Nicole FLAMBARD/ Monsieur Laurent MACAIRE (dossier: n° 316/02/2011), d'une part,

FFE / Monsieur Laurent MACAIRE (dossier: n° 318/02/2011), d'autre part,

Les circonstances décrites, les faits invoqués, les personnes impliquées et les griefs exposés sont rigoureusement les mêmes, décident de confondre ces deux affaires en appel.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 19 octobre 2011. Monsieur MACAIRE et son avocat, Maître Brahim ABOUZEID, Madame Ylva BERTHELSSON, cavalière de Monsieur MACAIRE, Madame Nicole FLAMBARD et Monsieur Arnaud NESSI, organisateur du concours de GAMBAIS, étaient présents.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

L'ensemble des pièces fournies, y compris les pièces complémentaires ont été examinées et les parties entendues, Monsieur MACAIRE ayant eu la parole en dernier.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 21 novembre 2011.

Faits et procédure

Le 3 avril 2011, un rapport d'incident est envoyé par Madame FLAMBARD, Présidente du jury du concours de CSO de GAMBAIS, concernant l'enregistrement d'une réclamation d'une cavalière Madame BERTHELSON et le comportement de son coach, Monsieur MACAIRE, envers le jury.

Consécutivement, La FFE saisit la Commission Juridique et Disciplinaire de première instance afin qu'elle auditionne Monsieur MACAIRE qui, suite à l'élimination de sa cavalière pour avoir sauté un oxer descendant au paddock, aurait refusé de sortir de piste puis proféré des propos désobligeants à l'adresse du jury et de la Commissaire au paddock, mettant en doute la qualification de cette dernière. Monsieur MACAIRE aurait également eu un comportement préjudiciable au bon déroulement du concours, tenu des propos injurieux lors d'une conversation téléphonique avec le Président du concours et effectué des gestes déplacés à l'intention du chef de piste.

Le 05 août 2011, la Commission Disciplinaire de première instance de la FFE, considérant que Monsieur MACAIRE a eu un comportement grossier et antisportif, lui inflige une amende de 1000 euros ainsi qu'une suspension de licence de compétition et d'exercice de fonctions de chef de piste pour une durée de 6 mois.

Monsieur MACAIRE a fait appel de la décision de première instance au motif que la décision est totalement infondée en droit et en fait. Il demande qu'en appel les décisions de première instance soient infirmées. La FFE fait également appel de la décision de première instance au motif de «sanction insuffisante».

Le 28 septembre 2011, les parties ont été convoquées devant la Commission Juridique et Disciplinaire d'Appel de la FFE pour une audience le 21 octobre.

Motifs

Vu le règlement sportif de la Fédération Française d'Equitation et notamment l'article 1.6 du règlement général qui précise que «Le Président de concours peut prononcer l'exclusion du concours et/ou infliger une mise à pied à un ou plusieurs concurrents, un propriétaire ou un responsable de club adhérent ou toute personne les accompagnant pour agissements contraires à la sécurité, non-respect de l'environnement et des plantations, non-respect des consignes de sécurité et des règles de circulation et, plus généralement, tout agissement contraire au bon déroulement du concours»;

Vu le Règlement disciplinaire de la Fédération Française d'Equitation;

Attendu que la Commission juridique et disciplinaire d'appel n'a bien pris en compte que les seuls faits survenus le 2 avril 2011;

Attendu que Madame BERTHELSSON n'a pas fait appel de la décision de la Commission de première instance relative à la plainte qu'elle a déposée pour disqualification injustifiée à la suite du franchissement d'un oxer descendant à la détente de l'épreuve n°6 du CSO de GAMBAIS le 2 avril 2011;

Considérant que Madame FLAMBARD était parfaitement fondée à prononcer la disqualification de la cavalière;

Attendu que les attestations versées au dossier sont contradictoires et ne permettent pas d'établir avec une précision incontestable l'exactitude des faits qui se sont déroulés et des paroles qui ont été prononcées au cours de la journée du 2 avril 2011;

Attendu que malgré cela, lors de l'audience, les déclarations des parties ont démontré qu'au cours de l'épreuve concernée, Monsieur MACAIRE a eu un comportement notoirement incompatible avec le principe fondamental du «respect des arbitres»:

- en traversant la piste pendant le déroulement de l'épreuve, perturbant ainsi le bon déroulement de la compétition,
- en contestant publiquement et à forte voix la décision du jury,
- en s'adressant à la Présidente sur un ton dont il reconnait lui-même la violence;

Considérant qu'une telle attitude est intolérable au regard de l'éthique sportive;

Considérant qu'elle est d'autant plus grave de la part d'un entraîneur qui, du fait de sa fonction, doit nécessairement se soumettre à une obligation d'exemplarité;

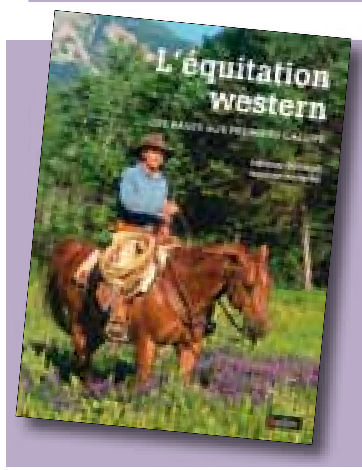
Considérant cependant qu'il s'agit d'une première infraction;

Par ces motifs

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel :

- confirme la décision de la Commission juridique et disciplinaire de première instance en ce qu'elle inflige à Monsieur Laurent MACAIRE une amende de 1.000,00 euros. Le paiement devra en être effectué dans le mois suivant la signification du présent arrêt, faute de quoi sa licence de compétition sera suspendue jusqu'à dû règlement.
- réforme la décision de la Commission juridique et disciplinaire de première instance concernant la suspension ferme de licence de compétition et d'exercice de fonctions de chef de piste de Monsieur Laurent MACAIRE pour une durée de 6 mois,
- inflige toutefois à Monsieur Laurent MACAIRE une suspension de licence de compétition pour une durée de 3 mois avec sursis. ■

Retrouvez les règlements disciplinaires sur *www.ffe.com/ffe/La-FFE/Statuts-et-Reglement-Interieur*



DÉCOUVRIR LES TECHNIQUES DE L'ÉQUITATION WESTERN

L'équitation western, **écrit par Fabienne Duthoit et Baptistin Rainero, tous 2 enseignants spécialistes dans cette discipline, donne les clefs pour se former aux examens fédéraux ou se donner des objectifs de séances.**

Le programme fédéral des Galops FFE western 1 à 4 y est détaillé dans une présentation claire et pédagogique. Le volume suivant, en préparation, sera consacré aux Galops 5 à 7.

Cet ouvrage satisfera les pratiquants qui, à la recherche d'une équitation de loisir confortable et sécurisante, se tournent vers l'équitation western qui est un moyen solide d'accéder à l'autonomie équestre. - PM

L'équitation western, des bases aux premiers Galops, **par Baptistin Rainero et Fabienne Duthoit, Ed Belin.**

SPORT DE FILLES

Sport de filles plonge le spectateur dans le milieu du dressage de haut niveau au travers du personnage de Gracieuse, incarnée par Marina Hands engagée comme palefrenière dans un haras où la propriétaire, Joséphine de Silène (Josiane Balasko), exploite la renommée d'un entraîneur allemand, Franz Mann (Bruno Ganz), ancien champion cynique et usé dont les riches cavalières du monde entier se disputent le savoir. Patrick Le Rolland, ancien cavalier olympique a contribué au film en qualité de conseiller technique. Réalisation : Patricia Mazuy. Scénario : Simon Reggiani.

SPECTACLE ECUYÈRES

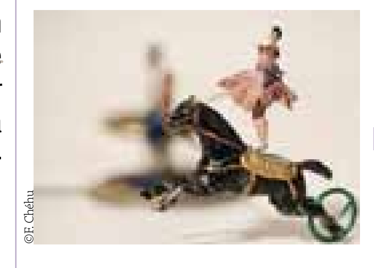
Le Musée Vivant du Cheval de Chantilly présente un nouveau spectacle du 1er avril au 4 novembre. Faisant revivre



la vie des écuyères de cirque du XIXème siècle, élèves de Baucher, Pellier ou Franconi. Ecuyères entraîne les spectateurs dans les coulisses de la préparation d'un spectacle : ambiance, stress de la création, querelles de divas… le temps d'une représentation orchestrée par Sophie Bienaimé. Tarif préférentiel pour les licenciés FFE.

www.grandesecuries.com.

EXPO LE CHEVAL AMUSANT


©F. Chéhu

La 8ème édition de l'exposition Variations Equines au musée du château St Jean à Nogent-le-Rotrou, 28, présente cette année un thème inusité : le cheval dans les jeux et jouets. Plus de 300 pièces montrant que le cheval est resté un thème constant du monde du jouet, dont des chevaux à tirer Coptes du Ve siècle, sont présentées autour de 7 thèmes : l'espace forain, le jouet cheval de l'Antiquité à nos jours, le cheval dans le jeu, le cheval à traîner, les chevaux à monter, les jouets mécaniques, et les figurines. Le cheval amusant : du jouet au jeu jusqu'au 28 mai.

www.ville-nogent-le-rotrou.fr

ACADÉMIE DU SPECTACLE EQUESTRE DE VERSAILLES

La saison de l'Académie reprend avec la Voix de l'Ecuyer, opus 2012, dévoilant tout le répertoire des écuyers : carrousel, longues rênes, escrime à cheval… au son de musiques de Jean-Sébastien Bach. Les visiteurs ont aussi la possibilité d'assister aux Matinales des Ecuyers, présentations de dressage de haute école et d'escrime à cheval. Tarif préférentiel pour les licenciés FFE.

www.acadequestre.fr.

PORTES OUVERTES AFASEC

L'Ecole des Courses Hippiques AFASEC organise une journée portes ouvertes le samedi 17 mars dans 6 de ses établissements. C'est l'occasion pour les jeunes attirés par un métier du monde des courses de découvrir les différentes formations proposées par l'AFASEC, de visiter les écoles et d'en apprendre plus sur les différents métiers en rencontrant différents professsionnels.



©RB presse

www.ecole-des-courses-hippiques.fr

UN SEUL CORPS



Amie et élève de Jean-Noël François, Stéphanie Le Bail lui dédie son premier roman. Paru le 16 février, *Un Seul Corps* relate la disparition d'Emie, une jeune fille gravement malade, partie une nuit de la maison familiale avec son cheval. Un sujet a priori grave, traité avec beaucoup de poésie. Beaucoup de poésie pour un sujet à première vue grave. *Un seul corps* par Stéphanie Le Bail, Ed du Rocher.



EN BOUTIQUE À LA FFE

BON DE COMMANDE

	PRIX	NB LOTS	TOTAL
COLIS BIENVENUE AU CLUB - 1 kakémono 1,80m x 0,65m - 1 affiche Chevaux, poneys, Memo Santé - 50 dépliants Bienvenue au club - 50 dépliants Comprendre le cheval - 50 dépliants Guide du cavalier - 3 présentoirs - 50 affiches avec réserve Journée du Cheval - 50 affiches avec réserve Bienvenue au club - 100 baptêmes	**50 €**		
KAKÉMONO	**20 €**		
KIT «ÉCOLE TROP TOP», LE KIT - 1 dossier FFE Club Ecole, - 1 dossier FFE Club Lycée Collège, - 6 grandes affiches Bienvenue au Poney-Club de Trop Top, - 6 dossiers la classe au Poney-Club, - 30 cahiers Poney Soleil, - 30 cartes postales, - 30 baptêmes - 30 affichettes - 60 autocollants	**50 €**		
INSIGNES GALOP Le lot de 10 (préciser n°) : _________	**25 €**		
DIPLÔME PONEY D'OR, D'ARGENT ET DE BRONZE Le lot de 100 ___________________	**80 €**		
DIPLÔME DE RÉUSSITE ÉQUESTRE Le lot de 50 ___________________	**10 €**		
		TOTAL TTC FRANCO DE PORT	



NOM, PRÉNOM : ____

CLUB : ____

ADRESSE : ____

____

A RETOURNER A : **FFE CLUB PARC ÉQUESTRE - 41600 LAMOTTE - FAX 02 54 94 46 20**

REGLEMENT :

☐ Par chèque à l'ordre de la FFE.
☐ Par débit de mon compte adhérent

n° ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Date : _____/_____/201__

Signature :

La FFE met le pied à l'étrier.

Generali, assureur leader dans le monde du sport, remercie la FFE, 1ère fédération sportive à signer la Charte du Sport Responsable.

FFE

Charte Sport Responsable

Les 6 grands principes de la Charte du Sport Responsable :

1. Rendre notre sport accessible au plus grand nombre.
2. Promouvoir les valeurs du sport.
3. Sensibiliser les pratiquants aux bons réflexes santé et sécurité.
4. Adopter des pratiques éco-responsables.
5. Faciliter l'insertion et la reconversion de nos sportifs.
6. Entrainer dans notre démarche nos clubs, nos sportifs, nos publics et nos partenaires.

